

THE WORLD BANK GROUP ARCHIVES

PUBLIC DISCLOSURE AUTHORIZED

Folder Title: Structural Adjustment Credit Project (01) - Mali - Loan 0290 - Credit 2188 - P001731
- Correspondence - Volume 4

Folder ID: 1080553

Project ID: P001731

Dates: 06/04/1991 – 12/23/1991

Fonds: Records of the Africa Regional Vice Presidency

ISAD Reference Code: WB IBRD/IDA AFR

Digitized: 323/2018

To cite materials from this archival folder, please follow the following format:

[Descriptive name of item], [Folder Title], Folder ID [Folder ID], World Bank Group Archives, Washington, D.C., United States.

The records in this folder were created or received by The World Bank in the course of its business.

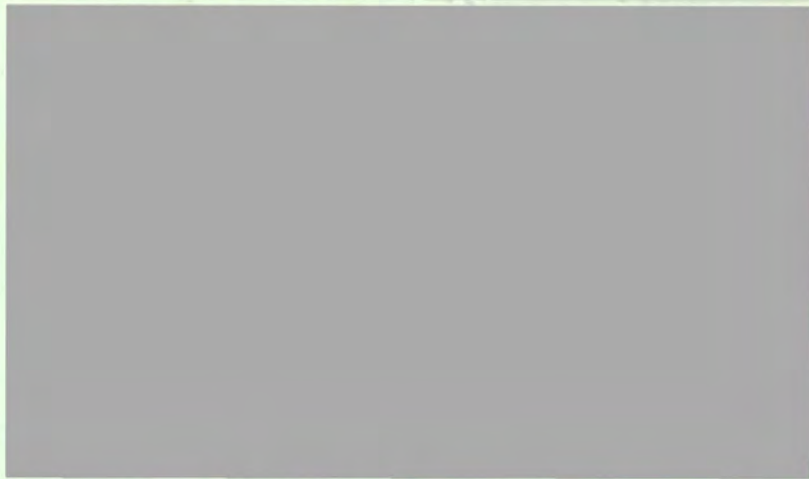
The records that were created by the staff of The World Bank are subject to the Bank's copyright.

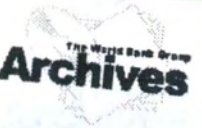
Please refer to <http://www.worldbank.org/terms-of-use-earchives> for full copyright terms of use and disclaimers.



THE WORLD BANK
Washington, D.C.

© International Bank for Reconstruction and Development / International Development Association or
The World Bank
1818 H Street NW
Washington DC 20433
Telephone: 202-473-1000
Internet: www.worldbank.org



 **Archives**

1080553

R1997-026 Other #: 89 117053B

Structural Adjustment Credit Project (01) - Mali - Loan 0290 - Credit 2188 - P001731 -

Correspondence - Volume 4

Structural Adjustment Credit

**DECLASSIFIED
WITH RESTRICTIONS**
WBG Archives

RETURN TO AFRICA
INFORMATION SERVICE
CENTER

M
L
I

04

MALI - Structural Adjustment
Credit (01)

2
1
8
8

CLOSE-OUT SHEET

This File Covers The Period From 6/1/91 To 12/31/91
For Further Correspondence, See Volume 5

The World Bank/IFC/MIGA
O F F I C E M E M O R A N D U M

DATE: December 31, 1991 11:27am

TO: MONIQUE GARRITY

(MONIQUE GARRITY @A1@PARIS

FROM: Gradimir Radisic, AFTEF

(GRADIMIR RADISIC)

EXT.: 35600

SUBJECT: DNSI/NATIONAL ACCOUNTS

Monique,
(Could you please passe this message to Thiam).

Thank you, Gradimir

Thiam,

Thank you for your fax dated DEC 31, 1991. We are pleased to learn that the UNDP is willing to finance partially Mr. Boursico's second visit to Mali. While waiting for an estimate of the total cost for his approximate engagement of about two months, I would appreciate it very much if you could follow up on the two following questions:

(i) Are Malians (DNSI) genuinely interested in this arrangement? My impression is yes, from all my consultations with DNSI staff during our last mission it appeared that they were very much interested. I discussed it also with Mr. Giles Sanon on few occasions, but we never had a chance to finalize this matter with Mr. Mohamed Lamine Cisse, Director of DNSI. It would be very useful if you could bring it up with Mr. Cisse once again, and provided that he and his staff genuinely need this (though I think they do need it given the confusion that we all have with the national accounts at this point based on three different methodologies applied) this assistance he should undertake due steps to to apply officially for the financing under the SAL, so that we can handle it on this end as well.

(ii) Has Mr. Boursico been contacted and asked whether he will be available for about two months to do this work. If he has not been contacted (our impression is that as of Xmas he did not know anything about it since he called Ted here in Washington to find out what was happening with the work on the national accounts in DNSI), than it would be useful to have either Mr. Sanon or Mr. Jerome to do so to make sure that he will be available and willing to carry out this work.

It will be also very important to make sure that his terms of reference include unconditionally: (i) training of the DNSI staff on the national account methodology that he put in place; and (ii) team work with the DNSI staff to update of the 1980-85 national accounts to ensure continuity of the existing national

time series.

HAPPY NEW YEAR TO YOU AND TO ALL MALI BANK OFFICE STAFF.
GRADIMIR

CC: Heidi Hennrich-Hanson
CC: Adriana De Leva
CC: Africa ISC Files

(HEIDI HENNRICH-HANSON)
(ADRIANA DE LEVA)
(AFRICA ISC FILES)

orig AIC
cc: H.H. Hanson
G. Radtke
R. Tolson

CHERE MRS HEIDI HENNRICH-HANSON

MONIQUE M'AVAIT DEMANDE D'EMETTRE UN AVIS SUR CETTE REQUETE DU MINISTRE DU PLAN.

JE PENSE QU'UNE ASSISTANCE A L'HEURE ACTUELLE EST PREMATUREE. J'AI L'IMPRESSION QU'AU MINISTERE DU PLAN ON PENSE QUE LE MANQUE DE MOYENS EST LA CAUSE DE TOUS LES PROBLEMES DE LA DNSI ET DE LA DNP ALORS QU'A MON AVIS ON OUBLIE TROP SOUVENT LES PROBLEMES D'ORGANISATION DU TRAVAIL ET CEUX DE LA COORDINATION AVEC LES AUTRES ORGANES DE L'ETAT. (EG. LE CAS DE LAMINE CISSE).

IL SERAIT SOUHAITABLE QUE LE MINISTERE DU PLAN REPONDE AUX QUESTIONS SUIVANTES :

_ QUEL EST L'ETAT DES RAPPORTS ENTRE LES DAF, LES PROJETS ET LA DNP D'UNE PART, ET D'AUTRE PART ENTRE LA DNP, LE BUDGET ET LA CAA

_ QUELS SONT LES PROBLEMES RENCONTRES DANS L'EXECUTION DE LA LETTRE CIRCULAIRE N 3 ?

_ OU EN EST LE MINISTERE DU PLAN AVEC LES MESURES CONTENUES DANS LA LETTRE CIRCULAIRE DU MINISTRE DU PLAN EN DATE DU 31/12/1991 ?

_ OU EN EST LE MINISTERE DU PLAN AVEC LA CREATION DE CELLULE DE PLANIFICATION DANS CERTAINS DEPARTEMENTS ?

^{que} JE PENSE SANS REPONSE A CES QUESTIONS IL SERAIT PREMATURE DE REPONDRE FAVORABLEMENT A LA REQUETE DU MINISTERE DU PLAN; ET TOUTE REPONSE DE LA BANQUE DOIT PRENDRE EN CONTACT CE QUE LE PNUD FAIT ACTUELLEMENT ET PREVOIT DE FAIRE A LA DNP.

D'APRES CERTAINES RUMEURS LE MINISTERE DU PLAN VA DISPARAITRE DANS LE PROCHAIN GOUVERNEMENT ET LA DNSI ET LA DNP SERAIENT RATTACHEES AU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES. JE PENSE QUE CELA POURRAIT RESOUDRE CERTAINS PROBLEMES QUI EXISTENT ACTUELLEMENT ENTRE LES DIFFERENTS INTERVENANTS.

SINCERES SALUTATIONS. DIAME YOUSOUF THIAM.

Thiam

Pièce jointe ann - lettre circulaire du Ministre du Plan du 31/12/91

The World Bank

INTERNATIONAL BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT
INTERNATIONAL DEVELOPMENT ASSOCIATION

1818 H Street, N.W.
Washington, D.C. 20433
U.S.A.

(202) 477-1234
Cable Address: INTBAFRAD
Cable Address: INDEVAS

MLI - CR, 2188

December 30, 1991

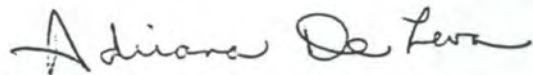
M. Henrik Harboe
Multilateral Dept.
Ministry of Foreign Affairs
P.O. Box 8114
0032 Oslo 1, Norway

Monsieur Harboe,

Object: Mali - SAL I N/A

As agreed, please find attached for your signature two copies of the final version of the agreement authorizing the World Bank as Administrator of Norway Funds for Mali's SAL I.

Sincerely,



Adriana De Leva
Economist
Country Operations Division
Sahelian Department
Africa Region

cc: Messrs./Mme Hennrich-Hanson (AF5CO), Boubacar (LEGAF), Melkonian (LOAAF)

MLL- Cr 2188

ZCZC AFRF0875 RCA737 WWB1094
AF5CO
.TCP SD

248423 WORLDBANK

2559 MIFINAN MJ

TLX NR 377/MEF-CAB DU 24/12/91

DEST : SEM JEAN LOUIS SARBIB/ CHEF DE DIVISION
----- DEPARTEMENT DU SAHE L
BANQUE MONDIALE WASHINGTON DC

EXPD : SEM BASSARY TOURE
----- MINISTRE ECONOMIE ET DES FINANCES
BAMAKO - MALI

HONNEUR VOUS INFORMER DE L'INTRODUCTION EN CONSEIL DES MINISTRES
DU PROJET DE CODE DE COMMERCE MARDI 31 DECEMBRE 1991 POUR ADOPTION
STOP SIGNALONS QUE CETTE MESURE A ETE PRESENTEE COMME REPERE
STRUCTUREL PAR LA MISSION CONJOINTE FMI-BANQUE MONDIALE DU 14
AU 24 NOVEEMBRE 1991 STOP AURIONS SOUHAITER BENEFICIER DE VOS
COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS SUR LE PROJET DONT CO PIE A ETE
TRANSMIS A VOS SERVICES STOP

HAUTE CONSIDERATION STO ET FIN

248423 WORLDBANK

2559 MIFINAN MJ

=12231418
RCA737
WWB1094

=12240728

ALT RTD FROM:AFRI

NNNN

ZCZC AFRF0874 RCA0731
AF5CO
.TCP D.S

MLI - Cw 2188

(17)228328=BMZD

TELETEX MESSAGE TTX D

DER BUNDESMINISTER FUER
WIRTSCHAFTLICHE ZUSAMMENARBEIT

AZ: '121 - K 2032 MLI - 114/91

BONN, DEN '23.12.1991

FERNSCHREIBEN NR. '265

'S. E.
M. BASSARY TOURE
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

BAMAKO / MALI
2559 MINFINAN MJ

NACHRICHTLICH/POUR INFORMATION

AUSWAERTIGES AMT
- REF. 321 -

BONN
M. D. B. UM WEITERLEITUNG AN BOTSCHAFT BAMAKO UNTER
BEZUGNAHME AUF DEN DRAHTBERICHT DER BOTSCHAFT BAMAKO VOM 10.
DEZ. 1991 NR. 282 - WI 400.05

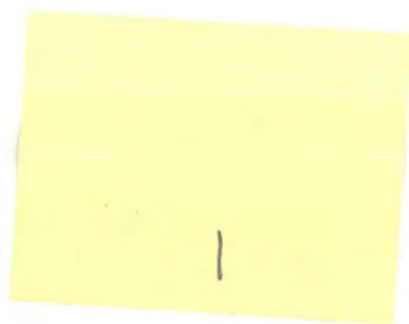
BANQUE MONDIAL
A L'ATTENTION M. JEAN-LOUIS SARBIB
DIRECTEUR EN CHARGE, DEPARTEMENT SANEL
SUITE VOTRE F 5 CS 3459 FAXX 4738 DU 10.12.91

WASHINGTON
TELEX RCA 248 423

KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU
- L II C -

FRANKFURT (MAIN)

OBJET: PAS-MALI/DEUXIEME TRANCHE DE DM 15 MILLIONS DE
L'APPORT DU GOUVERNEMENT FEDERAL ALLEMAND



REFERENCE: VOTRE TELEX NR. 372/MEF-CAB DU 09/12/91

AU NOM DU MINISTRE FEDERAL DE LA COOPERATION ECONOMIQUE CARL-
DIETER SPRANGER J'AI L'HONNEUR VOUS INFORMER, SUITE VOTRE
TELEX EN REFERENCE QUE TOUTES FORMALITEES ACCOMPLIES AU
NIVEAU KFW LE 17. DEC., TRANSFER EN COURS.

TRES HAUTE CONSIDERATION

BERNHARD SCHWEIGER
DIRECTEUR GENERAL

TELETEX MESSAGE TTX D

(17)228328=BMZD
248423 WORLD BANK

=12231335
RCA731
WWB1088

=12240728

ALT RTD FROM:AFRI

NNNN

ZCZC AFRF0974 F5CS3534
WDIAL
.AF5CO
OINFO

44 - Cr 2188

-SUBJECT: CODE DE COMMERCE
-DOCUMENT NAME: CODECOM
-DRAFTED BY: H. ALBOUY/ G. RADISIC
-EXTENSION: 35502
-AUTHORIZED BY: J. INGRAM, ACTING CHIEF, AF5
-CC: MALI TEAM, S. BOUBACAR, RADISIC, SARBIB O/R, BARTH/DOIZE (IMF)
-CC:

IBRDBAM
-BAMAKO, MALI
-ATTN MME. GARRITY
BT

WASHINGTON DC December 20, 1991
PRIERE TRANSMETTRE TELEX SUIVANT A S.E. BASSARY TOURE, MINISTRE DE
L'ECONOMIE ET DES FINANCES AVEC COPIE A M. ABOUBACAR TOURE,
CONSEILLER TECHNIQUE, MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES.

J'AI L'HONNEUR D'ACCUSER RECEPTION DU DERNIER PROJET DU CODE DE
COMMERCE QUI NOUS A ETE ENVOYE MI-DECEMBRE 1991, ET POUR LEQUEL JE
VOUS REMERCIE. VU L'IMPORTANCE DE CE DOCUMENT, IL SERAIT SOUHAITABLE
QUE NOS SERVICES TECHNIQUE ET JURIDIQUE L'ETUDIENT ATTENTIVEMENT.
NOS COMMENTAIRES VOUS PARVIENDRONT DONC VERS LA MI-JANVIER 1992, ET
NOUS ESPERONS QU'ILS VOUS PARVIENDRONT SUFFISAMMENT A TEMPS POUR VOUS
PERMETTRE D'INCORPORER LES CHANGEMENTS DANS LA VERSION FINALE DU CODE
DE COMMERCE AVANT SA PRESENTATION POUR APPROBATION AU CONSEIL DES
MINISTRES.

HAUTE CONSIDERATION, J. INGRAM, CHEF P.I. DES OPERATIONS, DEPARTEMENT
DU SAHEL, REGION AFRIQUE, BANQUE MONDIALE

=12240747

ALT RTD FROM:AFRO

IN DROPCOPY OF:F5CR

NNNN

19/12/91

15:11

DDA/AFRIQUE ORIENTALE/OCCIDENT

001

MLI- Cu 2188

AIR

SAL

DEH Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe
DDA Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire
DSA Direzione della cooperazione allo sviluppo e dell' aiuto umanitario
SDC **Swiss** Development Cooperation
CSD Cooperacion suiza al desarrollo

CH 3003 Berne

T E L E F A X

Référence: 1311 Mali 31 (SAL)

Berne, le 19 décembre 1991

Nombre pages: 6 (six)
(y compris page
couverture)

De: Denis BUGNARD
Section Afrique occidentale
DDA - 3003 Berne/Suisse

Tél. No: 31 61 34 74
Fax No: 31 45 96 05

A: WORLD BANK, WashingtonDC, USA
Division AF5CO
Ted Albers / Mme Roux

Fax No: 001 202 473 8136

MESSAGE: MALI - Structural Adjustment Program (SAL I)
Accord Suisse - Mali des 6 et 11 décembre 1991

A la demande de l'ambassade du Mali à Bonn, voici une copie de l'accord bilatéral entre la Suisse et le Mali concernant notre contribution financière au SAL I.

Dact# D64127

DIRECTION DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT
ET DE L'AIDE HUMANITAIRE:

p.v.

D. Bugnard

cc: - BSZ/BUD
- HRO

2

TELEFAX EILT

KfW Kreditanstalt für Wiederaufbau

SAL

Seite
page
page
pagina

Anzahl der Seiten
number of pages
nombre de pages
número de páginas

Telefax-Anschluß Empfänger: 00223 22 07 93

Telefax-Anschluß KfW: (0-69) 7431 2944

Caisse Autonome
d'Amortisation/à l'att. de
Monsieur KONE, Directeur
Général

Bamako
MALI

Palmengartenstraße 5-9
Postfach 111141
6000 Frankfurt am Main 11

Telefon: (0-69) 7431-0
Telegrammadresse:
Kreditanstalt Frankfurt/Main
Telex: 4152560 kwd
Telefax: (0-69) 7431 2944
Teletex: 899804 = KfW

Unsere Zeichen
our reference
notre référence
nuestra referencia

Durchwahl
extension
extension
extensión

Datum
date
date
fecha

Tsn/Gj

2576

17-12-91

L II c/1 - Coopération Financière MALI-R.F.A.

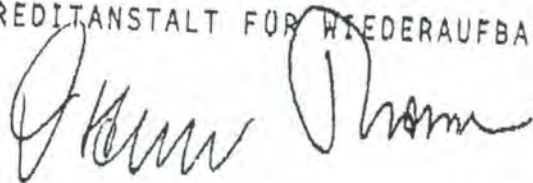
Programme d'Ajustement Structurel (PAS I)
DM 25 millions - 91 83 150

Monsieur le Directeur Général,

nous avons l'honneur de vous confirmer que l'ordre de paiement de DM 15.008.492,80 a été donné aujourd'hui. Le virement au crédit du compte auprès de la BANQUE DE PARIS sera effectué le 18-12-91 par la BUNDESBANK. Pour éviter un retard administratif nous nous sommes abstenus d'une modification de l'ordre de paiement par insertion des nouvelles coordonnées bancaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre considération très distinguée.

KREDITANSTALT FÜR WIEDERAUFBAU





ZCZC AFRF0120 RCA580 WWB1030
AF5PH AF5CO
.TCP HC
248423 WORLDBANK

MLI-cr 2188

POPUPHARMA MJ

EXP: MINISANTE KOULOUBA TELEX 2523 OU 2429 PHARMAPRO BAMAKO/MALI
----- TELEX :00122/MSP-AS-CAB PF

+++++

DEST: A L'ATTENTION DE RENE VAURS CHEF P.I. DIVISION DES RESSOURCES
----- HUMAINES DEPARTEMENT DU SAHEL - BANQUE MONDIALE WASHINGTON
DC

EM

TEXTE: SUITE A VOTRE TELEX DE 3 DECEMBRE 1991 RELATIF A L'AUDIT DES
-----~~XXXX~~ COMPTES DU PDS POUR 1990 ETANT DONNE QUE LE CREDIT
IDA 1422 MLI EST CLOS , HONNEUR VOUS DEMANDER D'AUTORISER
FINANCEMENT AUDIT 1990 AINSI QUE RELIQUAT AUDIT 1989 SUR LES
FONDS D'ASSISTANCE TECHNIQUE DU CREDIT D'AJUSTEMENT STRUCTUREL
(CR 2188 MLI) . LES COUTS DE CES AUDITS SONT REPECTIVEMENT DE
11.835.000 F CFA ET DE 9.313.500 F CFA SOIT UN TOTAL DU 21 .148
.500 F CFA .

NOUS SOMMES CONVENUS QUE LE RESULTATA DE L'AUDIT 1990 --AVEC PRICE
WATERHOUSE (GMI-AUDIT) SERA DISPONIBLE DANS LES MEILLEURS DELAIS SI
LE PROBLEME DE FINANCEMENT EST RESOLU.

NOUS VOUS SAURIONS GRE DES DISPOSITIONS UTILES ET URGENTES QUE VOUS
PRENDREZ POUR QU'UNE SUITE HEUREUSE SOITRE RESERVEE A LA PRESENTE
REQUETE HAUTE CONSIDERATION ./.

P/LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE
DE L'ACTION SOCIALE ET DE +++
LA PROMOTION FEMININE
LE DIRECTEUR DE CABINET ++++

PR. GAOUSSOU KANOUTE +++++

VOUS AVEZ BIEN RECU LE 14/12/91

248423 WORLDBANK

248423 WORLDBANK

248423 WORLDBANK

248423 WORLDBANK

248423 WORLDBANK

248423 WORLDBANK

=12141042

RCA580
WWB1030

=12150452

ALT RTD FROM:AFRI

NNNN

ZCZC AFRF0001 F5CS3462
WDIAL
.AF5CO
OINFO

-SUBJECT: MALI - SAL - SIGNING OF DUTCH GRANT AGREEMENT
-DOCUMENT NAME: SALDUTCH.TEL
-DRAFTED BY: HEIDI HENNRICH-HANSON
-EXTENSION: 34656
-AUTHORIZED BY: JEAN-LOUIS SARBIB, CHIEF, AF5CO
-CC: MESSRS./MMES MRRSHALL, LAPORTE, SCHEBECK, DARGOUTH, FREDERIKSEN
-CC: SAGARI, WATSON, KEY, KEOUGH, MELKONIAN, BOUBACAR, MALI TEAM
-CC: MESSRS./MME, LE BOUDER, EMBASSY OF MALI, BARTH/DOIZE (IMF)

IBRDBAM
-INTBAFRAD, BAMAKO, MALI
-ATTN MONIQUE GARRITY
BT
WASHINGTON DC 12 DECEMBRE 1991

PRIERE BIEN VOULOIR TRANSMETTRE MESSAGE CI-APRES:

A L'ATTENTION DE
-S.E.M. BASSARY TOURE, MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
-S.E.MME. CISSE MARIAM SIDIBE, MINISTRE DU PLAN ET DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE
-S.E.M. DABA DIAWARA, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

J'AI L'HONNEUR ET LE PLAISIR DE VOUS INFORMER QUE L'ACCORD DE DON
NEERLANDAIS RELATIF AU PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL POUR UN
MONTANT DE 7,5 MILLIONS DE FLORINS A ETE SIGNE LE LUNDI 9 DECEMBRE
1991 A WASHINGTON. S.E.M. MOHAMED ALHOUSSEYNI TOURE, AMBASSADEUR DU
MALI, A SIGNE AU NOM DE LA REPUBLIQUE DU MALI, ET M. EDWIN R. LIM,
VICE PRESIDENT PAR INTERIM, REGION AFRIQUE, A SIGNE AU NOM DE
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT.

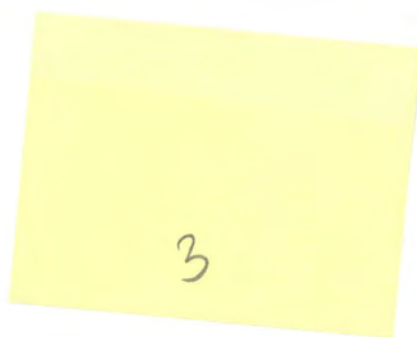
HAUTE CONSIDERATION, JEAN-LOUIS SARBIB, CHEF DE DIVISION DES
OPERATIONS, DEPARTEMENT DU SAHEL, REGION AFRIQUE, BANQUE MONDIALE.

=12130512

ALT RTD FROM:AFRO

IN DROPCOPY OF:F5CR

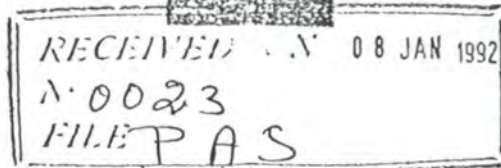
NNNN



3

AIC
DELEGATION DE LA COMMISSION
DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
EN REPUBLIQUE DU MALI

LE DELEGUE



BAMAKO LE 11 décembre 1991
BP 115
TELEPH 22 20 65 22 23 56
TELEGR SELE GILD TELE 7526
TELEFAX 22 24 70

cc: AIC
SAL
JL Saibih

Note à l'attention des principaux bailleurs de fonds du PAS

Objet : suggestion pour une meilleure coordination entre partenaires du PAS.

La récente mission du FMI a révélé ou confirmé une certaine désinvolture de cette organisation vis à vis des principaux bailleurs de fonds du PAS, qui, non seulement ont été peu informés, mais n'ont pas eu l'occasion d'exprimer leur point de vue sur les ajustements à mener. Ceci ne peut mener qu'à des malentendus, frustrations et, à terme, à un désengagement préjudiciable au Mali.

Je suggère donc la constitution d'un "Comité de suivi" du PAS rassemblant les principaux bailleurs de fonds, se réunissant tous les deux mois, avec un système de "Présidence tournante". Ce Comité aurait à apprécier les performances du pays en matière d'ajustement mais aussi à coordonner la mise en oeuvre des ressources (justificatifs des dépenses en devises, en monnaie locale, coordination de l'assistance technique, etc...) et à préparer le prochain programme.

Ce travail mené en commun devrait permettre aux bailleurs de fonds concernés de mieux apprécier les enjeux, à ceux qui établissent le PAS de disposer d'une meilleure information sur les réalités maliennes et sur les opinions des différents bailleurs de fonds, à ceux-ci de coordonner plus efficacement leurs procédures de mise en oeuvre concrète.

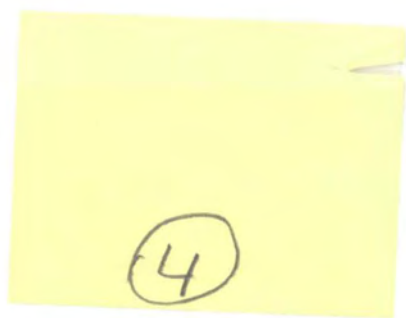
L'idée de base de ce Comité n'est pas de modifier les responsabilités de chacun mais de mieux organiser les relations de travail.

Je vous saurais gré de me faire part de vos réactions à cette suggestion.

Banque Mondiale

A. VANHAVERBEEK





MLI-Cr 2188

12/11

ZCZC AFRF9758 F5CS3459
WDIAL
.AF5CO
OINFO

-SUBJECT: GERMAN COFINANCING OF MALI'S STRUCTURAL ADJUSTMENT PROGRAM
-DOCUMENT NAME: SALGER.TLX
-DRAFTED BY: HEIDI HENNRICH-HANSON, COUNTRY ECONOMIST, AF5CO
-EXTENSION: 34656
-AUTHORIZED BY: JEAN-LOUIS SARBIB, ACTING DIRECTOR, AF5
-CC: KEOUGH, MALI TEAM

841 886 9452 =

-BMZ
-BONN, GERMANY
BT

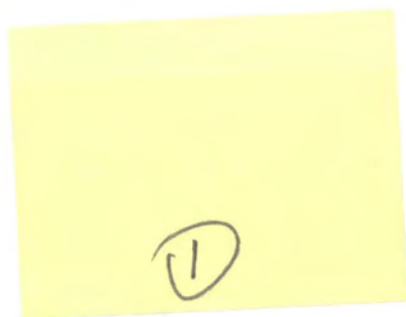
WASHINGTON DC December 10, 1991

RE: GERMAN COFINANCING OF MALI'S STRUCTURAL ADJUSTMENT PROGRAM

I WOULD LIKE TO TAKE THIS OPPORTUNITY TO INFORM YOU OF THE OUTCOME OF OUR LATEST MISSION TO MALI TO SUPERVISE THE ONGOING ADJUSTMENT PROGRAM. OVERALL, THE 1991 PROGRAM IS BEING IMPLEMENTED AS PLANNED. AS OF END-SEPTEMBER, THE FINANCIAL PROGRAM IS ON TRACK, INCLUDING THE AMBITIOUS REVENUE TARGETS AGREED UPON WITH BANK AND IMF MISSIONS LAST MAY. THE STRUCTURAL MEASURES PLANNED FOR 1991 ARE ALL BEING IMPLEMENTED, ALBEIT WITH SOME UNFORESEEN DELAY IN SPECIFIC CASES. MOST NOTABLY, THE VOLUNTARY DEPARTURE PROGRAM AND OTHER MEASURES AIMED AT REDUCING THE SIZE OF THE CIVIL SERVICE ARE BEING IMPLEMENTED LARGELY AS PLANNED. AS OF MID-NOVEMBER, SOME 2100 CIVIL SERVANTS HAD LEFT GOVERNMENT EMPLOYMENT AND ANOTHER 1000 ARE SCHEDULED TO DO SO DURING THE MONTH OF DECEMBER. GIVEN THE PROFOUND POLITICAL TRANSFORMATION ONGOING IN MALI, THE TRANSITION GOVERNMENT HAS DONE A REMARKABLE JOB OF CONTINUING, OR EVEN ACCELERATING, BASIC ECONOMIC REFORMS. WITH REGARD TO SECTORAL ADJUSTMENT MEASURES, I AM PLEASED TO BE ABLE TO INFORM YOU THAT THE CONDITIONS FOR RELEASE OF THE THIRD TRANCHE OF THE IDA PUBLIC ENTERPRISE SECTOR ADJUSTMENT CREDIT (CFAF 3.3 BILLION) AND THE SECOND TRANCHE OF THE IDA AGRICULTURAL SECTOR ADJUSTMENT CREDIT (CFAF 2.1 BILLION) HAVE BEEN MET, AND WE ARE IN THE PROCESS OF RELEASING THE FUNDS TO MALI.

THE AUTHORITIES ARE MONITORING BUDGET EXECUTION, PARTICULARLY REVENUE COLLECTION, VERY CLOSELY IN ORDER TO ASSURE THE ACHIEVEMENT OF THE END-1991 TARGETS. AS EXPLAINED DURING THE DONOR'S MEETING HELD IN PARIS LAST JULY, SUCCESSFUL IMPLEMENTATION OF THE PROGRAM DEPENDS PRIMARILY ON THE EFFORTS OF THE MALIAN AUTHORITIES, BUT ALSO ON THE SUPPORT OF THE INTERNATIONAL COMMUNITY. DONOR COMMITMENTS ANNOUNCED OR CONFIRMED AT THE PARIS MEETING DEMONSTRATED THE DONOR COMMUNITY'S CLEAR SUPPORT FOR BOTH THE ECONOMIC AND POLITICAL REFORMS PROPOSED BY MALI'S TRANSITION GOVERNMENT.

WHILE THE CONFIRMED COMMITMENTS ARE SUFFICIENT FOR THE 1991 FINANCIAL PROGRAM TO REMAIN ON TRACK, IT IS NOW LIKELY THAT ONLY PART OF THIS FINANCIAL ASSISTANCE WILL BE EFFECTIVELY DISBURSED BEFORE THE END OF THIS MONTH. I AM PLEASED TO NOTE THAT YOU HAVE RECENTLY DISBURSED THE FIRST DM 10 MILLION IN SUPPORT OF MALI'S ADJUSTMENT PROGRAM AND



THAT YOU HAVE ALSO INFORMED THE MALIAN GOVERNMENT THAT THE ADDITIONAL 15 MILLION ANNOUNCED IN PARIS COULD BE DISBURSED BY 1992. ANY ADDITIONAL FINANCIAL ASSISTANCE GERMANY COULD PROVIDE BEFORE THE END OF THE MONTH WOULD GREATLY ENHANCE THE MALIAN GOVERNMENT'S ABILITY TO CONTINUE THE IMPLEMENTATION OF ITS ADJUSTMENT PROGRAM AND TO PREVENT THE ACCUMULATION OF ANY ARREARS AT END-1991. IF I OR MY STAFF CAN PROVIDE YOU WITH ANY ADDITIONAL INFORMATION, PLEASE LET ME KNOW. SINCERELY, JEAN-LOUIS SARBIB, ACTING DIRECTOR, SAHELIAN DEPARTMENT, AFRICA REGION

=12110508

ALT RTD FROM:AFRO

IN DROPCOPY OF:F5CR

NNNN

ZCZC AFRF9841 F5CS3460
WDIAL
.AF5CO
OINFO

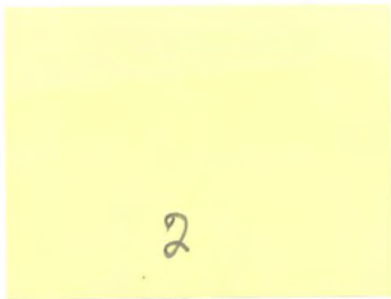
-SUBJECT: MALI--CR 2188-SWISS DEVELOPMENT COOPERATION COFINANCING
-DOCUMENT NAME: SALS.W.TLX
-DRAFTED BY: THEODORE AHLERS, SENIOR ECONOMIST, AF5CO
-EXTENSION: 34661
-AUTHORIZED BY: JEAN-LOUIS SARBIB, ACTING DIRECTOR, AF5DR
-CC: KEOUGH (AF5CO), MELKONIAN (LOAAF), BOUBACAR (LEGAF), MALI TEAM,
-CC: MARSHALL (AF5DR)

845 911 440 =

-MR. FRITZ STAEHELIN, DIRECTOR OF THE COOPERATION FOR HUMANITARIAN
-AID
-SWISS DEVELOPMENT COOPERATION
-BERNE, SWITZERLAND
BT
WASHINGTON DC December 10, 1991

FURTHER TO THE TELEPHONE CONVERSATION BETWEEN MR. BUGNARD AND MY STAFF, I WOULD LIKE TO TAKE THIS OPPORTUNITY TO INFORM YOU OF THE OUTCOME OF OUR LATEST SAL SUPERVISION MISSION TO MALI. OVERALL, THE 1991 PROGRAM IS BEING IMPLEMENTED AS PLANNED. AS OF END-SEPTEMBER, THE FINANCIAL PROGRAM IS ON TRACK, INCLUDING THE AMBITIOUS REVENUE TARGETS AGREED UPON WITH BANK AND IMF MISSIONS LAST MAY. THE STRUCTURAL MEASURES PLANNED FOR 1991 ARE ALL BEING IMPLEMENTED, ALBEIT WITH SOME UNFORESEEN DELAYS IN SPECIFIC CASES. MOST NOTABLY, THE VOLUNTARY DEPARTURE PROGRAM AND OTHER MEASURES AIMED AT REDUCING THE SIZE OF THE CIVIL SERVICE ARE BEING IMPLEMENTED LARGELY AS PLANNED. AS OF MID-NOVEMBER, SOME 2100 CIVIL SERVANTS HAD LEFT GOVERNMENT EMPLOYMENT AND ANOTHER 1000 ARE SCHEDULED TO DO SO DURING THE MONTH OF DECEMBER. GIVEN THE PROFOUND POLITICAL TRANSFORMATION ONGOING IN MALI, THE TRANSITION GOVERNMENT HAS DONE A REMARKABLE JOB OF CONTINUING, OR EVEN ACCELERATING, BASIC ECONOMIC REFORMS. THE SUPERVISION MISSION'S AIDE-MEMOIRE WILL BE SENT TO YOU BY MAIL.

AS INDICATED ABOVE, THE FINANCIAL PROGRAM IS ON TRACK AS OF END-SEPTEMBER. THE AUTHORITIES ARE MONITORING BUDGET EXECUTION, PARTICULARLY REVENUE COLLECTION, VERY CLOSELY IN ORDER TO ASSURE THE ACHIEVEMENT OF THE END-1991 TARGETS. AS EXPLAINED DURING THE DONOR'S MEETING HELD IN PARIS LAST JULY, SUCCESSFUL IMPLEMENTATION OF THE PROGRAM DEPENDS PRIMARILY ON THE EFFORTS OF THE MALIAN AUTHORITIES, BUT ALSO ON THE SUPPORT OF THE INTERNATIONAL COMMUNITY. DONOR COMMITMENTS ANNOUNCED OR CONFIRMED AT THE PARIS MEETING DEMONSTRATED THE DONOR COMMUNITY'S CLEAR SUPPORT FOR BOTH THE ECONOMIC AND POLITICAL REFORMS PROPOSED BY MALI'S TRANSITION GOVERNMENT. IF THE 1991 FINANCIAL PROGRAM IS TO REMAIN ON TRACK, IT IS ESSENTIAL THAT THE REMAINDER OF THE FINANCIAL ASSISTANCE ANNOUNCED IN JULY BE EFFECTIVELY DISBURSED BEFORE THE END OF THIS MONTH. IN THIS REGARD, I AM PLEASED TO BE ABLE TO INFORM YOU THAT THE CONDITIONS FOR RELEASE OF THE THIRD TRANCHE OF THE IDA PUBLIC ENTERPRISE SECTOR ADJUSTMENT CREDIT (CFAF 3.3 BILLION) AND THE SECOND TRANCHE OF THE IDA AGRICULTURAL SECTOR ADJUSTMENT CREDIT (CFAF 2.1 BILLION) HAVE BEEN MET, AND WE ARE IN THE PROCESS OF RELEASING THE FUNDS TO MALI. GIVEN MALI'S GOOD PERFORMANCE AND ITS IMMEDIATE FINANCIAL NEEDS, I HOPE



THAT THE ARRANGEMENTS FOR SWISS COFINANCING OF THE MALI SAL CAN BE FINALIZED IN THE VERY NEAR FUTURE AND THE FUNDS CAN BE EFFECTIVELY DISBURSED BEFORE THE END OF THE MONTH. IF I OR MY STAFF CAN PROVIDE YOU WITH ANY ADDITIONAL INFORMATION OR FACILITATE THIS PROCESS IN ANY WAY, PLEASE LET ME KNOW. SINCERELY, JEAN-LOUIS SARBIB, ACTING DIRECTOR, SAHELIAN DEPARTMENT, AFRICA REGION.

=12120502

ALT RTD FROM:AFRO

IN DROPCOPY OF:F5CR

NNNN

ZCZC AFRF9110 F5CS3437
WDIAL
.AF5CO
OINFO

-SUBJECT: MALI--CR 2188-MLI CABINET DIARRA CONTRAT
-DOCUMENT NAME:
-DRAFTED BY: T. AHLERS
-EXTENSION: 34661
-AUTHORIZED BY: T. AHLERS, AF5CO
-CC: BRUNO, HENNRICH-HANSON, MELKONIAN

IBRDBAM
-INTBAFRAD, BAMAKO, MALI
-ATTN GARRITY
BT
WASHINGTON DC December 3, 1991

PRIERE BIEN VOULOIR TRANSMETTRE MESSAGE CI-APRES:

A S.E.M. LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL ET
S.E.M. LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

AVEC COPIES A M. DJONKE DIARRA, DIRECTEUR DE CABINET, MINISTERE DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIAL ET M. ABOUBACAR TOURE, CONSEILLER
TECHNIQUE, MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES.

SUITE A VOS ENTRETIENS AVEC MME. HENNRICH-HANSON, HONNEUR VOUS
INFORMER QUE LA BANQUE N'A PAS D'OBJECTION AU PROJET DE CONTRAT AVEC
LE CABINET DIARRA POUR ASSURER LA MISSION D'AIDE A LA REINSERTION.

HAUTE CONSIDERATION, THEODORE AHLERS, ECONOMISTE PRINCIPAL, DIVISION
DES OPERATIONS, DEPARTEMENT DU SAHEL, REGION AFRIQUE, BANQUE MONDIALE

=12040514

ALT RTD FROM:AFRO

IN DROPCOPY OF:F5CR

NNNN

The World Bank/IFC/MIGA
OFFICE MEMORANDUM

DATE: December 2, 1991 04:05pm

TO: Theodore Ahlers

(THEODORE AHLERS)

FROM: Hovsep Melkonian, LOAAF

(HOVSEP MELKONIAN)

EXT.: 84407

SUBJECT: Confirmation-Amendment to Credit agreement 2188-MLI (SAL I)

Mr. Ahlers :

This is to confirm that the provisions of the amendment to the credit agreement (SAL I 2188-MLI) as per IDA's letter dated of November 13, 1991 have been effected and the changes reflected in LDS as of today.

You will receive, with a hard copy of this EM , copy of the LDS showing the status of categories and funds both prior, and subsequent , to the changes as approved through the amendment of the credit Agreement.

Hovsep Melkonian
Africa Disbursement

CC: MONIQUE GARRITY

(MONIQUE GARRITY @A1@PARIS)

CC: MAMA TAPD

(MAMA TAPD @A1@PARIS)

CC: Sidi Boubacar

(SIDI BOUBACAR)

CC: Heidi Hennrich-Hanson

(HEIDI HENNRICH-HANSON)

CC: Thao Nguyen

(THAO NGUYEN)

CC: C/A cr 2188-MLI (SAL I)

(PAPER MAIL)

CC: Africa Information Center

(PAPER MAIL)

CR - Category Rec
12/03/91 10:19:36

LDS

Action: IN

OrgLoan 0221880 Ref. Fund
Cofin Proj

Country Region QAS org Interest SA Pooled Purpose Ccy cor
MLI 15 29 0.7500 Y 08030 288

Loan data:

Effective date 03/15/91 Description: STRUCTURAL ADJUSTMENT
Maturity date 06/30/93 Cofinancier NONE
Original amount 50,300,000.00 Less cancelled 0.00
Net loan amount 50,300,000.00 of which resvd 31,500,000.00
Undisbursed amt 2,714,866.74 Disbursed amt 16,085,133.26

Category	Description	Undisbursed amt	Disbursed amt
FUND-A	BCEAD # 305 1000 5 065 (ADJUSTMENT)	6,561,564.68-	6,561,564.68
FUND-B	BDM # 267/394 S (INVESTMENT)	137,524.88-	137,524.88
1	IMPORTS UNDER PROGRAM EXECUTION	0.00	0.00
1-A	TRANCHE I	100%F 6,900,486.46	9,099,513.54
1-B	TRANCHE II	100%F 16,000,000.00	0.00
1-C	TRANCHE III	100%F 15,500,000.00	0.00
2	TECHNICAL ASSISTANCE	100% 2,382,659.59	117,340.41
	REFINANCING OF PPF P-632-MLI	100% 151,930.03	148,069.97
UND-P	SPECIAL ACCOUNT TRANSFER FROM PPF	21,119.78-	21,119.78

F 8001-Inquiry Done

Rs102p1r02c1

LDS STATUS BEFORE
AMENDMENT ON
DEC 3, 1991.


12/3

DR - Category Rec
12/03/91 17:11:39

LDS

Action: IN

OrgLoan 0221880 Ref. Fund
Cofin Proj

Country Region OAS org Interest SA Pooled Purpose Ccy cor
MLI 15 29 0.7500 Y 08030 288

Loan data:

Effective date 03/15/91 Description: STRUCTURAL ADJUSTMENT
Closing date 06/30/93 Cofinancier NONE
Original amount 50,300,000.00 Less cancelled 0.00
Net loan amount 50,300,000.00 of which resvd 31,500,000.00
Undisbursed amt 2,714,866.74 Disbursed amt 16,085,133.26

Category	Description	Undisbursed amt	Disbursed amt
FUND-A	BCEAD # 305 1000 5 065 (ADJUSTMENT)	6,561,564.68-	6,561,564.68
FUND-B	BDM # 267/394 S (INVESTMENT)	137,524.88-	137,524.88
1	IMPORTS UNDER PROGRAM EXECUTION	0.00	0.00
1-A	TRANCHE I	100%F 6,900,486.46	9,099,513.54
1-B	TRANCHE II	100%F 16,000,000.00	0.00
1-C	TRANCHE III	100%F 15,500,000.00	0.00
2	TECHNICAL ASSISTANCE	117,340.41	0.00
2-A	TA-EQUIPMENT & MATERIALS 100%F/85%L	1,000,000.00	0.00
2-B	TA-CIVIL WORKS 100%F/85%L	250,000.00	0.00
2-C	TA-CONSULTANCY & TRAINING 100%	1,015,319.18	117,340.41
3	REFINANCING OF PPF P-632-MLI 100%	151,930.03	148,069.97
FUND-P	SPECIAL ACCOUNT TRANSFER FROM PPF	21,119.78-	21,119.78
A F	8001-Inquiry Done		Rs102p2r02c:

LDS STATUS

AFTER AMENDMENT

WAS EFFECTED on Dec 3, 1991

[Signature]
12/8/91

ROYAL NETHERLANDS EMBASSY

Economic Division
4200 Linnean Avenue N.W.
Washington D.C. 20008
Tel. (202) 244-5300
Telefax (202) 966-0737

Copy
825
12/2
Subs
Kemper
Hennich-Hun-
ahlers

EA-103919

November 26, 1991

World Bank
Mrs. Katherine Marshall
Director Sahelian Department
Room J 9157
1818 H Street N.W.
Washington DC 20433

Subject: Mali, SAL I, Netherlands Cofinancing.

Dear Mrs. Marshall:

With reference to the announcement made during the Annual Cofinancing consultations between the Netherlands and the World Bank, I have the pleasure to confirm that the Netherlands Minister for Development Cooperation has decided to contribute an amount of DFL 7.5 million (seven million five hundred thousand Netherlands guilders) to the financing of the Structural Adjustment Program (SAL I) in Mali. This contribution will be disbursed entirely in 1991.

Please note that, as has been discussed with Mr. Ahlers of your department, the Ministry of Foreign Affairs would appreciate receiving regular progress reports (e.g. aide memoires from Bank missions) on the Structural Adjustment Program in Mali, through this Embassy.

You are kindly requested to add this contribution to the list of contributions administered by the Bank under the so-called "Umbrella Agreement" of December 11, 1986, between the World Bank and the Netherlands Minister for Development Cooperation.

Upon receipt of your written confirmation of the above, and a separate written request for transferral of the funds, the entire amount will be transferred to the Bank's account.

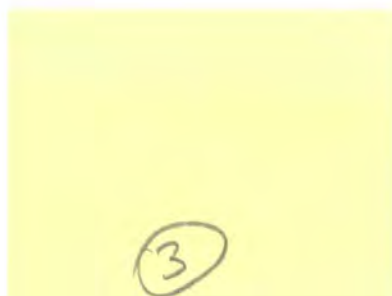
In view of budgetary procedures, I would appreciate receiving such a request at your earliest convenience.

Your kind assistance in this matter will be greatly appreciated.

Yours Sincerely,


Onno Rühl,
Second Secretary (Economic)

c.c. Ms.E. Herfkens
Mr. J. Chaffey
Ms. L. Keough (telefax 473 8136)
Mr. T. Ahlers
Ministry of Foreign Affairs (DAF/WF, DMP/MZ)



The World Bank

INTERNATIONAL BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT
INTERNATIONAL DEVELOPMENT ASSOCIATION

1818 H Street, N.W.
Washington, D.C. 20433
U.S.A.

(202) 477-1234
Cable Address: INTBAFRAD
Cable Address: INDEVAS

November 13, 1991

His Excellency
Bassary Touré
Minister of Economy and Finance
Ministry of Economy and Finance
Bamako, Mali

Re: Credit No. 2188 MLI
(Structural Adjustment Program)
Amendment to the Development Credit Agreement

Excellency:

We refer to the Development Credit Agreement (the "Agreement") for the above-referenced Program between the Republic of Mali (the "Borrower") and the International Development Association (the "Association") dated January 23, 1991.

We are pleased to inform you that the Association agrees with the Borrower's request dated May 14, 1991 to finance goods and works which are necessary to support the carrying out of the Program. Consequently, Section 3.03 of the Agreement is amended by deleting the words "to support" in line 2 and by substituting therefor the words "and for the carrying out of civil works and the purchase of goods related to". Furthermore, Section 3.03 is amended by deleting its second and third sentence starting with the words "to that end" and ending with the words "August 1981".

The table in paragraph 1 of Schedule 1 of the Agreement is amended by deleting:

"(2) Technical Assistance	2,500,000	100%"
---------------------------	-----------	-------

and substituting therefore:

"(2) Technical Assistance:

(a) Equipment and Materials	1,000,000	100% of foreign expenditures and 85% of local expenditures
(b) Civil Works	250,000	100% of foreign expenditures and 85% of local expenditures
(c) Consultancy and Training	1,250,000	100%"

Finally, Schedule 2 to the Agreement is amended by: (i) changing its title in "Procurement and Consultants services"; (ii) inserting immediately thereafter a subtitle as follows: "Section I. Procurement of Goods for Category 1 of paragraph 1 of Schedule 1 to this Agreement"; and (iii) inserting a new section II as follows:

"Section II. Procurement of Goods and Works and Employment of Consultants for Category 2 of paragraph 1 of Schedule 1 to this Agreement.

Part A: Procurement of Goods and Works

1. Civil Works may be procured under contracts awarded on the basis of competitive bidding, advertised locally, in accordance with procedures satisfactory to the Association.
2. Equipment and materials estimated to cost the equivalent of \$50,000 or more may be procured under contracts awarded on the basis of competitive bidding, advertised locally, in accordance with procedures satisfactory to the Association.
3. Equipment and materials estimated to cost less than the equivalent of \$50,000 per contract, may be procured under contracts awarded through direct shopping on the basis of comparison of price quotation solicited from at least three suppliers eligible under the Guidelines, in accordance with procedures acceptable to the Association.

Part B: Review by the Association of Procurement Decisions

1. With respect to each contract estimated to cost the equivalent of \$50,000 or more, the procedures set forth in paragraphs 2 and 4 of Appendix 1 to the Guidelines shall apply. Where payments for such contract are to be made out of the Special Account B such procedures shall be modified to ensure that the two conformed copies of the contract required to be furnished to the Association pursuant to said paragraph 2 (d) shall be furnished to the Association prior to the making of the first payment out of the Special Account B in respect of such contract.
2. With respect to each contract not governed by the preceding paragraph, the procedures set forth in paragraphs 3 and 4 of Appendix 1 to the Guidelines shall apply. Where payments for such contract are to be made out of the Special Account B, such procedures shall be modified to ensure that the two conformed copies of the contract together with the other information required to be furnished to the Association pursuant to said paragraph 3 shall be furnished to the Association as part of the evidence to be furnished pursuant to paragraph 4 of Schedule 4 to this Agreement.

3. The provisions of the preceding subparagraph (b) shall not apply to contracts on account of which withdrawals from the Credit Account are to be made on the basis of statements of expenditure.

4. The figure of 10% is hereby specified for purposes of paragraph 4 of Appendix 1 to the Guidelines.

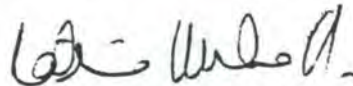
Part C: Employment of Consultants

In order to assist the Borrower in carrying out the Program, the Borrower shall employ consultants whose qualifications, experience and terms and conditions of employment shall be satisfactory to the Association. Such consultants shall be selected in accordance with principles and procedures satisfactory to the Association on the basis of the "Guidelines for the Use of Consultants by World Bank Borrowers and by the World Bank as Executing Agency" published by the Bank in August 1981".

Please confirm your agreement to the foregoing by signing and dating the confirmation form on the enclosed copy of this letter and returning it us. The amendment will become effective as of the date of your confirmation.

Sincerely yours,

INTERNATIONAL DEVELOPMENT ASSOCIATION



Katherine Marshall
Director, Sahelian Department
Africa Region

CONFIRMED:

REPUBLIC OF MALI

By _____
The Minister of Economy
and Finance

Date _____

Revised by S.M. Boubacar:el (LEGAF)

November 12, 1991

Cleared with and cc: T. Ahlers (AF5CO), H. Melkonian (LOAAF)

cc: F. Laporte, E. Schebeck, Jn-L. Sarbib, H. Hennrich-Hanson, G. Radisic,
Africa file, SAL
M. Garrity (Resident Mission)

cc: Mr. Mohamed A. Touré, Ambassador
Mr. Le Boudier, Administrator

le 13 novembre 1991

Monsieur Bassary Touré
Ministre de l'économie et des finances
Ministère de l'économie et des finances
Bamako, Mali

Objet : Crédit No 2188 MLI
(Programme d'Ajustement Structurel)
Amendement à l'Accord de Crédit de Développement

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord de Crédit de Développement (l'"Accord"), concernant le Programme d'Ajustement Structurel susmentionné, conclu entre la République du Mali (l'"Emprunteur") et l'Association Internationale de Développement (l'"Association") le 23 janvier 1991.

Nous avons le plaisir de vous informer que l'Association accepte la demande présentée par l'Emprunteur le 14 mai 1991 de financer les fournitures et travaux nécessaires à l'exécution du Programme. En conséquence, la Section 3.03 de l'Accord est modifiée comme suit : à la deuxième ligne, l'expression "nécessaire pour appuyer" est supprimée et remplacée par : "mène à bien les travaux de génie civil, et achète les fournitures afférentes à". Par ailleurs, les deuxième et troisième phrases de la Section 3.03 sont supprimées à partir de "à cette fin" jusqu'à "août 1981".

Le tableau au paragraphe 1 de l'Annexe 1 à l'Accord est modifié comme suit :

L'ancien alinéa 2 :

"2) Assistance Technique	2.500.000	100 %
-----------------------------	-----------	-------

est remplacé par le nouvel alinéa suivant :

"2) Assistance Technique :

a) Matériel et Fournitures	1.000.000	100 % des dépenses en devises 85 % des dépenses en monnaie nationale
b) Travaux de Génie Civil	250.000	100 % des dépenses en devises 85 % des dépenses en monnaie nationale

c) Services de Consultants et Formation	1.250.000	100 %
---	-----------	-------

Enfin, l'Annexe 2 à l'Accord est modifiée comme suit : i) le titre de cette Annexe est changé, le nouveau titre étant "Passation des Marchés et Services de Consultants"; ii) ce titre est immédiatement suivi du sous-titre ci-après : "Section I. Passation des Marchés pour les Fournitures et Services de Catégorie 1 visés au paragraphe 1 de l'Annexe 1 au présent Accord"; et iii) une nouvelle Section II est insérée comme suit : "Section II. Passation des Marchés de Fournitures et de Travaux et Emploi de Consultants pour les Fournitures et Services de Catégorie 2 visés au paragraphe 1 de l'Annexe 1 au présent Accord."

Partie A : Passation des Marchés de Fournitures et de Travaux

1. Les marchés de fournitures et de travaux sont passés par appels d'offres, dont la publicité est faite localement, conformément à des procédures jugées acceptables par l'Association.
2. Les marchés de fournitures et de travaux dont le coût estimatif est de \$50.000 ou plus par marché sont attribués sur appels d'offres dont la publicité est faite localement, conformément à des procédures jugées acceptables par l'Association.
3. Les marchés de fournitures et de travaux dont le coût estimatif est inférieur à la contre-valeur de _____ Dollars par marché sont attribués sur la base d'une comparaison des prix obtenus auprès d'au moins trois fournisseurs admis à soumissionner selon les Directives, conformément à des procédures jugées satisfaisantes par l'Association.

Partie B : Examen par l'Association des décisions en matière de passation des marchés

1. En ce qui concerne chaque marché d'un coût estimatif équivalent ou supérieur à 50.000 Dollars, les procédures énoncées aux paragraphes 2 et 4 de l'Annexe 1 aux Directives sont appliquées. Lorsque des paiements pour ledit marché doivent être effectués au moyen du Compte Spécial B, lesdites procédures sont modifiées pour faire en sorte que les deux copies certifiées conformes du marché devant être fournies à l'Association conformément à l'alinéa (d) dudit paragraphe 2 le soient avant le premier paiement effectué au moyen du Compte Spécial B au titre dudit marché.
2. En ce qui concerne chaque marché non régi par le précédent paragraphe, les procédures énoncées aux paragraphes 3 et 4 de l'Annexe 1 aux Directives sont appliquées. Lorsque des paiements au titre dudit marché doivent être effectués au moyen du Compte Spécial B, lesdites procédures sont modifiées pour faire en sorte que les deux copies certifiées conformes du marché ainsi que les autres informations devant être fournies à l'Association conformément au paragraphe 3 le soient dans le cadre des pièces à fournir conformément au paragraphe 4 de l'Annexe 4 au présent Accord.

3. Les dispositions de l'alinéa b) précédent ne s'appliquent pas aux marchés au titre desquels des retraits du Compte de Crédit doivent être effectués sur la base de relevés des dépenses.

4. Le chiffre de 10 % est fixé par la présente aux fins du paragraphe 4 de l'Annexe 1 aux Directives.

Partie C : Emploi de Consultants

Pour faciliter l'exécution du Programme, l'Emprunteur emploie des consultants dont les qualifications, l'expérience, le mandat et les conditions d'emploi sont jugés satisfaisants par l'Association. Ces consultants sont choisis conformément à des principes et procédures jugés satisfaisants par l'Association suivant les "Directives pour l'Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale et par la Banque Mondiale en tant qu'Agence d'Exécution", publiées par la Banque en août 1981".

Nous vous demandons de bien vouloir confirmer votre accord sur ce qui précède en nous renvoyant la copie ci-jointe de la présente lettre, après l'avoir datée et avoir signé la formule de confirmation. L'Amendement à l'Accord prendra effet à compter de la date de votre confirmation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

(s) Katherine Marshall

Le Directeur du Département Sahel
Région Afrique

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT

POUR CONFIRMATION :

REPUBLIQUE DU MALI

Par /s/ _____
Ministre de l'Economie
et des Finances

Date _____

Bamako le

24 AOUT 1991

779/2

N° 00 006 /MEF - CAB

Le Ministre de l'Economie et
des Finances



A Madame le Représentant Résident de la
Banque Mondiale

- BAMAKO -

OBJET : Amendement à l'Accord de
Crédit de Développement
N°2188/MLI

REF : Vtre lettre n°144-91 du 12
juillet 1991

Madame Le Représentant Résident,

Suite à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous
communiquer ci-après, la nature précise ainsi que les coûts détaillés pour
l'amendement à l'accord de crédit en objet susvisé.

<u>CATEGORIES</u>	<u>MONTANT DU CREDIT AFFECTE (Millions DTS)</u>	<u>% DE DEPENSE FINANCE</u>
2. Assistance Technique		
Matériel et Equipement ..	2,5	100%
a) Matériel et équipement	1,25	
- Ordinateurs et Sup- ports	0,5	
- Mobiliers et Matériel de Bureau	0,5	
- Travaux de Reconstruction	0,25	
b) Assistance Technique	1,25	

272/3

- 2 -

Les Travaux de reconstruction concernent principalement la réfection des locaux Direction Nationale de la Fonction Publique et du Personnel, détruits lors des événement de mars 1991, tandis que l'équipement y afférent est compris dans la rubrique "Matériels et Mobiliers de Bureau".

Veillez agréer, Madame le Représentant Résident, l'expression de ma haute considération.

P. LE MINISTRE et P.O
LE DIRECTEUR DE CABINET



THE WORLD BANK/IFC/MIGA

OFFICE MEMORANDUM

→ AIC SAL only

DATE: November 15, 1991
TO: Distribution
FROM: Michel Layec, IENPD
EXT: 33231
SUBJECT: Mali - Petroleum sub-sector reform.

Please find a note listing the basic principles that may be followed for implementing the pricing and institutional reform in the petroleum sub-sector of Mali.

Distribution: Messrs/Mmes. Ahlers, Hennrich-Hanson (AF5CO), Bond, Mayorga-Alba (AFTIE), Sefta (AF5IE), Gilling (IENPD), Durand (IENOD).

6

MALI

**PRINCIPES DE BASE DE LA REFORME TARIFAIRE,
INSTITUTIONNELLE ET ORGANISATIONNELLE
DANS LE SOUS-SECTEUR DES
PRODUITS PETROLIERS**

Principes de politique générale

1. Recherche des sources d'importation les moins chères.
2. Distribution et établissement des prix des produits pétroliers dans un cadre de concurrence complète devant permettre un approvisionnement et une distribution au moindre coût.
3. Le secteur privé doit être l'interlocuteur privilégié dans les activités d'importations, de stockage et de distribution.
4. Le rôle de l'Etat est de planifier le développement à long terme du sous-secteur, de réguler son fonctionnement, de préparer et de suivre l'application de la législation.
5. Concentration de l'ensemble des activités de contrôle et de régulation des importations, de stockage et de distribution dans un seul organisme.

Importations

6. Diversification des sources d'approvisionnement. Les sources d'approvisionnement ne devraient pas dépendre d'un agrément préalable du gouvernement.
7. Promotion de la compétition entre les sources d'approvisionnement.
8. Négociations immédiates pour obtenir des facilités de réception et d'entreposage à Dakar et Abidjan et éventuellement à Lomé, pour permettre éventuellement des achats directs sur les marchés internationaux, par les importateurs maliens.

Stockage

9. Le secteur public et para-public malien ne doit ni construire, ni gérer les stocks (y compris les stocks de sécurité). Cette activité doit être confiée au secteur privé.
10. Le rôle principal de l'Etat dans ce domaine est de:
 - 10.1 définir la politique des stocks de sécurité (volume, emplacement, utilisation etc.).
 - 10.2 assurer que les stocks de sécurité sont gérés conformément à la politique nationale en la matière.
11. L'accès à des installations communes de stockage doit être garanti à tous les importateurs.

12. Les trois stations-service de Pétrstock devraient être vendues (ou louées) ainsi que les installations de stockage.

Etablissement des prix et fiscalité

13. Libéralisation totale et immédiate des prix à la pompe. Un suivi devra être effectué par l'ONPP (para. 22.3 et 22.6) pour vérifier l'impact de cette politique sur les prix à la pompe.
14. Simplification de la fiscalité, avec une seule taxe au cordon douanier. Le mécanisme d'établissement de la fiscalité par produit devra assurer à l'Etat les recettes fiscales prévues au Budget annuel.
15. Pas de subvention en dessous des coûts économiques, ni de péréquation géographique sauf pour Tombouctou.
16. Effort particulier pour réduire les coûts économiques du GPL et du kérosène.

Cadre institutionnel

17. Rassemblement des activités dévolues au secteur public: planification générale, régulation, législation et de contrôle dans un seul organisme; création d'un EPA - ONPP: Office National des Produits Pétroliers.
18. Dissolution de l'ORSP et de Petrostock simultanément à la création de l'ONPP.
19. Réévaluation de la mission de la Commission Nationale des Hydrocarbures.
20. Définition claire des missions respectives de l'ONPP, DNHE, Ministère des Finances etc.
21. Réalisation par le secteur privé des activités d'importations, transport, stockage et de distribution; notamment cession des actifs de Petrostock (stockages et stations service) au secteur privé.
22. Les missions principales de l'ONPP sont les suivantes:
 - 22.1 Planification générale du développement du sous-secteur, notamment dans les zones isolées.
 - 22.2 Obtention/analyse/conservation de l'ensemble des statistiques du sous-secteur, analyses et études de développement.
 - 22.3 Suivi des prix internationaux et des coûts d'importation, de transport et de distribution; établissement sur ces bases des structures théoriques de prix (pour contrôle du fonctionnement de la concurrence).
 - 22.4 Avec le Ministère des Finances, établissement de la fiscalité par produit conformément à la politique énergétique générale (établie par la DNHE) et aux exigences financières du Budget national.
 - 22.5 Analyse des volumes estimés d'importation/exportations frauduleuses et développement de propositions pour les limiter; évaluation et comparaisons avec les structures des prix des pays voisins.

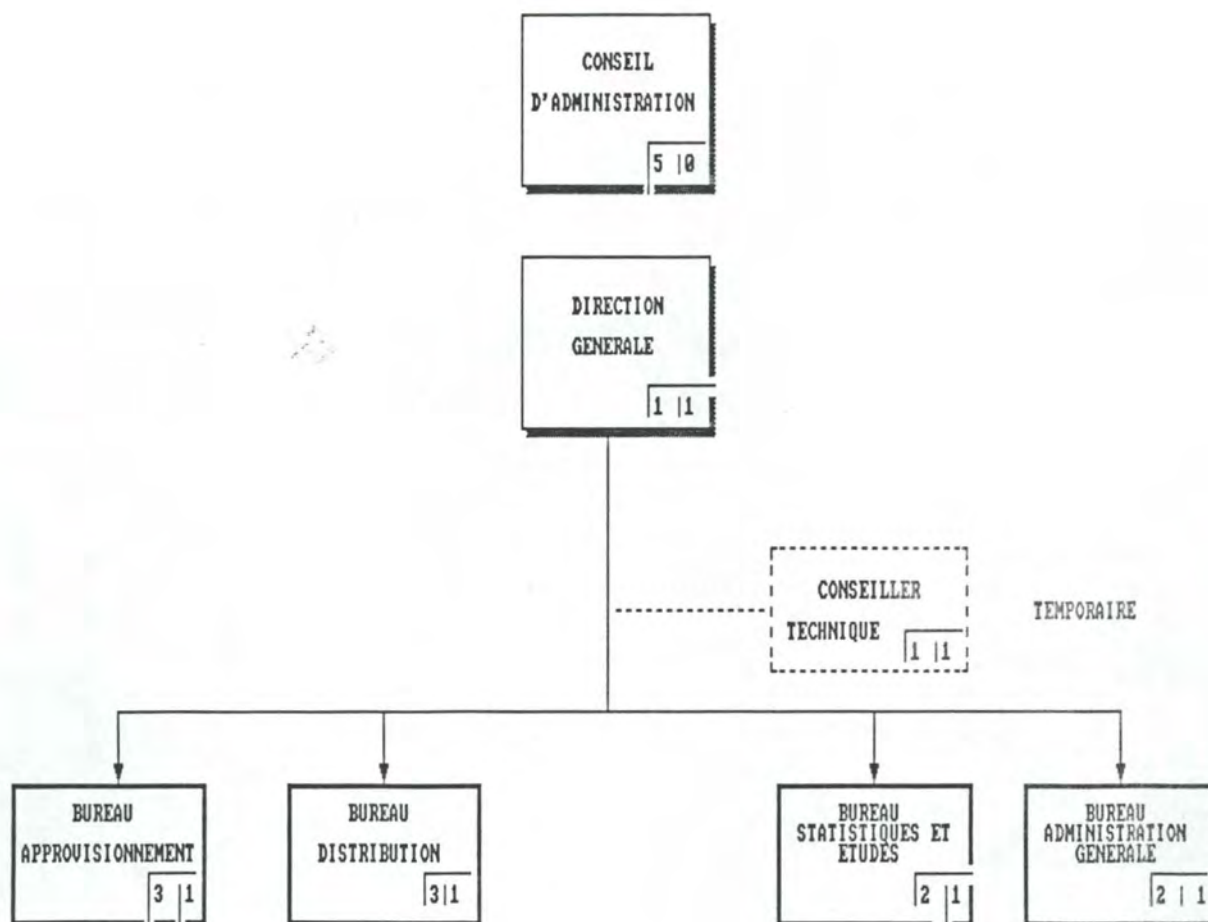
- 22.6 Suivi du fonctionnement de la concurrence entre importateurs et distributeurs; notamment au niveau des prix.
- 22.7 Détermination des niveaux et localisation géographique des stocks stratégiques et suivi de la gestion faite pour le compte de l'Etat par le secteur privé.
- 22.8 Autorisation/contrôle des établissements classés (notamment dépôts et station-services); évaluation des mesures de sécurité publique dans les ventes de petit détail et pour les camions-citerne.
- 22.9 Contrôle de la qualité des produits.
- 22.10 Evaluation comparative des avantages/inconvénients techniques et économiques des circuits d'approvisionnement selon les zones de demande.
- 22.11 Contrôle/Suivi de la perception par les Douanes de la fiscalité pétrolière.
- 23. L'ONPP doit être un organisme efficace, de taille réduite et recruter le personnel qualifié nécessaire à ses missions. Les effectifs totaux opérationnels de l'organisme devraient être de 16 personnes dont 11 professionnels et 5 secrétaires. Un conseiller technique (et une secrétaire) pour la période de démarrage de l'ONPP est également à prévoir pendant une période de un an. Le Conseil d'Administration devrait être limité à 5 membres. (Organigramme correspondant annexé).

Calendrier de mise en oeuvre

- 24. 1.12.91/1.3.92: Préparation/Approbation des textes modifiant le régime d'établissement des prix (libéralisation complète) et de la fiscalité.
- 25. 1.3.92/1.5.92 : Conception/Mise en place des procédures d'établissement de la fiscalité par produit et des procédures de suivi des prix.
- 26. 1.12.91/1.3.92: Préparation/Approbation des textes légaux relatifs à la création de l'ONPP, la dissolution de l'OSRP et de Pétrstock.
- 27. 1.12.91/1.3.92 : Procédures et sélection du personnel de l'ONPP.
- 28. 1.3.92/1.5.92 : Définition du programme de travail de l'ONPP; Conception et Mise en place des moyens et des procédures de fonctionnement.
- 29. 1.5.92/1.8.92 : Formation de l'ensemble du personnel et démarrage des activités.

ppmali01.wpf
November 15, 1991
Layec

MALI - ORGANIGRAMME PROPOSE POUR
L'OFFICE NATIONAL DES PRODUITS PETROLIERS



EFFECTIFS PERMANENTS :

Direction Generale et professionnels : 11
 Secretaires : 5
 Total permanents : 16

PERSONNEL TEMPORAIRE :

Conseiller Technique et secretaire : 2

CONSEIL D'ADMINISTRATION : 5

Legende :



--- Nombre de professionnels

--- Secretaires

The World Bank/IFC/MIGA
O F F I C E M E M O R A N D U M

DATE: November 15, 1991 08:55am

TO: See Distribution Below

FROM: Theodore Ahlers, AF5CO (THEODORE AHLERS)

EXT.: 34661

SUBJECT: RE: MALI--Trust Fund Initiating Brief

Per my EM of November 13, please find attached for your final clearance a revised IBTF for Dutch cofinancing of the Mali SAL, reflecting the comments received from Mr. Langer.

I would appreciate you clearance today, if possible, as I leave on mission for Mali tomorrow. In my absence Ms. Keough (ext. 34956) will follow up on all related matters.

Attached to this message is a TEXT document. It can be displayed or printed like any other ALL-IN-1 document. You may also transfer the attachment to your PC using the FAP option.

DISTRIBUTION:

TO: Herbert Langer	(HERBERT LANGER)
TO: James Chaffey	(JAMES CHAFFEY)
TO: Sidi Boubacar	(SIDI BOUBACAR)
CC: Lucy Keough	(LUCY KEOUGH)
CC: Hovsep Melkonian	(HOVSEP MELKONIAN)
CC: Africa ISC Files	(AFRICA ISC FILES)

INITIATING BRIEF FOR A TRUST FUND
MALI: STRUCTURAL ADJUSTMENT CREDIT

Date: November , 1991

Submitting Department: Sahelian Department, Africa Region

Task Manager: Theodore Ahlers (AF5CO)

Donor: Netherlands (Ministry for Development Cooperat

Beneficiary Country: Mali

Estimated Amount and Currency: 7.5 million Dutch Guilders

Duration: November 25, 1991--November25, 1992

Cofinancing Operation: Credit 2188-MLI

Trust Fund Objectives

To provide cofinancing resources for the Government of Mali's Structural A Program supported by IDA Credit 2188-MLI. The cofinancing resources are to be d to supplement the first tranche of the IDA Credit, which was released in March 1 fully disbursed in July 1991.

List of Goods and Services and Procurement

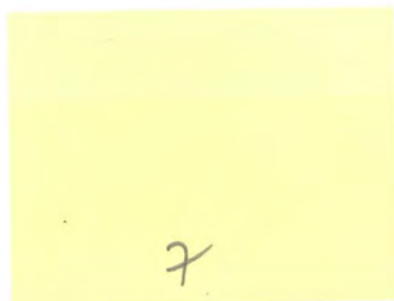
The proceeds of the grant will be used in accordance with Schedule 1 of th Development Credit Agreement for 2188-MLI dated January 23, 1991, for expenditur in respect of the reasonable cost of goods required during the execution of the Schedule 1 lists the goods against which disbursements will not be made (the neg The procurement procedures to be followed will be the same as those pertaining t

Rationale for Bank Involvement

The rationale for Bank involvement in the adjustment process in Mali is to the momentum of policy reforms. The benefit of this cofinancing is that the cou receive additional quick-disbursing funds to support its structural adjustment e

Administration

The grant will be administered in parallel and identically to Cr. 2188-MLI supervision, procurement and disbursement. The grant will be provided under the cofinancing framework agreement dated December 11, 1986, between the Minister fo Development Cooperation of the Netherlands and the Bank. The costs to the Bank administering the grant will be recovered in the manner specified in the framewo agreement, i.e. investment of proceeds of grant pending disbursement and retenti from such investment. The marginal costs to AF5CO of administering the grant ar at 1.5 staffweeks, and US\$6000 to defray a portion of the cost of the supervisio planned during the duration of the trust fund.



Benefits and Risk

Benefits stated under "Rationale for Bank Involvement." No risks foreseen

External Audit

The Bank shall cause the financial statements of the Trust Fund to be audited by external auditors at the completion of the program. The cost of the final audit shall be charged to the investment income earnings.

Other Reporting Requirements

No other reporting requirements apply.

Cleared by:

Mr. H. Langer, FRM
Mr. S. Boubacar, LEGAF
Mr. J. Chaffey, CFSOC

Approved by:

Katherine Marshall
Director, Sahelian Department
Africa Region

TAHLERS/SALIBTF

ZCZC AFRF7348 F5CS3423]
WDIAL
.AF5CO
OINFO

-SUBJECT: MALI SAL I - CR 2188 MLI
-DOCUMENT NAME: MLISALI
-DRAFTED BY: JEAN-MARIE BRUNO
-EXTENSION: 34462
-AUTHORIZED BY: TED AHLERS
-CC: H. HENNRICH-HANSON (O/R)

IBRDBAM
-INTBAFRAD, BAMAKO, MALI
-ATTN MONIQUE GARRITY, YOUSOUF THIAM
BT
WASHINGTON DC November 13, 1991

PRIERE BIEN VOULOIR TRANSMETTRE MESSAGE CI-APRES A:
S.E.M. DABA DIAWARA, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL
AVEC COPIE A
S.E.M. BASSARY TOURE, MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES.

REF: VOTRE LETTRE NO. 314/MFPT DU 22 OCTOBRE 1991.

MONSIEUR LE MINISTRE,

AAA. LE PROJET DE CONTRAT AVEC LE CABINET DIARRA POUR LA GESTION DE
L'AIDE A LA REINSERTION DES PARTANTS VOLONTAIRES DE LA FONCTION
PUBLIQUE APPELLE DE NOTRE PART LES COMMENTAIRES SUIVANTS.

111) NOUS N'AVONS PAS D'OBJECTION A L'ECONOMIE GENERALE DU CONTRAT
ET NOTAMMENT AU PRIX PROPOSE DES PRESTATIONS COMPTE-TENU DE
L'AUGMENTATION DU NOMBRE DES INTERVENANTS, SOUS RESERVE QUE LE
CONTRAT STIPULE PRECISEMENT LE TEMPS D'INTERVENTION PREVU DE CHACUN
DE CES INTERVENANTS ET DECRIVE DE MANIERE PRECISE LES COUTS UNITAIRES
DE CES PRESTATIONS. FAUTE DE CES INDICATIONS, IL NE POURRA PAS ETRE
POSSIBLE DE VERIFIER LA REALITE DES PRESTATIONS FOURNIES PAR
L'AGENCE. NOUS SOUHAITONS EGALEMENT QUE, PAR VOIE DE CONSEQUENCE,
LES DEMANDES DE PAIEMENT SOIENT APPUYEES PAR DES ETATS DECRIVANT LES
PRESTATIONS EFFECTIVEMENT REALISEES.

222) NOUS SOUHAITONS QUE LA DUREE DU CONTRAT SOIT EXPLICITEMENT
LIMITEE A UN AN ET QUE LES EVENTUELS RENOUELLEMENTS FASSE L'OBJET
D'UN NOUVEAU CONTRAT. IL NOUS SEMBLE EN EFFET RISQUE D'ENGAGER
L'ETAT POUR UNE DUREE SUPERIEURE COMPTE-TENU DE LA NOUVEAUTE DE
L'EXPERIENCE ET DE L'ABSENCE D'EXPERIENCE ANTERIEURE DU BUREAU
D'ETUDE DANS CETTE MISSION. LA FORMULATION ACTUELLE PREVOYANT DES
RENOUELLEMENTS ANNUELS D'UN CONTRAT CONCLU POUR TROIS ANS (ART. 15)
RISQUE DE METTRE L'ADMINISTRATION EN DIFFICULTE SI ELLE SOUHAITE
CHANGER DE FORMULE OU METTRE FIN A L'EXPERIENCE DANS LA MESURE OU LE
CONTRAT NE PREVOIT PAR AILLEURS LA POSSIBILITE DE RESILIER LE CONTRAT
QUE DANS LES CAS DE FAUTE (ART. 12-1) OU DE FORCE MAJEURE (ART. 12-
2).

BBB. LES TERMES DE REFERENCE DE L'AGENCE APPELLENT EGALEMENT LES
COMMENTAIRES SUIVANTS.

111) COMMENTAIRE GENERAL: IL CONVIENT DE PRECISER QUE L'AGENCE NE RECOIT QUE LES PARTANTS QUI SOUHAITENT FAIRE APPEL A SES SERVICES.

222) COMMENTAIRES SPECIFIQUES:

I(2). REDACTION DES TERMES DE REFERENCE. PRECISER QUE L'AGENCE ASSISTE LE PARTANT DANS CETTE TACHE ET NE SE SUBSTITUE PAS A LUI.

I(3). SELECTION DES BUREAUX D'ETUDES. PRECISER QUE L'AGENCE DRESSE LA LISTE DES BUREAUX CONSEILLES MAIS QUE LE PARTANT CHOISIT CELUI QUI LUI CONVIENT.

I(12). ETUDE DU SECTEUR BANCAIRE FACE AUX PDV. IL N'APPARAÎT PAS SOUHAITABLE QUE LE BUREAU D'ETUDE REALISE UNE ETUDE FORMELLE ET GENERALE SUR LA PREDISPOSITION DU SECTEUR BANCAIRE A FINANCER DES PROJETS. C'EST AU CAS PAR CAS QUE LE BUREAU D'ETUDE INTERVIENDRA, SI LE BESOIN S'EN FAIT SENTIR, POUR FACILITER LA RELATION ENTRE LA BANQUE ET LE PARTANT. PAR AILLEURS, LE FONDS DE GARANTIE NE DEVRAIT PAS ETRE DEPOSE DANS UNE SEULE BANQUE, MAIS REPARTI DANS TOUTES LES BANQUES AYANT EFFECTIVEMENT ACCORDE DES PRETS AUX PARTANTS.

II. ORGANISATION. LES TERMES DE REFERENCE DEVRAIENT PREVOIR QUE LE DOSSIER DE CHAQUE PARTANT FERA APPARAÎTRE LA NATURE ET LE VOLUME DES PRESTATIONS INDIVIDUELLES QUI LUI ETE DELIVREES PAR L'AGENCE DE SORTE QUE L'ON PUISSE RECONSTITUER L'ITINERAIRE DE CHAQUE INDIVIDU.

CCC. NOUS SOUHAITERIONS OBTENIR COPIE DU PROJET D'ORGANIGRAMME ET DU PROJET DE MANUEL DE PROCEDURE DE L'AGENCE AINSI QUE DU DOSSIER-TYPE DE CHACUN DES PARTANTS DES QUE CES DOCUMENTS AURONT ETE ELABORES.

DDD. NOUS COMPRENONS QUE, EN L'ABSENCE DE TOUTE INDICATION CONTRAIRE, LES DEPENSES MATERIELLES (LOCAUX, FOURNITURES, EQUIPEMENTS) OCCASIONNEES PAR L'EXERCICE DE LA MISSION DE L'AGENCE SONT INCLUSES DANS LA REMUNERATION MENSUELLE DEMANDEE.

EEE. SOUS RESERVE QUE LES MODIFICATIONS CONSECUTIVES AUX REMARQUES CI-DESSUS SOIENT APPORTEES AU PROJET DE CONTRAT AVEC LE CABINET DIARRA, NOUS N'AVONS PAS D'OBJECTION A SA SIGNATURE.

HAUTE CONSIDERATION. THEODORE AHLERS, ECONOMISTE PRINCIPAL,
DIVISION DES OPERATIONS, DEPARTEMENT DES PAYS DU SAHEL, REGION
AFRIQUE, BANQUE MONDIALE.

=11140510

ALT RTD FROM:AFRO

IN DROP-COPY OF:F5CR

NNNN

The World Bank/IFC/MIGA
O F F I C E M E M O R A N D U M

DATE: November 13, 1991 04:37pm

TO: See Distribution Below

FROM: Theodore Ahlers, AF5CO

(THEODORE AHLERS)

EXT.: 34661

SUBJECT: MALI--Trust Fund Initiating Brief

Please find attached for your clearance an Initiating Brief for a Trust Fund related to Dutch cofinancing of the Mali SAL (Cr.2188-MLI).

Attached to this message is a TEXT document. It can be displayed or printed like any other ALL-IN-1 document. You may also transfer the attachment to your PC using the FAP option.

DISTRIBUTION:

TO: Herbert Langer
TO: Sidi Boubacar
TO: James Chaffey
CC: Lucy Keough
CC: Africa ISC Files

(HERBERT LANGER)
(SIDI BOUBACAR)
(JAMES CHAFFEY)
(LUCY KEOUGH)
(AFRICA ISC FILES)

INITIATING BRIEF FOR A TRUST FUND
MALI: STRUCTURAL ADJUSTMENT CREDIT

Date: November __, 1991

Submitting Department: Sahelian Department, Africa Region

Task Manager: Theodore Ahlers (AF5CO)

Donor: Netherlands (Ministry for Development Cooperat

Beneficiary Country: Mali

Estimated Amount and Currency: 7.5 million Dutch Guilders

Duration: November __, 1991--November __, 1992

Cofinancing Operation: Credit 2188-MLI

Trust Fund Objectives

To provide cofinancing resources for the Government of Mali's Structural A Program supported by IDA Credit 2188-MLI. The cofinancing resources are to be d to supplement the first tranche of the IDA Credit, which was released in March 1 fully disbursed in July 1991.

List of Goods and Services and Procurement

The proceeds of the grant will be used in accordance with Schedule 1 of th Development Credit Agreement for 2188-MLI dated January 23, 1991, for expenditur in respect of the reasonable cost of goods required during the execution of the Schedule 1 lists the goods against which disbursements will not be made (the neg The procurement procedures to be followed will be the same as those pertaining t

Rationale for Bank Involvement

The rationale for Bank involvement in the adjustment process in Mali is to the momentum of policy reforms. The benefit of this cofinancing is that the cou receive additional quick-disbursing funds to support its structural adjustment e

Administration

The grant will be administered in parallel and identically to Cr. 2188-MLI supervision, procurement and disbursement. The grant will be provided under the cofinancing framework agreement dated December 11, 1986, between the Minister fo Development Cooperation of the Netherlands and the Bank. The costs to the Bank administering the grant will be recovered in the manner specified in the framewo agreement, i.e. investment of proceeds of grant pending disbursement and retenti from such investment. The marginal costs to AF5CO of administering the grant ar at 1.5 staffweeks, and US\$6000 to defray a portion of the cost of the supervisio planned during the duration of the trust fund.

Benefits and Risk

Benefits stated under "Rationale for Bank Involvement." No risks foreseen

Cleared by:

Mr. H. Langer, FRM
Mr. S. Boubacar, LEGAF
Mr. J. Chaffey, CFSOC

Approved by:

Katherine Marshall
Director, Sahelian Department
Africa Region

----- Headquarters: Washington, D.C. 20433 U.S.A.
Tel. No. (202) 477-1234 // Fax Tel. No. (202) 477-6391 // Telex No. RCA 248423
FACSIMILE COVER SHEET AND MESSAGE

08 NOV. 1991

----- DATE: November 7, 1991 ----- NO. OF PAGES: 9 ----- MESSAGE NUMBER: 1
(including this sheet)

TO
Name: M. Thiam
Organization: Resident Mission, Mali

Fax Tel. No. 223-226682
City: Bamako
Country: Mali

FROM
Name: Adriana De Leva
Dept./Div. \
Room No. \

Fax Tel. No. 202-473-8136
Dept/Div No. \
Tel. No. 202-473-4654

SUBJECT: MALI -- Statistical Action Plan

MESSAGE:

--- As we discussed on the phone today, I have attached our comments on the recent version of the Statistical Action Plan. The main points that should be emphasized with the Comité de Coordination Statistique are:

- the document should be kept short;
- ~~an executive summary of the main points~~ would be most useful;
- summary tables (objectives, available resources and external assistance) are desirable;
- the document needs a summary of financial requirements to carry out Plan;
- ~~the objectives presented in Part II should be accompanied by specific actions (mesures), for which the schedule, persons responsible, costs and financing will be detailed;~~
- it is essential that the identified actions be prioritized, based on human and financial constraints;
- the Plan of Action should be seen as a work program and, as such, will be revised according to changing needs and constraints;
- a schedule of the outputs of the statistical system (see attached) should be included. This schedule can be expanded to give more detail on intermediate inputs.

Don't hesitate to contact me (473-4654) or Thierry Paccoud (473-7597) if you need any clarification.

Many thanks and best regards
Adriana

Transmission authorized by: Adriana De Leva

If you experience any problem in receiving this transmission, inform the sender at the telephone or fax number listed above.

Commentaires sur la version 2 (Parties II et III)
du Plan d'Action Statistique du Mali

... La seconde version du Plan d'action statistique du Mali est parvenue à la Banque Mondiale le 30 octobre 1991. Cette version est nettement plus élaborée que la première: elle introduit un cadre plus logique d'analyse du système statistique (en trois parties: diagnostic, problèmes et objectifs, mesures) et elle détaille plus précisément les objectifs à atteindre dans chaque domaine (sur la base des produits finaux à élaborer et de leurs calendriers).

----- Néanmoins, le nouveau document reste encore trop structuré comme un catalogue, ce qui nuit tant à sa compréhension qu'à sa portée. Les éléments de fonds (priorités d'action, organisation du système, démarche, financement, en particulier), même si ils sont présents dans le document, n'apparaissent qu'en filigramme.

..... Sont présentés ci-dessous des commentaires qui devraient permettre de faire mieux ressortir les orientations fondamentales de la stratégie que le Gouvernement entend suivre pour améliorer la production statistique et l'adapter aux besoins et potentiels du pays.

1. Rappel sur les principales conclusions de la mission d'octobre

Lors de nombreuses réunions, dans le cadre de la Commission de Coordination Statistique ou avec la DNSI, la mission a insisté particulièrement sur les éléments suivants:

- la réalisation du Plan d'Action est une occasion unique de présenter clairement et de discuter en profondeur les problèmes que rencontre la statistique, qu'ils concernent l'organisation interne du système (structure, rôle et capacités de la DNSI) ou ses relations avec les autres intervenants au niveau local (Comité de coordination, en particulier) comme international (Coopérations techniques et bailleurs de fonds),

- le Comité de Coordination statistique, récemment mis en place, est un élément central de la réflexion pour la formulation du Plan d'Action, permettant de prendre en compte différents points de vue, qu'il s'agisse de producteurs ou d'utilisateurs de données.

- ...il est indispensable que le Plan d'Action procède d'une démarche logique
...prenant en compte l'analyse et l'évaluation de l'existant, la définition des
...produits statistiques finaux qui doivent être mis à la disposition des utilisateurs
...et les moyens à mettre en oeuvre pour les réaliser régulièrement,

- Les attributions des programmes doivent découler d'une réflexion large qui prenne en compte leur pertinence (par rapport aux besoins du pays), leur régularité, leur fiabilité, leur permanence, leur transparence et leur accessibilité.

- le financement du système statistique n'est pas neutre: la statistique doit "mériter" les fonds qui lui sont alloués (visibilité et pertinence des travaux). Il est tout aussi important de déterminer quels sont les travaux qui doivent bénéficier d'une source de financement permanente (sur budget national) qui soit à l'abri des aléas de l'assistance extérieure.

Cet ensemble de points est détaillé dans l'Aide-mémoire que la mission a laissé sur place pour commentaires du Gouvernement.

2. Commentaires généraux sur le document (2ème version)

Les commentaires généraux sont de deux ordres: ils tiennent à la lourdeur du document et à la redondance de ses diverses composantes.

Le document, dans sa forme actuelle compte quelques 86 pages non compris les annexes. Comme il traite de questions spécifiques et techniques, il est évident que les "non-initiés" (décideurs nationaux, partenaires au développement), qui sont pourtant les principaux destinataires, seront rapidement rebutés par le volume du document. Il serait utile afin de faciliter la lecture:

(i) de résumer et de synthétiser les principaux points (5 à 10 pages) dans une annexe introductive (ou une note de couverture); cette synthèse devra principalement reprendre les grands problèmes, les grands axes et les priorités du Plan d'Action, les résultats attendus (production, diffusion et analyse, en particulier) et les questions de financement,

(ii) de recourir, autant que faire se peut, à des tableaux de synthèse, du type des ceux des pages 87 et 89 de la version actuelle (tableau d'objectifs, tableau des moyens disponibles, tableau de l'assistance extérieure).

Le plan du document se développe en trois parties distinctes: la première dresse un rapide diagnostic du système statistique, la seconde synthétise les grands problèmes rencontrés et propose les objectifs du Plan, la troisième reprend les moyens à mettre en œuvre sur les 3 prochaines années. Il est important que cette logique soit strictement respectée pour la clarté des questions soulevées. Le document demande à être relu attentivement pour supprimer toute incohérence, répétition et redondance (voir en particulier la partie 3).

Le document pêche par manque de synthèse financière: quels sont les moyens financiers disponibles aujourd'hui et pour quel type d'activité et de résultat? Quelles sont les implications financières des objectifs du Plan à trois ans? Quels sont les déficits de financement les plus urgents à combler et comment? Quelles sont les activités à financer sur sources nationales et celles à financer sur sources extérieures?

3. Commentaires sur la Partie II (Les problèmes et objectifs)

- (i) Problèmes institutionnels - A1 (p 44 à 47): ce point gagnerait à être plus structuré et à distinguer les problèmes internes à la DNSI (en particulier sa réorganisation et le décret de nouvel organigramme), les problèmes spécifiques des DRPS (rôle, supervision, remontée des données) et ceux des autres producteurs (en insistant plus particulièrement sur la DNP et les relations de la DNSI avec chacun d'eux); sous l'égide du Comité de coordination statistique, il est important de détailler l'ensemble des travaux purement techniques à réaliser dans le cadre des sous-commissions qui permettront d'améliorer les liens et la compréhension entre producteurs et utilisateurs de statistique; la partie sur la DNSI devrait être plus synthétique (il n'est pas nécessaire de détailler les rôles respectifs des divisions, mais plutôt de présenter les déséquilibres majeurs),
- (ii) Problèmes de ressources - A2 (p 47 à 51): la base de ce point est le tableau donné à la page 91 (détail des ressources humaines et matérielles des principaux services statistiques). Il n'est donc pas nécessaire de reprendre chaque service dans le texte. Il serait plus approprié d'identifier des grands thèmes qui touchent ces divers services (absence de service statistique spécifique - Éducation et Santé; faiblesse des techniciens de formation statistique, adéquation des capacités informatiques aux besoins, capacités d'analyse et de publication, échange et circuits d'information),
- (iii) Problèmes purement statistiques - A3 (p 52): ce point concerne 2 éléments (harmonisation des normes et coordination, d'une part, et évaluation, analyse et diffusion, d'autre part) qui ont leur importance respective et qui mériteraient une attention spécifique (2 points séparés),
- (iv) Autres problèmes: il serait utile de distinguer aussi les problèmes liés au financement des activités statistiques dans le pays et en particulier les relations entre programmation des travaux et assistance extérieure.
- (v) Objectifs - B (p 52 à 59): concernant l'objectif global (général) de la réforme du système statistique malien (p52), son impact pourrait grandement bénéficier d'un approfondissement sur la démarche qui sera suivie pour sa réalisation, et sur les contraintes qui pèsent sur le système (en particulier les ressources et capacités existantes - voir aide-mémoire de la mission DSA - annex 2 - p4),
- (vi) Objectifs - B (p 52 à 59): concernant les objectifs détaillés, l'accent devrait être mis plus intensément sur les produits finaux attendus (ou sous produits); ils pourraient également être numérotés; ce qui faciliterait le passage à la partie 3 et la compréhension des moyens qui sont mis en oeuvre dans le contexte des objectifs. Il pourrait aussi être utile de mentionner les

critères qui seront utilisés pour ce passage entre objectifs détaillés et moyens
(voir l'aide-mémoire de la mission - annexe 2 - p 4),

- (vii) Objectifs - B (p.52 à 59): la synthèse des grands problèmes (ressources humaines et financières, réglementaires et institutionnels, diffusion et coordination) devrait amener à la formulation d'**objectifs généraux** (par opposition aux objectifs détaillés et traitant des questions qui touchent plus d'un secteur).

4. Commentaires sur la partie III (moyens à mettre en oeuvre)

- (i) sur un plan général, cette partie est la résultante des réflexions qui précèdent et les moyens à mettre en oeuvre devraient pouvoir être mis plus directement en regard des objectifs. A cet égard, la numérotation des objectifs et la reprise des moyens par objectif permettraient d'améliorer la compréhension globale du document (tant pour les objectifs détaillés - point 3.vi ci-dessous - que pour les objectifs généraux - point 3.vii).

... (ii) la lecture de cette partie devrait permettre au lecteur de répondre à différentes questions: quelles mesures seront prises pour parvenir à la réalisation de l'objectif Numéro x? Quand ces mesures se mettront-elles en place et quel calendrier est envisagé si il s'agit d'un processus plus complexe? Qui en aura la responsabilité et quels autres intervenants? Quels seront les résultats intermédiaires? Quel sera le coût et quelles seront les ressources nécessaires à déployer? qui financera? Cette démarche est amorcée pour ce qui concerne les comptes nationaux (p 68 à 74). A titre d'illustration, sans que le détail donné ci-dessous soit exhaustif:

* objectif N°x: améliorer la qualité et la publication des comptes nationaux - Produits: Comptes définitifs et comptes provisoires annuels.

... * Mesure X.1: amélioration des méthodes

- ... X.1.a: méthodologie de comptes provisoires
- ... X.1.b: passages secteurs/branches
- ... X.1.c: série homogène de comptes (SCN)
- ... X.1.d: compte de secteurs et TEE
- ... X.1.e: projection

* Mesure X.2: informatisation des comptes

- ... X.2.a: compte de production
- ... X.2.b: autres opérations

5

*** Mesure X.3: exploitation des données existantes**

- . X.3.a: enquêtes budget/consommation
- X.3.b: enquête secteur informel
- . X.3.c: enquête nationale sur l'activité économique des ménages
- . X.3.d: recensement industriel

..... * Mesure X.4: amélioration des données de base

- . X.4.a: agriculture (coûts de production et maraichage)
- . X.4.b: élevage (recensement et paramètres zootechniques)
- . X.4.c: pêche
- . X.4.d: eaux et forêts
- . X.4.e: artisanat (enquête informel)
- . X.4.f: commerce (suivi du CA, fichier)
- . X.4.g: transport (informel)
- . X.4.h: tourisme
- . X.4.i: industrie (plan comptable, industries extractives, recensement industriel, suivi des entreprises)

*** Mesure X.5: Amélioration des circuits d'information**

- X.5.a: entreprises et sociétés publiques
- . X.5.b: calendrier de diffusion des données de base
- . X.5.c: coordination
- . X.5.d: diffusion des comptes

*** Mesure X.6: Formation**

- .. X.6.a: interne-DNSI (techniques comptables)
- X.6.b: externe-DNSI (utilisation des comptes)

A chacune des mesures (ou sous-mesures) devront être attachées des informations concernant les services responsables, les autres intervenants, les implications en ressources humaines et financières ainsi qu'un calendrier détaillé de mise en oeuvre.

..... (iii) ~~concernant les mesures liées au renforcement des moyens humains et matériels~~ qui apparaissent dans les pages 80 à 86 sous divers secteurs, elles pourraient utilement être regroupées derrière les objets dits généraux. A titre d'illustration:

* objectif N° y: renforcer les capacités du personnel statistique dans les ministères - produits: programmes statistiques par secteurs

* **Mesure Y.1: Formation**

- . Y.1.a: évaluation des besoins
- . Y.1.b: préparation et mise en oeuvre de programmes de formation sur le tas
- . Y.1.c: revue des possibilités offertes par la coopération internationale (stages itinérants, cours de courte et longue durée)
- . Y.1.d: préparation d'un plan de formation sur les trois années, intégrant des critères de candidature basés sur les besoins des différents services

* **Mesure Y.3: Renforcement des SSM**

- . Y.3.a: évaluation de l'existant
- . Y.3.b: évaluation des besoins
- . Y.3.c: propositions en matière d'allocations budgétaires

* **Mesure Y.2: Assistance technique**

- . Y.2.a: ~~évaluation des exercices en cours~~
- . Y.2.b: évaluation des besoins
- . Y.2.c: Contacts avec les bailleurs

Comme dans le cas des objectifs détaillés, il faudrait associer à chacune des mesures les services responsables, les autres services intervenants, les implications en ressources humaines et financières et un calendrier.

5. Tableaux récapitulatifs et annexes

L'ensemble des éléments objectifs et mesures devraient être repris dans un tableau du type de celui présenté en page 89, le tout constituant le Plan d'Action. Les colonnes du tableau pourraient correspondre aux éléments suivants: **Nature du problème** (institutionnel et réglementaire, ressources humaines et financières, statistique et sectoriel, diffusion et analyse), **objectif à atteindre** (en terme de produit), **mesures à mettre en oeuvre pour atteindre l'objectif**, **calendrier de mise place** (par étapes si nécessaire), **service responsable et autres intervenants**, **coût de mise en place**, **prévision de financement** (budget national ou bailleurs extérieurs).

Un autre tableau pourrait être constitué sur la base des principaux produits statistiques qui seront offerts par la mise en oeuvre du plan d'action (voir annexe). Sur le modèle développé dans l'aide-mémoire conjoint FMI/Banque Mondiale de juillet 1991, ce calendrier pourrait être complété par le détail, pour chaque produit,

des données de base (et données intermédiaires) à collecter et à traiter ainsi que les services impliqués dans ces opérations et les délais à respecter pour la fourniture et la production.

Le diagnostic détaillé par secteur et par acteur du système statistique constituerait une autre annexe du document (comme c'est le cas dans la deuxième version des pages 90 à 100).

6. Synthèse et conclusion

Le Plan d'Action statistique est une importante pièce de la réorganisation du système que le Gouvernement entend mettre en oeuvre dans le cadre de son plan d'ajustement structurel. Une attention particulière doit lui être apportée afin qu'il permette aux non-statisticiens de comprendre l'ampleur du travail de fonds qui est réalisé. Sa mise en oeuvre doit permettre à la statistique d'améliorer sa visibilité, en fournissant l'information désirée. Cette visibilité est la clé de l'interet qui sera porté au travail statistique et donc l'élément essentiel qui générera les ressources nécessaires pour ce travail.

Il est aussi important que ce plan procède d'une consultation large, dans le cadre de la Commission de coordination statistique.

Enfin, le Plan d'action n'est certainement pas une finalité en soi: il prépare la mise en oeuvre d'une série d'actions et de réformes qui doivent se concevoir dans un contexte évolutif. Ceci a deux implications principales:

- (i) tout ne pourra pas se faire en même temps et il est dès lors primordial de prioriser les mesures en tenant compte des contraintes humaines et financières,
- (ii) compte tenu de l'évolution rapide des besoins et des contraintes, le plan doit conserver une certaine souplesse d'adaptation à cet environnement mouvant.

MALI: PLAN D'ACTION STATISTIQUE -- CALENDRIER

Produit	Frequence et/ou Date de la premiere Realisation	Agence Responsable	Autres Intervenants
STATISTIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES			
Comptes nationaux: provisoires	annuel: N + 6 mois	DNSI	
Comptes nationaux: definitifs	annuel: N + 1 ans	DNSI	
Indice de la production industrielle	trimestriel	DNSI	
Tableau des entrees et sorties (TES)			
Tableau des operations financieres et economiques (TOFE)	trimestriel delai max.: 2 mois	DNTCP	
Balance des paiements	trimestriel	BCEAO	
Statistiques monetaires: provisoires	mensuel	BCEAO	
: definitifs	delai de 2 mois annuel	BCEAO	
Indice des prix a la consommation	mensuel delai: 1 mois	DNSI	
Tableaux macroeconomiques de synthese	mensuel	DNSI	
STATISTIQUES SOCIALES			
Tableau de bord social	annuel; 1992	DNSI	
panorama de l'emploi	annuel; 1992	ONMCE	
Indicateurs sanitaires	annuel; 1992	Dir. Nat'l Sante Pub.	
Annuaire sur l'education	annuel	Min. Educ. Nat'l	
Statistiques demographiques	annuel; 1992	Min. Plan/DNSI DNSI: Div. Population	
Statistiques sur l'etat civil	annuel; 1992	Min. Admin. Terr??	
Affaires sociales	annuel; 1992	Min. Sante Pub, Act. Soc.	
Menages	annuel; 1991	DNSI; Sous-Comm Stat Soc du Com. Coord. Stat	
AUTRES STATISTIQUES			
Statistiques sur l'environnement	annuel; 1992	Min. Agr., Elevage, Env	
Annuaire statistique general	annuel; 1992	DNSI/Com. Coord. Stat.	

MLI - CR 2188

DATE: November 7, 1991

NO. OF PAGES: 9
(including this sheet)

MESSAGE NUMBER: \

TO

Name: Mr. Martyn Pennington
Organization: EEC

Fax Tel. No. 32/2/235-0841
City: Brussels
Country: Belgium

FROM

Name: Adriana De Leva
Dept./Div. \
Room No. \

Fax Tel. No. 202-473-8136
Dept/Div No. AF5CO
Tel. No. 202-473-4654

SUBJECT: MALI -- SAL I, Social Dimensions of Adjustment

MESSAGE:

As we agreed on the phone this morning, I have attached the CV's of Messrs. Pierre Meyer and Philippe De Vreier, as possible candidates for the technical assistant position in the proposed Analysis Unit in the Statistical Office in Mali. As explained in the Aide-Memoire of our October supervision mission, this technical assistant would help the DNSI launch the first phase of the SDA program, estimated at 6-8 months. The principal activities would be the exploitation and evaluation of existing statistical information on social dimensions, the preparation of a poverty profile, and the identification of required studies and their supervision.

We would like to set up the Analysis Unit at the DNSI as soon as possible. Since the technical expert is crucial in this effort, we would appreciate it if you could do whatever is required to expedite recruitment and to let us know what we can do to help.

Many thanks and regards
Adriana De Leva

Transmission authorized by: Adriana De Leva 

If you experience any problem in receiving this transmission, inform the sender at the telephone or fax number listed above.

Téléphone :	(33) 1 39 66 16 16
Téléfax :	(33) 1 39 66 16 14 (33) 1 39 54 00 46
Adresse :	24 - 26 rue DUPLESSIS - 78150 - LE CHESNAY - <u>FRANCE</u>
Télex :	696 077 F

De : Marc Raynaud
Le : 6/11/91

à : BANQUE MONDIALE
Téléfax : 19 1 202 473 79 32

Nombre de pages y compris celle-ci : 6

ATTENTION : THIERRY PACCLOUD - ROOM J 2171

Objet : Mali - Plan d'Action Statistiques

N ref : 91/AT/100/50-009

Cher Monsieur,

Pour faire suite à nos divers entretiens nous vous transmettons ci-après le C.V de M. Pierre MEYER qui nous semble être un excellent candidat pour le poste de CTP du projet sus-mentionné financé par le FED.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part de votre avis sur cette candidature.

Nous vous en remercions et vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Marc Raynaud
Directeur Général



Record Removal Notice

File Title Structural Adjustment Credit Project (01) - Mali - Loan 0290 - Credit 2188 - P001731 - Correspondence - Volume 4		Barcode No. 1080553		
Document Date 11 June, 1991	Document Type Curriculum Vitae (attached to a facsimile)			
Correspondents / Participants To: Thierry Paccoud From: Marc Raynaud				
Subject / Title Pierre Meyer				
Exception(s) Personal Information				
Additional Comments		The item(s) identified above has/have been removed in accordance with The World Bank Policy on Access to Information or other disclosure policies of the World Bank Group. <table border="1"><tr><td>Withdrawn by Vlada Alekankina</td><td>Date July 20, 2012</td></tr></table>	Withdrawn by Vlada Alekankina	Date July 20, 2012
Withdrawn by Vlada Alekankina	Date July 20, 2012			

MLI - Cr 2188

THE WORLD BANK/IFC/M.I.G.A.

Headquarters: Washington, D.C. 20433 U.S.A.

Tel. No. (202) 477-1234 // Fax Tel. No. (202) 477-6391 // Telex No. RCA 248423

FACSIMILE COVER SHEET AND MESSAGE

11/7

DATE: November 7, 1991

NO. OF PAGES: 9
(including this sheet)

MESSAGE NUMBER: \

TO

Name: M. Thiam
Organization: Resident Mission, Mali

Fax Tel. No. 223-226682
City: Bamako
Country: Mali

FROM

Name: Adriana De Leva
Dept./Div. \
Room No. \

Fax Tel. No. 202-473-8136
Dept/Div No. \
Tel. No. 202-473-4654

SUBJECT: MALI -- Statistical Action Plan

MESSAGE:

As we discussed on the phone today, I have attached our comments on the recent version of the Statistical Action Plan. The main points that should be emphasized with the Comite de Coordination Statistique are:

- the document should be kept short;
- an executive summary of the main points would be most useful;
- summary tables (objectives, available resources and external assistance) are desirable;
- the document needs a summary of financial requirements to carry out Plan;
- the objectives presented in Part II should be accompanied by specific actions (mesures), for which the schedule, persons responsible, costs and financing will be detailed;
- it is essential that the identified actions be prioritized, based on human and financial constraints;
- the Plan of Action should be seen as a work program and, as such, will be revised according to changing needs and constraints;
- a schedule of the outputs of the statistical system (see attached) should be included. This schedule can be expanded to give more detail on intermediate inputs.

Don't hesitate to contact me (473-4654) or Thierry Paccoud (473-7597) if you need any clarification.

Many thanks and best regards
Adriana

Transmission authorized by: Adriana De Leva

If you experience any problem in receiving this transmission, inform the sender at the telephone or fax number listed above.

Commentaires sur la version 2 (Parties II et III) du Plan d'Action Statistique du Mali

La seconde version du Plan d'action statistique du Mali est parvenue à la Banque Mondiale le 30 octobre 1991. Cette version est nettement plus élaborée que la première: elle introduit un cadre plus logique d'analyse du système statistique (en trois parties: diagnostic, problèmes et objectifs, mesures) et elle détaille plus précisément les objectifs à atteindre dans chaque domaine (sur la base des produits finaux à élaborer et de leurs calendriers).

Néanmoins, le nouveau document reste encore trop structuré comme un catalogue, ce qui nuit tant à sa compréhension qu'à sa portée. Les éléments de fonds (priorités d'action, organisation du système, démarche, financement, en particulier), même si ils sont présents dans le document, n'apparaissent qu'en filigranne.

Sont présentés ci-dessous des commentaires qui devraient permettre de faire mieux ressortir les orientations fondamentales de la stratégie que le Gouvernement entend suivre pour améliorer la production statistique et l'adapter aux besoins et potentiels du pays.

1. Rappel sur les principales conclusions de la mission d'octobre

Lors de nombreuses réunions, dans le cadre de la Commission de Coordination Statistique ou avec la DNSI, la mission a insisté particulièrement sur les éléments suivants:

- la réalisation du Plan d'Action est une occasion unique de présenter clairement et de discuter en profondeur les problèmes que rencontre la statistique, qu'ils concernent l'organisation interne du système (structure, rôle et capacités de la DNSI) ou ses relations avec les autres intervenants au niveau local (Comité de coordination, en particulier) comme international (Coopérations techniques et bailleurs de fonds),
- le Comité de Coordination statistique, récemment mis en place, est un élément central de la réflexion pour la formulation du Plan d'Action, permettant de prendre en compte différents points de vue, qu'il s'agisse de producteurs ou d'utilisateurs de données,
- il est indispensable que le Plan d'Action procède d'une démarche logique prenant en compte l'analyse et l'évaluation de l'existant, la définition des produits statistiques finaux qui doivent être mis à la disposition des utilisateurs et les moyens à mettre en oeuvre pour les réaliser régulièrement,
- la définition même des produits doit découler d'une réflexion large qui prenne en compte leur pertinence (par rapport aux besoins du pays), leur régularité, leur fiabilité, leur permanence, leur transparence et leur accessibilité,

- le financement du système statistique n'est pas neutre: la statistique doit "mériter" les fonds qui lui sont alloués (visibilité et pertinence des travaux). Il est tout aussi important de déterminer quels sont les travaux qui doivent bénéficier d'une source de financement permanente (sur budget national) qui soit à l'abri des aléas de l'assistance extérieure.

Cet ensemble de points est détaillé dans l'Aide-mémoire que la mission a laissé sur place pour commentaires du Gouvernement.

2. Commentaires généraux sur le document (2ème version)

Les commentaires généraux sont de deux ordres: ils tiennent à la lourdeur du document et à la redondance de ses diverses composantes.

Le document, dans sa forme actuelle compte quelques 86 pages non compris les annexes. Comme il traite de questions spécifiques et techniques, il est évident que les "non-initiés" (décideurs nationaux, partenaires au développement), qui sont pourtant les principaux destinataires, seront rapidement rebutés par le volume du document. Il serait utile afin de faciliter la lecture:

- (i) de résumer et de synthétiser les principaux points (5 à 10 pages) dans une annexe introductive (ou une note de couverture); cette synthèse devra principalement reprendre les grands problèmes, les grands axes et les priorités du Plan d'Action, les résultats attendus (production, diffusion et analyse, en particulier) et les questions de financement,
- (ii) de recourir, autant que faire se peut, à des tableaux de synthèse, du type des ceux des pages 87 et 89 de la version actuelle (tableau d'objectifs, tableau des moyens disponibles, tableau de l'assistance extérieure).

Le plan du document se développe en trois parties distinctes: la première dresse un rapide diagnostic du système statistique, la seconde synthétise les grands problèmes rencontrés et propose les objectifs du Plan, la troisième reprend les moyens à mettre en oeuvre sur les 3 prochaines années. Il est important que cette logique soit strictement respectée pour la clarté des questions soulevées. Le document demande à être relu attentivement pour supprimer toute incohérence, répétition et redondance (voir en particulier la partie 3).

Le document pêche par manque de synthèse financière: quels sont les moyens financiers disponibles aujourd'hui et pour quel type d'activité et de résultat? Quelles sont les implications financières des objectifs du Plan à trois ans? Quels sont les déficits de financement les plus urgents à combler et comment? Quelles sont les activités à financer sur sources nationales et celles à financer sur sources extérieures?

3. Commentaires sur la Partie II (Les problèmes et objectifs)

(i) Problèmes institutionnels - A1 (p 44 à 47): ce point gagnerait à être plus structuré et à distinguer les problèmes internes à la DNSI (en particulier sa réorganisation et le décret de nouvel organigramme), les problèmes spécifiques des DRPS (rôle, supervision, remontée des données) et ceux des autres producteurs (en insistant plus particulièrement sur la DNP et les relations de la DNSI avec chacun d'eux); sous l'égide du Comité de coordination statistique, il est important de détailler l'ensemble des travaux purement techniques à réaliser dans le cadre des sous-commissions qui permettront d'améliorer les liens et la compréhension entre producteurs et utilisateurs de statistique; la partie sur la DNSI devrait être plus synthétique (il n'est pas nécessaire de détailler les rôles respectifs des divisions, mais plutôt de présenter les déséquilibres majeurs),

- (ii) Problèmes de ressources - A2 (p 47 à 51): la base de ce point est le tableau donné à la page 91 (détail des ressources humaines et matérielles des principaux services statistiques). Il n'est donc pas nécessaire de reprendre chaque service dans le texte. Il serait plus approprié d'identifier des grands thèmes qui touchent ces divers services (absence de service statistique spécifique - Education et Santé, faiblesse des techniciens de formation statistique, adéquation des capacités informatiques aux besoins, capacités d'analyse et de publication, échange et circuits d'information),

- (iii) Problèmes purement statistiques - A3 (p 52): ce point concerne 2 éléments (harmonisation des normes et coordination, d'une part, et évaluation, analyse et diffusion, d'autre part) qui ont leur importance respective et qui mériteraient une attention spécifique (2 points séparés),

- (iv) Autres problèmes: il serait utile de distinguer aussi les problèmes liés au financement des activités statistiques dans le pays et en particulier les relations entre programmation des travaux et assistance extérieure.

- (v) Objectifs - B (p 52 à 59): concernant l'**objectif global** (général) de la réforme du système statistique malien (p52), son impact pourrait grandement bénéficier d'un approfondissement sur la démarche qui sera suivie pour sa réalisation, et sur les contraintes qui pèsent sur le système (en particulier les ressources et capacités existantes - voir aide-mémoire de la mission DSA - annex 2 - p4),

- (vi) Objectifs - B (p 52 à 59): concernant les **objectifs détaillés**, l'accent devrait être mis plus intensément sur les produits finaux attendus (ou sous-produits); ils pourraient aisément être numérotés, ce qui faciliterait le passage à la partie 3 et la compréhension des moyens qui sont mis en oeuvre dans le contexte des objectifs. Il pourrait aussi être utile de mentionner les

critères qui seront utilisés pour ce passage entre objectifs détaillés et moyens (voir l'aide-mémoire de la mission - annexe 2 - p 4),

- (vii) Objectifs - B (p 52 à 59): la synthèse des grands problèmes (ressources humaines et financières, réglementaires et institutionnels, diffusion et coordination) devrait amener à la formulation d'**objectifs généraux** (par opposition aux objectifs détaillés et traitant des questions qui touchent plus d'un secteur).

4. Commentaires sur la partie III (moyens à mettre en oeuvre)

- (i) sur un plan général, cette partie est la résultante des réflexions qui précèdent et les moyens à mettre en oeuvre devraient pouvoir être mis plus directement en regard des objectifs. A cet égard, la numérotation des objectifs et la reprise des moyens par objectif permettraient d'améliorer la compréhension globale du document (tant pour les objectifs détaillés - point 3.vi ci-dessus - que pour les objectifs généraux - point 3.vii).

- (ii) la lecture de cette partie devrait permettre au lecteur de répondre à différentes questions: quelles mesures seront prises pour parvenir à la réalisation de l'objectif Numéro x? Quand ces mesures se mettront-elles en place et quel calendrier est envisagé si il s'agit d'un processus plus complexe? Qui en aura la responsabilité et quels autres intervenants? Quels seront les résultats intermédiaires? Quel sera le coût et quelles seront les ressources nécessaires à déployer? qui financera? Cette démarche est amorcée pour ce qui concerne les comptes nationaux (p 68 à 74). A titre d'illustration, sans que le détail donné ci-dessous soit exhaustif:

* objectif N°x: améliorer la qualité et la publication des comptes nationaux - Produits: Comptes définitifs et comptes provisoires annuels.

* **Mesure X.1**: amélioration des méthodes

- . X.1.a: méthodologie de comptes provisoires
- . X.1.b: passages secteurs/branches
- . X.1.c: série homogène de comptes (SCN)
- . X.1.d: compte de secteurs et TEE
- . X.1.e: projection

* **Mesure X.2**: informatisation des comptes

- . X.2.a: compte de production
- . X.2.b: autres opérations

*** Mesure X.3: exploitation des données existantes**

- . X.3.a: enquêtes budget/consommation
- . X.3.b: enquête secteur informel
- . X.3.c: enquête nationale sur l'activité économique des ménages
- . X.3.d: recensement industriel

*** Mesure X.4: amélioration des données de base**

- . X.4.a: agriculture (coûts de production et maraichage)
- . X.4.b: élevage (recensement et paramètres zootechniques)
- . X.4.c: pêche
- . X.4.d: eaux et forêts
- . X.4.e: artisanat (enquête informel)
- . X.4.f: commerce (suivi du CA, fichier)
- . X.4.g: transport (informel)
- . X.4.h: tourisme
- . X.4.i: industrie (plan comptable, industries extractives, recensement industriel, suivi des entreprises)

*** Mesure X.5: Amélioration des circuits d'information**

- . X.5.a: entreprises et sociétés publiques
- . X.5.b: calendrier de diffusion des données de base
- . X.5.c: coordination
- . X.5.d: diffusion des comptes

*** Mesure X.6: Formation**

- . X.6.a: interne DNSI (techniques comptables)
- . X.6.b: externe DNSI (utilisation des comptes)

A chacune des mesures (ou sous-mesures) devront être attachées des informations concernant les services responsables, les autres intervenants, les implications en ressources humaines et financières ainsi qu'un calendrier détaillé de mise en oeuvre.

- (iii) concernant les mesures liées au renforcement des moyens humains et matériels qui apparaissent dans les pages 80 à 86 sous divers secteurs, elles pourraient utilement être regroupées derrière les objectifs dits généraux. A titre d'illustration:

* objectif N° y: renforcer les capacités du personnel statistique dans les ministères - produits: programmes statistiques par secteurs

*** Mesure Y.1: Formation**

- . Y.1.a: évaluation des besoins
- . Y.1.b: préparation et mise en oeuvre de programmes de formation sur le tas
- . Y.1.c: revue des possibilités offertes par la coopération internationale (stages itinérants, cours de courte et longue durée)
- . Y.1.d: préparation d'un plan de formation sur les trois années, intégrant des critères de candidature basés sur les besoins des différents services

*** Mesure Y.3: Renforcement des SSM**

- . Y.3.a: évaluation de l'existant
- . Y.3.b: évaluation des besoins
- . Y.3.c: propositions en matière d'allocations budgétaires

*** Mesure Y.2: Assistance technique**

- .Y.2.a: évaluation des exercices en cours
- .Y.2.b: évaluation des besoins
- .Y.2.c: Contacts avec les bailleurs

Comme dans le cas des objectifs détaillés, il faudrait associer à chacune des mesures les services responsables, les autres services intervenants, les implications en ressources humaines et financières et un calendrier.

5. Tableaux récapitulatifs et annexes

L'ensemble des éléments objectifs et mesures devraient être repris dans un tableau du type de celui présenté en page 89, le tout constituant le Plan d'Action. Les colonnes du tableau pourraient correspondre aux éléments suivants: Nature du problème (institutionnel et réglementaire, ressources humaines et financières, statistique et sectoriel, diffusion et analyse), objectif à atteindre (en terme de produit), mesures à mettre en oeuvre pour atteindre l'objectif, calendrier de mise place (par étapes si nécessaire), service responsable et autres intervenants, coût de mise en place, prévision de financement (budget national ou bailleurs extérieurs).

Un autre tableau pourrait être constitué sur la base des principaux produits statistiques qui seront offerts par la mise en oeuvre du plan d'action (voir annexe). Sur le modèle développé dans l'aide-mémoire conjoint FMI/Banque Mondiale de juillet 1991, ce calendrier pourrait être complété par le détail, pour chaque produit,

des données de base (et données intermédiaires) à collecter et à traiter ainsi que les services impliqués dans ces opérations et les délais à respecter pour la fourniture et la production.

Le diagnostic détaillé par secteur et par acteur du système statistique constituerait une autre annexe du document (comme c'est le cas dans la deuxième version des pages 90 à 100).

6. Synthèse et conclusion

Le Plan d'Action statistique est une importante pièce de la réorganisation du système que le Gouvernement entend mettre en oeuvre dans le cadre de son plan d'ajustement structurel. Une attention particulière doit lui être apportée afin qu'il permette aux non-statisticiens de comprendre l'ampleur du travail de fonds qui est réalisé. Sa mise en oeuvre doit permettre à la statistique d'améliorer sa visibilité, en fournissant l'information désirée. Cette visibilité est la clé de l'intérêt qui sera porté au travail statistique et donc l'élément essentiel qui générera les ressources nécessaires pour ce travail.

Il est aussi important que ce plan procède d'une consultation large, dans le cadre de la Commission de coordination statistique.

Enfin, le Plan d'action n'est certainement pas une finalité en soi: il prépare la mise en oeuvre d'une série d'actions et de réformes qui doivent se concevoir dans un contexte évolutif. Ceci a deux implications principales:

- (i) tout ne pourra pas se faire en même temps et il est dès lors primordial de prioriser les mesures en tenant compte des contraintes humaines et financières,
- (ii) compte tenu de l'évolution rapide des besoins et des contraintes, le plan doit conserver une certaine souplesse d'adaptation à cet environnement mouvant.

MALI: PLAN D'ACTION STATISTIQUE -- CALENDRIER

Produit	Frequence et/ou Date de la premiere Realisation	Agence Responsable	Autres Intervenants
STATISTIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES			
Comptes nationaux: provisoires	annuel: N + 6 mois	DNSI	
Comptes nationaux: definitifs	annuel: N + 1 ans	DNSI	
Indice de la production industrielle	trimestriel	DNSI	
Tableau des entrees et sorties (TES)			
Tableau des operations financieres et economiques (TOFE)	trimestriel delai max.: 2 mois	DNTCP	
Balance des paiements	trimestriel	BCEAO	
Statistiques monetaires: provisoires	mensuel	BCEAO	
: definitifs	delai de 2 mois annuel	BCEAO	
Indice des prix a la consommation	mensuel delai: 1 mois	DNSI	
Tableaux macroeconomiques de synthese	mensuel	DNSI	
STATISTIQUES SOCIALES			
Tableau de bord social	annuel; 1992	DNSI	
Panorama de l'emploi	annuel; 1992	ONMOE	
Indicateurs sanitaires	annuel; 1992	Dir. Nat'l Sante Pub.	
Annuaire sur l'education	annuel	Min. Educ. Nat'l	
Statistiques demographiques	annuel; 1992	Min. Plan/DNSI DNSI:Div. Population	
Statistiques sur l'etat civil	annuel; 1992	Min. Admin. Terr??	
Affaires sociales	annuel; 1992	Min. Sante Pub, Act. Soc.	
Menages	annuel; 1991	DNSI; Sous-Comm Stat Soc du Com. Coord. Stat	
AUTRES STATISTIQUES			
Statistiques sur l'environnement	annuel; 1992	Min. Agr., Elevage, Env.	
Annuaire statistique general	annuel; 1992	DNSI/Com. Coord. Stat.	

Africa file
MLI-Cr 2188

Le 29 octobre 1991

S.E. Monsieur Bassary Touré
Ministre de l'Economie et des Finances
Bamako, Mali

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, le Gouvernement de la Norvège a exprimé l'intention de financer la collecte et l'analyse de données sur le volet dimensions sociales de l'ajustement, dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel.

A cet effet, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la version française du projet d'Accord de Don Norvégien relatif au Programme d'Ajustement Structurel entre la République du Mali et l'Association Internationale de Développement.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire parvenir vos commentaires sur le document suscité dans les meilleurs délais. Si vous n'avez pas de changements à apporter, nous vous saurions gré de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires afin d'accorder à votre Ambassadeur à Washington l'autorisation de signer le document que nous vous transmettons par la présente correspondance, ce qui permettrait de mobiliser les fonds norvégiens le plus rapidement possible.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.



Theodore Ahlers
Economiste Principal
Division des Opérations
Département du Sahel
Région Afrique

Cleared with: Messrs. Boubacar, Melkonian

cc: Messrs./Mmes: Sarbib o/r, Hennrich-Hanson, Radisic, Keough, Garrity



WP/F 92F0275
Département juridique
PROJET CONFIDENTIEL
TRADUCTION NON OFFICIELLE
DU TEXTE ANGLAIS ORIGINAL
QUI SEUL FAIT FOI
(Susceptible de modifications)
GDSpota
9 août 1991

DON NORVEGIEN SE RAPPORTANT AU CREDIT NO 2188 MLI

ACCORD DE DON NORVEGIEN
(Programme d'Ajustement Structurel)

entre

LA REPUBLIQUE DU MALI

et

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT
agissant en qualité d'Administrateur
des fonds d'aide au développement fournis par le
MINISTERE ROYAL DES AFFAIRES ETRANGERES
DU ROYAUME DE NORVEGE

En date du _____ 1991

ACCORD DE DON NORVEGIEN

ACCORD, en date du _____ 1991, entre la
REPUBLIQUE DU MALI (le Donataire) et l'ASSOCIATION INTERNATIONALE
DE DEVELOPPEMENT agissant en qualité d'Administrateur
(l'Administrateur) du Don Norvégien (tel qu'il est défini ci-
après) fourni par le Ministère Royal des Affaires Etrangères du
Royaume de Norvège (la Norvège).

ATTENDU QUE l'Administrateur a reçu du Donataire une lettre,
en date du 6 octobre 1990, dans laquelle le Donataire décrit un
programme d'actions, d'objectifs et de politiques visant à
permettre au Donataire de procéder à un ajustement structurel de
son économie (le Programme);

ATTENDU QUE le Donataire a demandé à l'Association
Internationale de Développement (l'Association) et à la Norvège
de contribuer au financement des biens et services nécessaires au
cours de l'exécution du Programme;

ATTENDU QUE l'Association a accordé un crédit au Donataire
selon les modalités et conditions stipulées dans l'Accord de
Crédit de Développement No 2188-MLI en date du 23 janvier 1991
entre le Donataire et l'Association (l'Accord de Crédit de
Développement);

ATTENDU QUE la Norvège a autorisé l'Administrateur à
accorder un don (le Don Norvégien) au Donataire pour contribuer
au financement d'une partie des biens et services nécessaires au
cours de l'exécution du Programme afin d'aider le Donataire aux
conditions et selon les modalités définies ci-après;

ATTENDU QUE, par un accord en date de ce jour entre la Norvège et l'Association (l'Accord d'Administration), la Norvège a demandé à l'Association, et l'Association a accepté, d'administrer le Don Norvégien conformément aux dispositions de l'Accord d'Administration;

ATTENDU QUE le Donataire reconnaît que le concours financier qui lui est accordé au titre du présent Accord (l'Accord de Don Norvégien) s'inscrit dans le cadre de l'aide bilatérale au développement que fournit la Norvège au Donataire; et

ATTENDU QUE l'Administrateur a accepté, à la suite notamment de ce qui précède, d'accorder au Donataire le Don Norvégien à l'appui du Projet, aux termes et conditions stipulés dans le présent Accord;

PAR CES MOTIFS, les parties au présent Accord sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE I

Conditions Générales; Définitions

Section 1.01. Les Conditions Générales Applicables aux Accords de Crédit de Développement de l'Association, en date du 1er janvier 1985 (les Conditions Générales), font partie intégrante du présent Accord sous réserve, toutefois, des modifications ci-après :

a) le terme "Association", chaque fois qu'il est utilisé dans les Conditions Générales, désigne l'Association Internationale de Développement agissant en qualité d'Administrateur du Don Norvégien conformément aux dispositions de l'Accord d'Administration, sauf dans l'expression "membre de l'Association" aux Sections 2.01 (5), et 6.02 (e) desdites Conditions Générales;

b) l'expression "Accord de Crédit de Développement", chaque fois qu'elle est utilisée dans les Conditions Générales, désigne le présent Accord;

c) le terme "Crédit", chaque fois qu'il est utilisé dans les Conditions Générales, désigne le Don Norvégien accordé au Donataire dans le cadre du présent Accord;

d) l'expression "Compte de Crédit", chaque fois qu'elle est utilisée dans les Conditions Générales, désigne le compte fiduciaire ouvert par l'Administrateur dans ses livres au nom du Donataire, qui est crédité du montant du Don Norvégien (le Compte Fiduciaire);

e) dans la Section 6.02, le terme "Association" inclut également l'Association Internationale de Développement agissant en tant que telle;

f) la Section 9.06 (c) est modifiée et doit se lire comme suit :

"c) Six mois au plus tard après la Date de Clôture ou à toute date ultérieure convenue à cet effet par le Donataire et l'Administrateur, le Donataire prépare et fournit à l'Administrateur un rapport dont la portée et les détails sont raisonnablement déterminés par l'Administrateur, portant sur l'exécution du Projet mentionné dans le Préambule de l'Accord de Don Norvégien, l'exécution par le Donataire et l'Administrateur de leurs obligations respectives au titre de l'Accord de Don Norvégien, et la réalisation des objectifs du Don Norvégien"; et

g) les Sections 3.02, 3.03, 3.04, 3.05, 4.02, 4.03, 4.04, 4.06, 6.05, 7.01, 8.01 (a), et l'Article XII sont supprimés.

Section 1.02. A moins que le contexte ne requière une interprétation différente, les termes et expressions définis dans les Conditions Générales, dans l'Accord d'Administration et dans le Préambule du présent Accord ont, chaque fois qu'ils sont utilisés dans le présent Accord, les significations figurant dans lesdites Conditions Générales, ledit Accord d'Administration et ledit Préambule.

Section 1.03. Chaque fois qu'elles sont utilisées dans le présent Accord, l'expression "Couronne Norvégienne" et l'abréviation "Nkr" désignent la monnaie de la Norvège.

ARTICLE II

Le Don

Section 2.01. a) L'Administrateur consent au Donataire, aux conditions stipulées ou visées dans le présent Accord, un don d'un montant de trois millions de Couronnes Norvégiennes (Nkr 3.000.000), ou de tout autre montant mis à la disposition de l'Administrateur à cette fin par la Norvège conformément aux dispositions de l'Accord d'Administration.

b) Le Don Norvégien n'est pas remboursable et n'est assorti d'aucun intérêt et d'aucune commission.

Section 2.02. a) Le montant du Don Norvégien peut être retiré du Compte Fiduciaire pour financer 100 % des dépenses faites (ou, si l'Administrateur y consent, des dépenses à faire) pour régler le coût raisonnable de l'assistance technique et des fournitures et travaux connexes nécessaires à la collecte et à l'analyse des données du volet dimensions sociales de l'ajustement du Programme.

b) Nonobstant les dispositions du paragraphe (a) ci-dessus, aucun retrait ne peut être fait pour régler des impôts prélevés par le Donataire, ou sur le territoire du Donataire, sur les fournitures et les services ou lors de l'importation, de la fabrication, de l'achat ou de la fourniture desdites fournitures et services.

Section 2.03. a) A moins que l'Administrateur n'en convienne autrement, les marchés de fournitures et de travaux devant être financés par le Don Norvégien sont passés conformément aux dispositions de l'Annexe 2 à l'Accord de Crédit de Développement; il est toutefois entendu que les références dans ladite Annexe à l'"Association" et au "Compte de Crédit" désignent en réalité, respectivement, l'Administrateur du Don Norvégien et le Compte Fiduciaire.

b) Si l'Administrateur estime à un moment quelconque qu'un marché de fournitures ou de services n'est pas compatible avec les procédures visées ou mentionnées au paragraphe (a) ci-dessus, aucune dépense pour ladite fourniture ou ledit service n'est effectuée au moyen du Don Norvégien et l'Administrateur peut, par voie de notification au Donataire, et sans aucune manière restreindre ou limiter l'un quelconque des droits, pouvoirs ou remèdes dont l'Administrateur jouit au titre du présent Accord, annuler le montant du Don Norvégien qui, de l'avis raisonnable de l'Administrateur, représente le montant de ladite dépense qui autrement aurait pu être financée au moyen du Don Norvégien.

Section 2.04. La Date de Clôture est fixée au 30 juin 1993 ou à toute date ultérieure arrêtée par l'Administrateur et communiquée au Donataire dans les meilleurs délais.

ARTICLE III

Exécution du Projet

Section 3.01. Sauf disposition contraire prévue dans le présent Accord, les Articles III et IV de l'Accord de Crédit de Développement et l'Annexe 2 audit Accord sont incorporés au présent Accord et ont la même force et le même effet que s'ils étaient stipulés dans le présent Accord; il est toutefois entendu que toutes références dans lesdits Articles et ladite Annexe à l'"Association", à l'"Emprunteur" et au "Compte de Crédit" désignent, respectivement, l'Administrateur, le Donataire et le Compte Fiduciaire.

ARTICLE IV

Représentation; Transfert des Droits
et Obligations

Section 4.01. Le Ministre du Donataire responsable des
Finances est le représentant du Donataire aux fins d'application
de la Section 11.03 des Conditions Générales.

Section 4.02. Les adresses ci-dessous sont spécifiées aux
fins d'application de la Section 11.01 des Conditions Générales :

Pour le Donataire :

Ministère de l'Economie et des Finances
Bamako
République du Mali

Adresse télégraphique :

Télex :

MINIFINANCES
Bamako

972559 MINIFINANCE

Pour l'Administrateur :

Association Internationale de Développement
1818 H Street, N.W.
Washington, D.C. 20433
Etats-Unis

Adresse télégraphique :

Télex :

INDEVAS
Washington, D.C.

440098 (ITT)
248423 (RCA) ou
64145 (WUI)

Section 4.03. Conformément aux dispositions de l'Accord d'Administration, les droits et obligations incombant à l'Administrateur dans le cadre du présent Accord peuvent être transférés à la Norvège. Le Donataire accepte et convient que, après notification de l'Administrateur au Donataire à cet effet et à compter de la date précisée dans ladite notification, la Norvège assume tous les droits et obligations incombant à l'Administrateur en vertu du présent Accord comme si la Norvège avait été partie originelle au présent Accord, sans qu'aucune mesure ou formalité ne soit nécessaire de la part d'aucune partie, et à compter de la date à laquelle l'Administrateur cesse d'avoir des droits ou obligations comme partie au présent Accord.

ARTICLE V

Entrée en Vigueur

Section 5.01. Le présent Accord entre en vigueur les jour et an que dessus, et reste en vigueur jusqu'à ce que le Don Norvégien ait été entièrement décaissé et que les parties au présent Accord aient entièrement exécuté les obligations qui leur incombent au titre du présent Accord.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Accord, agissant par l'intermédiaire de leurs représentants dûment habilités à cet effet, ont fait signer le présent Accord en leurs noms respectifs dans le District de Columbia, Etats-Unis, les jour et an que dessus.

REPUBLIQUE DU MALI

Par _____
Représentant Habilité

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT
en qualité d'Administrateur du Don Norvégien

Par _____
Vice-Président Régional
Afrique

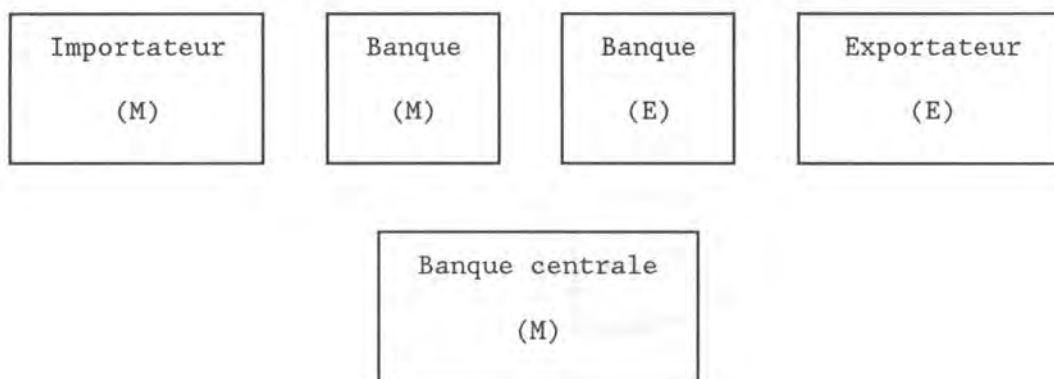
Annexe 3.6 : Aperçu général du système des paiements extérieurs à Madagascar

En vertu des réglementations monétaires actuellement en vigueur à Madagascar, seule la BCRM est autorisée à effectuer des opérations à base de devises. Il s'ensuit que ni les banques ni les entreprises ne peuvent procéder à de telles opérations ou détenir des comptes en devises, et que tous les paiements à l'étranger doivent passer par la BCRM. C'est le cas depuis que les banques ont été nationalisées en 1975. En outre, la monnaie malgache n'est pas convertible.

Chaque fois qu'un importateur ou un exportateur souhaite vendre ou acheter des marchandises, sa banque doit donc présenter une demande d'achat ou de vente de devises à la BCRM, et il en est de même lorsque une personne veut faire venir de l'argent de l'étranger ou en envoyer dans un autre pays.

IMPORTATIONS

Un importateur qui veut acheter des devises pour régler des achats de marchandises doit suivre la procédure suivante :



(M) Madagascar

(E) Etranger

Jour J L'importateur se rend à sa banque, (M), avec des documents d'importation.

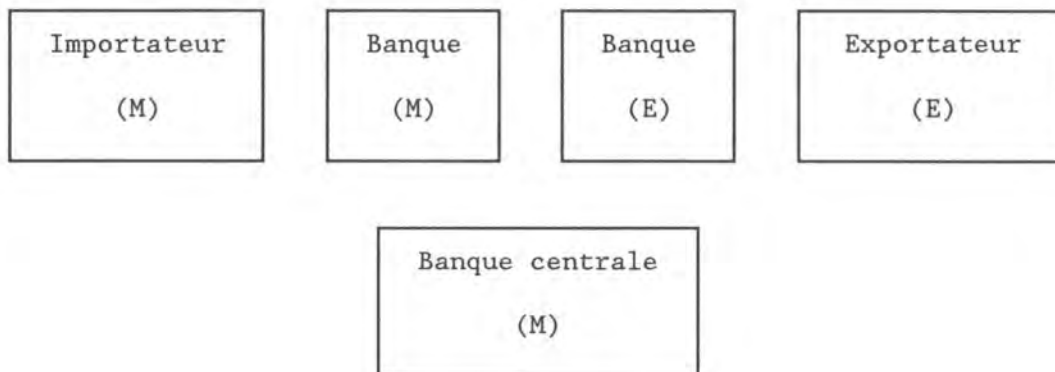
Jour J+1 Le lendemain, la banque rassemble toutes les demandes d'importation soumises par ses clients. Elle soumet ensuite les demandes d'achat de devises une fois par semaine à la BCRM, ainsi que l'exige cette dernière. Il s'ensuit qu'un importateur qui ne serait pas au courant de cette procédure pourrait voir sa demande attendre cinq jours ouvrables de plus avant d'être présentée à la BCRM; J+1 deviendrait donc soudainement J+6.

Jour J+3 à J+8 Il faut alors à la BCRM deux jours pour vérifier que tous les documents sont établis en bonne et due forme; en d'autres termes, entre le jour J+3 et le jour J+8, la banque est avisée que son compte auprès de la banque correspondante étrangère, (E), sera crédité en francs français, par exemple.

Bien que la transaction de change ne soit réglée qu'entre les jours J+3 et J+8, l'importateur obtient toujours le taux de change en vigueur le jour où sa banque transmet la demande à la BCRM, soit le taux en vigueur au jour J+1 à J+6.

EXPORTATIONS

La procédure relative aux exportations est plus ou moins l'inverse de celle qui s'applique aux importations.



(M) Madagascar

(E) Etranger

La banque commerciale, (M), n'est toutefois créditée que trois jours après avoir été avisée par son correspondant, c'est à dire la banque (E), que le paiement a été effectué. Le taux de change appliqué est le taux en vigueur le jour où la banque est avisée du paiement.

VIREMENTS

Les virements de devises à destination ou en provenance de Madagascar s'effectuent de la même manière que lorsque les banques transfèrent les recettes d'exportations ou communiquent les documents d'importation à la BCRM. Le temps nécessaire pour qu'un transfert atteigne son destinataire dépend, comme pour les opérations d'importation et d'exportation, du mode de transfert (télèx ou voie postale). En principe, un transfert par télèx est

relativement rapide. Toutefois, comme nous l'avons déjà noté, les systèmes de télex ne fonctionnent pas toujours de manière satisfaisante. Les transferts par voie postale demande, en revanche, de une à deux semaines.

ENTREPRISES DES ZONES FRANCHES

Les entreprises des zones franches échappent aux réglementations monétaires en vigueur. Conformément à la Loi sur les zones franches industrielles de 1989, les investisseurs malgaches et étrangers peuvent investir dans des industries axées sur l'exportation en bénéficiant d'avantages fiscaux considérables. Ces entreprises sont autorisées à ouvrir et à avoir des comptes en devises à l'étranger. Elles peuvent également y contracter des emprunts. (Il existe peu de restrictions aux types de transactions que ces comptes peuvent servir à réaliser.) On compte actuellement de 10 à 13 entreprises de zones franches à Madagascar, qui appartiennent pour la plupart à l'industrie textile.

EFFETS DU RACCORDEMENT AU SYSTEME SWIFT

A dater de mars 1992, Madagascar sera raccordé au système de virements monétaires internationaux SWIFT. Cela permettra aux partenaires intéressés (les banques commerciales et la BCRM) de recevoir et de transmettre instantanément des ordres de virement, ce qui permettra de raccourcir sensiblement les délais actuels. Le système SWIFT ne modifie toutefois pas les réglementations monétaires en vigueur et les banques devront continuer de s'adresser à la BCRM pour leurs achats ou ventes de devises.

Le système SWIFT permettra à Madagascar d'avoir accès à tous les pays raccordés ce système. Il est apparu à plusieurs reprises que les activités avec et en provenance d'un pays raccordé à SWIFT augmentent, simplement parce qu'il devient plus facile d'entrer en contact avec les banques étrangères. SWIFT est en outre plus qu'un système efficace de transferts monétaires internationaux, puisqu'il offre d'autres services connexes qui permettent, par exemple, aux participants d'envoyer des télex dans le format SWIFT par l'intermédiaire du système.



Record Removal Notice

File Title Structural Adjustment Credit Project (01) - Mali - Loan 0290 - Credit 2188 - P001731 - Correspondence - Volume 4		Barcode No. 1080553		
Document Date 24 October, 1990	Document Type Facsimile			
Correspondents / Participants To: Madame le Representant Resident de la Banque Mondiale From: Le Ministre du Budget				
Subject / Title Request from the Ministry of Budget				
Exception(s) Information Provided by Member Countries or Third Parties in Confidence				
Additional Comments		The item(s) identified above has/have been removed in accordance with The World Bank Policy on Access to Information or other disclosure policies of the World Bank Group. <table border="1"><tr><td>Withdrawn by Vlada Alekankina</td><td>Date July 20, 2012</td></tr></table>	Withdrawn by Vlada Alekankina	Date July 20, 2012
Withdrawn by Vlada Alekankina	Date July 20, 2012			

Central File

MLI-Cr 2188

10/29

THE WORLD BANK/IFC/M. I. G. A.

Resident Mission, Bamako, Mali

Tel. No. 222283 // Fax Tel. No. 226632 // Telex No. 2400

FACSIMILE COVER SHEET AND MESSAGE

MESSAGE NUMBER: 377/1

DATE: October 29/10/1988 PAGES:

(including this sheet)

TO
Name: THEODORE AHLERS
Organization: \

Fax Tel. No. \
City: \
Country: \

FROM
Name: MONIQUE GARRITY
Dept./Div. \
Room No. \

Fax Tel. No. \
Dept./Div No. \
Tel. No. \

SUBJECT: REQUEST FROM BUDGET MINISTRY

MESSAGE:

PLEASE FIND A REQUEST WE RECEIVED FROM THE MINISTRY OF
BUDGET FOR ASSISTANCE TO PUT IN PLACE AN INFORMATION SYSTEM
FOR MANAGING THE CIVIL SERVICE PERSONNEL.

Heidi,

Please fax to Jean-Marie
+ coordinate response with him.

Ted
28/10

To Jean-Marie
Please draft
response

Transmission authorized by:

MONIQUE P. GARRITY

Debit: BIRD

DATE: October 21, 1991

NO. OF PAGES: *8*
(including this sheet)

MESSAGE NUMBER:

TO

Name: Monique Garrity, Res. Rep.
Organization: The World Bank

Fax Tel. No. 223-22 66 82
City: Bamako
Country: Mali

FROM

Name: Jean-Marie Bruno *JMB*
Dept./Div. AFTIM
Room No.

Fax Tel. No. 873-16 16 105
Dept/Div No. 238/80
Tel. No. UNDP. 269-73 25 29

Telex No. UNDP. 216 KO

873-1616105

SUBJECT: MALI SAL I - Mon Aide-mémoire

MESSAGE:

Monique et Thiam,

filet 10/18/91 ✓
Vous trouverez ci-joint mon aide-mémoire ainsi que les tableaux qui l'accompagnent. Désolé pour le retard, mais nous n'avons pas de mission résidente ici et il n'est pas très commode d'imprimer et de faxer via le PNUD qui nous représente.

Je vous laisse le soin de la réédition à partir des fichiers laissés à Bamako et de la numérotation des annexes en fonction de ce que vous jugerez utile.

Merci de votre aide et à un de ces jours j'espère, amitiés.

Jean-Marie.

PS. Les tableaux ne sont pas joints sauf celui relatif à la prévision de la masse salariale dont je ne suis pas certain. C'est la seule qui est différente de ceux que j'ai laissés à Thiam.

N'oubliez pas de corriger le tableau des départs de juillet (0791TRES.WKN) avec les modifications du jour de la FP. Le schéma relatif au Code du Travail ne s'impose pas.

Merci.

Transmission authorized by: Jean-Marie Lorgé, Res. Rep. UNDP

If you experience any problem in receiving this transmission, inform the sender at the telephone or fax number listed above.

MLI - CW 2188
10/18/91

PAS I

MISSION DE SUPERVISION DES COMPOSANTES
FONCTION PUBLIQUE ET CODE DU TRAVAIL
Octobre 1991

AIDE-MEMOIRE

1. Une mission de supervision de la Banque mondiale composée de M. Jean-Marie Bruno a séjourné au Mali du 10 au 18 octobre 1991 pour superviser les composantes du PAS I relatives à la fonction publique et au code du travail. La mission remercie les autorités maliennes pour la qualité de leur accueil, leur disponibilité et l'esprit d'excellente collaboration qui a caractérisé ses travaux.

CODE DU TRAVAIL

2. Le Gouvernement du Mali a récemment procédé à une modification du Code du Travail visant à mettre fin au vide juridique qui prévalait en matière de réglementation du placement depuis l'abolition du monopole de l'Office National de la Main-d'Oeuvre et de l'Emploi (ONMOE). Cette modification réglemente le statut des bureaux de placement privés. La Banque mondiale a déjà transmis ses commentaires sur les textes récemment adoptés. Les autorités maliennes ont exprimé leur sentiment que les exigences de la Banque s'accroissaient avec le temps. La mission a saisi cette occasion pour expliquer la compréhension de la Banque et clarifier sa position. Le souhait de la Banque de voir disparaître le monopole de l'ONMOE visait à mettre fin à tout canal obligatoire et à l'efficacité non démontrée entre l'offre et la demande d'emploi. La fin du monopole de l'ONMOE ne devait pas se traduire dans sa compréhension du programme par son remplacement par un oligopole. Or, dans l'état actuel de la législation, les employeurs sont tenus de faire appel aux services soit d'un bureau de placement soit de l'ONMOE. C'est cette situation nouvelle, créant un environnement différent et plus contraignant que la simple absence d'un monopole qui a motivé la dernière correspondance de la Banque. Seule la qualité du service rendu par les bureaux de placement ou l'ONMOE devrait inciter les demandeurs d'emploi et les employeurs à faire appel à leurs services.

3. Aussi la mission souhaite-t-elle que la prochaine relecture du code du travail qui devrait être entreprise avec l'assistance de M. Kirsch, permette de réexaminer cette question dans un esprit de simplification des circuits et des obligations des employeurs. La mission a pris l'attache du consultant qui, en l'absence de toute information en provenance du Mali en temps opportun, ne peut plus être disponible avant la mi-novembre 1991. Ainsi que la Banque l'avait rappelé à deux reprises dans ses telex, il appartient dès lors aux autorités maliennes de reprendre contact avec lui dès que possible afin de finaliser son contrat et le programme de sa première visite.^{1/} Compte-tenu des délais mis à finaliser cette mission, il apparaît désormais impossible de respecter la date du 31 décembre 1991, prévue dans le

^{1/} M. Kirsch sera absent de son domicile parisien (tel. 33/1.47.02.30.70) ou de sa résidence d'Hendaye (tel. 33/59.20.41.07) durant la semaine du 27 octobre et entre le 6 et le 10 novembre.

1991 peuvent être estimées à ⁵⁰⁰ 667 Millions de FCFA. En année pleine, ils représentent une économie d'environ 1,8 Md de FCFA.^{2/}

7. Les conditions matérielles précaires dans lesquelles s'est déroulé le programme et les discordances dans les données émanant des divers intervenants, mettent en évidence le manque d'instrument de gestion adapté qui rend très malaisés la vérification et le contrôle des opérations de départ et toute analyse et tout suivi de la population des partants. La mission recommande que les trois principaux intervenants (Direction nationale de la Fonction Publique et du Personnel, Bureau Central de la solde et Agence Comptable Centrale du Trésor) se réunissent afin de parvenir à des chiffres harmonisés et que les éventuelles erreurs puissent être réparées. La mission ne peut également qu'exprimer à nouveau ses regrets qu'aucun effort sérieux n'ait été fait pour tenter de disposer d'un outil de suivi micro-informatique du programme.

8. Le principe d'une extension du programme aux forces armées et de sécurité a été maintenu par le Gouvernement mais les modalités concrètes de cette extension semblent toujours être en cours de définition. Certains critères pourraient être aménagés par rapport à ceux arrêtés pour la fonction publique. La première vague de départ a été reportée au 1er novembre après la tenue d'une campagne d'information dans les casernes que le gouvernement envisage de mener pour inciter les militaires à opter pour le programme. Il semble cependant que compte-tenu du relatif désintérêt que ce dernier inspire en raison de la revalorisation des rémunérations dans l'armée, le gouvernement opte pour un programme assisté plutôt que volontaire amenant ainsi le départ de personnel jugés pléthoriques par rapport aux nécessités opérationnelles de l'armée malienne. Au jour du départ de la mission il était fait état de seulement 200 candidatures. Une modification du critère relatif à l'ancienneté des partants pourrait ainsi faciliter la mise à la retraite anticipée de certains personnels. La mission forme le souhait que la Banque soit tenue informée du contenu du programme et de ses résultats.

9. En termes quantitatifs, l'année 1991 pourrait ainsi voir le départ de plus de 3000 agents de l'Etat (civils et militaires) ce qui reste un peu en deçà des objectifs initiaux du programme. Pour l'année 1992, l'absence de cadres organiques opérationnels prive le gouvernement de l'instrument essentiel qui devait permettre de poursuivre le programme. La mission recommande que les autorités maliennes entreprennent dès à présent une réflexion visant à élaborer la stratégie à proposer au gouvernement issu des élections sur la poursuite de la réduction des effectifs de la fonction publique et le rôle de cette dernière.

^{2/} Ces économies ont été estimées à partir des données dont disposait la mission, à savoir des coûts moyens par catégories calculés sur la base des rémunérations de 1987. Ce chiffrage doit donc être considéré à la fois comme une approximation et un minimum, compte-tenu des évolutions constatées dans les rémunérations au cours de l'année 1991.

10. En termes de financement, la deuxième vague devrait être couverte par la première tranche du crédit de la BAD d'un montant de 2,9 Mds de FCFA. Si les départ des militaires se confirmait, il conviendrait d'affecter de nouvelles ressources à cette opération.

11. La structure de réinsertion devrait prochainement être mise en place. La mission a pris connaissance des observations formulées par le Gouvernement sur les diverses candidatures et les conclusions de la commission de dépouillement des offres. La mission a remis au ministère de la fonction et de l'emploi ses propres commentaires sur ce memorandum, levant ainsi tout obstacle au choix du Cabinet Diarra pour assurer la mission d'aide à la réinsertion. La mission a reçu un projet de contrat et notamment les termes de référence de l'agence sur lesquels il lui a été demandé de réagir. Les termes de référence étaient déjà contenu dans le dossier d'appel d'offres et le document qui a été remis à la mission s'inspire d'un document préparé il y a déjà plusieurs mois par l'équipe précédente. Ce document appelle de la part de la mission les commentaires suivants:

- (a) Article 15 - Durée du contrat. La mission souhaite que le contrat initial ne soit pas conclu pour une durée supérieure à un an, délai qui permettra de s'assurer que la formule retenue est adaptée et éventuellement d'y apporter les corrections nécessaires.
- (b) Commentaire général sur les termes de référence. Il convient de préciser que l'agence ne reçoit que les partants qui souhaitent faire appel à ses services.
- (c) I (2) - Rédaction des termes de référence. Préciser que l'agence assiste le partants dans la rédaction des termes de référence;
- (d) I (3) - Sélection des bureaux d'études. Préciser que l'agence dresse la liste des bureaux d'études conseillés mais que le partant choisit celui qui lui convient.
- (e) I (12) - Etude du secteur bancaire face au PDV. Il n'apparaît pas souhaitable que le bureau d'étude réalise une étude formelle sur la prédisposition du secteur bancaire à financer des projets. C'est au cas par cas que le bureau pourra intervenir, si le besoin s'en fait sentir, pour faciliter la relation banque-partant. Le fonds de garantie ne devrait pas être déposé dans une seule banque mais dans toute les banques ayant effectivement accordé des prêts aux partants. Ce paragraphe devrait donc être modifié en conséquence.
- (f) II - Organisation. Les termes de référence devraient également prévoir que le dossier de chaque partant fera apparaître la nature et le volume de toutes les prestations assurées par l'agence à son égard.

- (g) III - Personnel. Les ressources humaines proposées sont identiques en nombre à celles de l'offre initiale, que la Banque avait alors jugées insuffisantes. La mission ne pourrait se prononcer que si elle pouvait disposer des CV des experts proposés et de la durée envisagée de leurs prestations.

12. Compte-tenu de ces observations, la Banque mondiale devrait donc être très prochainement rendue destinataire du projet de contrat avec le Cabinet Diarra permettant ainsi un lancement prochain des activités de l'agence. La mission rappelle que ce lancement devra s'accompagner de l'alimentation du fonds de formation et de préparation, du fonds de garantie et de la négociation et de la signature d'une convention sur la gestion du fonds de garantie avec les banques intéressées.

MASSE SALARIALE

13. La masse salariale civile cumulée s'élevait à 25,5 Mds de FCFA à la fin du mois d'octobre 1991 (engagements bruts - source: BCS). Il convient de noter que la masse salariale du mois d'octobre inclut les partants de la deuxième vague, bien que la date d'effet de leur départ ait été fixée au 1er octobre. Les délais mis à décider de l'assiette exacte du programme et à établir les actes de radiation a ainsi inutilement entraîné le paiement d'un mois de salaire pour ces agents. La mission regrette que les moyens suffisants n'aient pas été mis en oeuvre afin d'éviter une dépense inutile dans un contexte particulièrement difficile.

14. Les chiffres du Trésor ne sont complètement disponibles que pour la période finissant en août 1991 (voir tableaux en annexe ____). A cette date, la masse salariale cumulée totale s'élevait à 29,35 Mds de FCFA. Une estimation de la masse salariale pour la fin de l'année en cours, montre que le plafond de 41 Mds de FCFA pourrait être dépassé. Cette croissance est principalement due au réalignement indiciaire intervenue en mars, à l'attribution d'une indemnité spéciale de solidarité, à l'aménagement indiciaire des militaires et ce malgré les deux vagues de départs volontaires de juillet et octobre (pris en compte en novembre seulement). Structurellement, et toutes choses égales par ailleurs, la masse salariale en année pleine semble bien se trouver très au delà de 41 Mds, non compris les éventuels arriérés de rémunération.

15. Parallèlement les effectifs présents au fichier de la solde n'ont que faiblement évolué par rapport au début de l'année (voir annexe ____), dans la mesure notamment où la vague du mois d'octobre n'a pas encore été prise en compte. Une des causes de cette relative stagnation tient à l'intégration des budgets annexes dans le budget général. Ainsi un nombre indéterminé d'agents a été intégré dans le fichier. La mission rappelle que lors de la mission de décaissement de la deuxième tranche, il importera de connaître précisément le nombre de ces agents pour pouvoir apprécier en toute connaissance de cause l'effort réel effectué par le Mali en matière d'effectifs. La mission rappelle son souhait que soit mis en place les moyens de suivre tous les mouvements d'effectifs effectués sur le fichier de la solde par nature de mouvements.

ETUDE SUR LE SYSTEME DE REMUNERATION

16. Les consultants ont commencé leurs travaux et ont présenté leur première conclusions aux principaux responsables. Leurs recherches ont été rendues plus difficile par le caractère limité et peu fiable de l'information statistique disponible. Il semble que l'absence de marge de manoeuvre budgétaire n'interdise toute évolution significative et structurelle de la masse salariale à court terme. On s'orienterait donc vers une intervention en deux phases: la première destinée à aménager et simplifier certaines dispositions actuelles et la deuxième à réformer le système lui-même. La réception prochaine du rapport d'étape devrait permettre de préciser ces points.

INFORMATISATION ET PROBLEMES DE GESTION

17. Les travaux des consultants ont également mis en évidence les faiblesses du système institutionnel et de gestion des rémunérations. Sans que ce volet soit spécifiquement du mandat de l'étude, les éléments mis en évidence par les consultants devraient amener les autorités maliennes à améliorer l'ensemble du dispositif institutionnel et réglementaire. Dans ce contexte, la mission est d'avis que l'acquisition des matériels informatiques et le lancement du recensement soit suspendu à la redéfinition de ces circuits et de ces procédures. Cela veut dire que les travaux de définition d'une méthodologie du recensement devrait se poursuivre parallèlement à ceux du groupe de travail qui devrait revoir les procédures et les responsabilités de chacun des intervenants. La mission a pris acte du fait que les autorités maliennes sont disposées à accueillir une assistance technique intermittente pour assister l'administration dans la mise en oeuvre de cette recommandation.

18. Les conditions matérielles de gestion de la fonction publique sont toujours aussi pitoyables. La mission a été étonnée d'apprendre que la direction du budget n'avait pas reçu de demande de moyens supplémentaires ni pour assurer la gestion du programme de départs volontaires, ni pour poursuivre la reconstruction des locaux de la DNFPF. La mission rappelle que, après la modification de l'accord de crédit, l'enveloppe d'assistance technique du PAS pourrait financer certaines de ces dépenses.

Bamako, le 18 octobre 1991

MS91PREV.WK1
17-Oct-91

MALI - PREVISION DE LA MASSE SALARIALE 1991

	Prev.	MASSE SAL. AU 31.VII			31.VIII	M.S. AOUT	Prev.	
	Budg.	Cumul	%/Tot	%/Budg.	8/12 Cumul		31.XII 12/12	
Ch. Comm.	3,907.36	1,405.69	5.68	35.98	1,774.00	368.31	3,907.36	100.00
CES	70.52	12.66	0.05	17.95				
AN	238.92	66.53	0.27	27.85				
PRep.	597.96	308.60	1.25	51.61				
Aff. Etr.	1,565.80	694.87	2.81	44.38				
MEFP	142.06	79.24	0.32	55.78				
MFC	2,013.25	1,726.44	6.98	85.75				
MATDB	1,340.58	804.54	3.25	60.01				
M. Plan	265.23	150.36	0.61	56.69				
Min. Def.	9,901.73	5,723.20	23.13	57.80				
Justice	497.72	303.67	1.23	61.01				
C. Supr.	63.72	26.37	0.11	41.38				
MTPUC	665.85	411.02	1.66	61.73				
MInf. Tel.	281.04	163.03	0.66	58.01				
MTT	216.44	121.26	0.49	56.02				
MInd. En.	369.96	212.57	0.86	57.46				
Minagri	1,338.13	756.03	3.06	56.50				
MEnv. El.	733.94	408.11	1.65	55.61				
MSAC	786.81	430.42	1.74	54.71				
MEN	9,145.33	5,521.26	22.31	60.37				
MSAS	1,696.50	916.79	3.71	54.04				
S/TOTAL	31,931.48	18,836.96	76.13	58.99	22,358.00	3,521.04	36,442.15	114.13
BEI	2,630.04	1,306.90	5.28	49.69	1,507.00	200.10	2,630.00	100.00
Regions	5,055.46	3,194.79	12.91	63.19	3,719.00	524.21	5,815.85	115.04
TOTAL	43,524.34	24,744.34	100.00	56.85	29,358.00	4,613.66	48,795.36	112.11

Source: Direction Nat. du Tresor et de la C.P.

cc 7A
orig mu-cr 2188
SAL
40/8/91
Mme DEMBELE/

PRESIDENCE DU COMITE DE TRANSITION
POUR LE SALUT DU PEUPLE

P R I M A T U R E

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

ORDONNANCE /)/° 91 - 056/P.CTSP

PORTANT INSTITUTION D'UNE INDEMNITE SPECIALE DE SOLIDARITE.

LE PRESIDENT DU COMITE DE TRANSITION POUR LE SALUT DU PEUPLE,

VU l'Acte Fondamental n° 1/CTSP du 31 Mars 1991 ;

VU l'Ordonnance n° 46 bis/FGP du 16 Novembre 1960 portant règlement financier du Mali ;

VU l'Ordonnance n° 44/CMLN du 11 Août 1975 fixant les principes généraux du régime des primes et indemnités allouées aux Fonctionnaires et Agents de l'Etat.

R D O N N E :

ARTICLE 1ER/ : Pour compter du 1er Juillet 1991, il est institué une indemnité spéciale de solidarité en faveur des Fonctionnaires et des Agents Conventionnaires de l'Administration, des Agents des Sociétés d'Etat, des Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial, des Sociétés Mixtes et Privées, des Etablissements Publics à caractère Administratif et des Agents des Forces Armées et de Sécurité.

ARTICLE 2/ : Le montant de l'indemnité spéciale de solidarité est fixé comme suit :

- Conventionnaires de la 3^e à la 7^e Catégories et Fonctionnaires des Catégories D et C : 6.500 Francs CFA
- Conventionnaires des 8^e et 9^e Catégories et Fonctionnaires de la Catégorie B : 5.000 Francs CFA
- Conventionnaires des 10^e Catégories et plus et Fonctionnaires de la Catégorie A : 2.000 Francs CFA.

- Soldats de 1ère et 2è Classes :	6.500 Francs CFA
- Caporaux :	6.000 Francs CFA
- Sous Officiers :	5.000 Francs CFA
- Elèves Officiers à Capitaines :	4.000 Francs CFA
- Commandants :	3.000 Francs CFA
- Autres Officiers :	1.500 Francs CFA.

ARTICLE 3/ : L'indemnité spéciale de solidarité est exempte de tous impôts et taxes.

Toutefois, elle est soumise à cotisation sociale.

ARTICLE 4/ : La présente ordonnance sera exécutée comme Loi de l'Etat.

BAKAO, le 3 Septembre 1991.

LE PRESIDENT DU COMITE DE TRANSITION
POUR LE SALUT DU PEUPLE,

LT. COLONEL AMADOU TOURE TOURE.-

bi. cab

MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

C A B I N E T

Lettre Circulaire N° 003 /MFPT-CAB

Portant modalités d'application de l'indemnité
spéciale de solidarité

La présente lettre circulaire a pour objet de préciser le champ et les modalités d'application de l'indemnité spéciale de solidarité instituée par l'Ordonnance N°91-056/P.CTSP du 3 Septembre 1991.

Le bénéfice de l'indemnité spéciale de solidarité est accordé à tous les fonctionnaires et agents de l'Administration, ~~à tous les agents des Sociétés d'Etat, des Sociétés Mixtes et Privées, des Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial, des Etablissements Publics à Caractère Administratif,~~ sans aucune distinction (travailleurs permanents, saisonniers, temporaires ou journaliers).

En d'autres termes tous les employeurs (personnes morales ou physiques) ~~exerçant leur activité professionnelle en République du Mali~~ sont astreints au versement mensuel de ladite indemnité. ~~L'indemnité spéciale de solidarité est~~ exempte de tous impôts et taxes.

Considérée comme un élément du salaire, elle est soumise à la cotisation sociale et entre dans les éléments servant de base au calcul :

- des heures supplémentaires,
- de l'allocation de congé de maladie.,
- de l'allocation de congé payé,
- de l'indemnité de préavis,
- de l'indemnité de licenciement.

La mention du montant de l'indemnité de solidarité doit figurer sur les bulletins de paie et les registres de paiement.

La Convention Collective Fédérale du Commerce ayant servi de base de référence, les agents relevant des autres Conventions Collectives ou statuts seront assimilés à ceux de la Convention Collective Fédérale du Commerce. Leur classement se fera à concordance de catégorie.

...../.....

C'est le lieu de préciser que les travailleurs recrutés en dessous de la 3^e catégorie, pour autant que leurs salaires ne sont pas inférieurs au salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), doivent bénéficier de l'indemnité afférente à la 3^e catégorie.

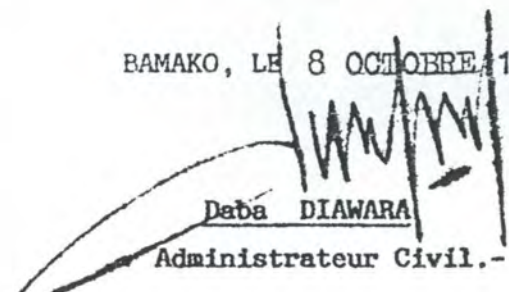
S'agissant des Sociétés d'Etat et des Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial les agents de la catégorie E bénéficieront de la même indemnité que celle allouée aux catégories D et C.

Les employeurs sont invités à prendre toutes les dispositions utiles en vue de l'application effective de la présente lettre circulaire.

AMPLIATIONS / :

- Original	1
- Présidence - CTSP	4
- Tous Ministères	23
- Tous Directeurs de DAF	23
- Contrôle Général de l'Etat	2
- U.N.T.M	10
- F.N.E.M.	10
- Chambre de Commerce et Indus.	10

BAMAKO, LE 8 OCTOBRE 1991.


Daba DIAWARA

Administrateur Civil.-

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

-:-:-:-:-

DIRECTION NATIONALE DE L'EMPLOI, DU
TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

-:-:-:-:-

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

-:-:-:-:-

TABEAU DE CONCORDANCE ENTRE CERTAINES CONVENTIONS
COLLECTIVES, STATUT DES SOCIETES D'ETAT ET DES ETABLIS-
SEMENTS PUBLICS A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL,
ET STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Sociétés Entreprises d'Etat E.P.I.C.	CCFC	CCFBTP	CCFIMG	Statut Fonction Publique
E	3è CCFC	3è CCFBTP	3è CCFIMG	"C"
D	4è CCFC	4è CCFBTP	4è CCFIMG	
C	5è CCFC	5è CCFBTP	5è CCFIMG	
	6è CCFC	6è CCFBTP	6è CCFIMG	
	7è "A" CCFC	H.C. CCFBTP	7è CCFIMG	
	7è "B" CCFC	M1 CCFBTP	C.E. 1er échel.	"B"
"B"	8è "A" CCFC	M2 CCFBTP	C.E. 2è échelon	
	8è "B" CCFC			
	8è "C" CCFC			
	9è "A" CCFC	M3 CCFBTP	Contremaître	
	9è "B" CCFC	M4 CCFBTP	C.A. 1er échel.	"A"
"A"	10è "A" CCFC	M5 CCFBTP	C.A. 2è échelon	
	10è "B" CCFC	P1 A à P3 B		
	10è "C" CCFC			
	11è CCFC			

ZCZC AFRF3752 F5CS3376
WDIAL
.AF5CO
OINFO

-SUBJECT: SAL-CODE DE COMMERCE
-DRAFTED BY: SALOMON SAMEN DOCNAME:C:CODECOM3
-EXT: 35045
-AUTHORIZED BY: THEODORE AHLERS
-CC: SARBIB, KEY (AF5CO); ADOTEYE (AF5IE), BOUBACAR (LEGAF),
-MELKONIAN, MORIN (AFTIE), BARTH (IMF), MALI TEAM, FILES 1.2.

IBRDBAM
-INTBAFRAD, BAMAKO, MALI
-ATTN MONIQUE GARRITY
BT
WASHINGTON DC 8-OCTOBRE-91

PRIERE BIEN VOULOIR TRANSMETTRE MESSAGE CI-APRES A M. ALHASSANE AG
HAMED MOUSSA, DIRECTEUR NATIONAL DES AFFAIRES ECONOMIQUES; AVEC
COPIE A M. ABOUBACAR TOURE, CONSEILLER TECHNIQUE, MINISTERE DE
L'ECONOMIE ET DES FINANCES.

OBJET: SAL I: PREPARATION DU CODE DE COMMERCE - AVENANT A LA
CONVENTION SIGNEE AVEC LE CABINET DIALLO.

EN ACCUSANT RECEPTION DE VOTRE FAX NO. 633 RELATIVE A L'OBJET CI-
DESSUS MENTIONNE, HONNEUR VOUS INFORMER QUE NOUS N'AVONS PAS
D'OBJECTION A L'AVENANT A LA CONVENTION SIGNEE ENTRE LE MINISTRE DE
L'ECONOMIE ET FINANCES ET LE CABINET DIALLO LE 7 DECEMBRE 1991
AINSI QU'AUX TERMES DE REFERENCES AFFERENTS.

CONSIDERATION DISTINGUEE. THEODORE AHLERS, ECONOMISTE PRINCIPAL,
DIVISION DES OPERATIONS, DEPARTEMENT DU SAHEL, REGION AFRIQUE,
BANQUE MONDIALE.

=10090605

ALT RTD FROM:AFRO

IN DROPCOPY OF:F5CR

NNNN



Record Removal Notice

File Title Structural Adjustment Credit Project (01) - Mali - Loan 0290 - Credit 2188 - P001731 - Correspondence - Volume 4		Barcode No. 1080553		
Document Date 05 October, 1991	Document Type Letter			
Correspondents / Participants To: Madame le Representant Resident de la Banque Mondiale From: Daba Daiwara				
Subject / Title Le memorandum du Ministere de la Fonction Publique et du Travail				
Exception(s) Information Provided by Member Countries or Third Parties in Confidence				
Additional Comments		The item(s) identified above has/have been removed in accordance with The World Bank Policy on Access to Information or other disclosure policies of the World Bank Group. <table border="1"><tr><td>Withdrawn by Vlada Alekankina</td><td>Date July 20, 2012</td></tr></table>	Withdrawn by Vlada Alekankina	Date July 20, 2012
Withdrawn by Vlada Alekankina	Date July 20, 2012			

ZCZC AFRF3509 FTPS6114
WDIAL
.AFTIM
OINFO

MLI - G-2188

-SUBJECT: MALI SAL I - NR 2188 MLI - LABOR CODE REFORM
-DOCUMENT NAME: LABCOD4.TLX
-DRAFTED BY: JEAN-MARIE BRUNO
-EXTENSION: 34462
-AUTHORIZED BY: TED AHLERS
-CC: H. HENNRICH-HANSON (AF5CO); ARVIL VAN ADAMS (PHREE);
-CC: S. BOUBACAR (LEGAF); R. (IMF)

IBRDBAM
-INTBAFRAD, BAMAKO, MALI
-ATTN MONIQUE GARRITY, YOUSOUF THIAM
BT
WASHINGTON DC October 4, 1991

PLEASE TRANSMIT THE FOLLOWING MESSAGE TO H.E. MR. DABA DIAWARA,
MINISTER OF CIVIL SERVICE AND LABOR, WITH COPY TO MR. BASSARY TOURE,
MINISTER OF ECONOMY AND FINANCE.

MONSIEUR LE MINISTRE,

AAA. LA RECENTE SIGNATURE DE L'ORDONNANCE PORTANT MODIFICATION DU
CODE DU TRAVAIL ET DE SON DECRET D'APPLICATION NOUS AMENE A VOUS
FAIRE PART DES COMMENTAIRES QUE LEUR CONTENU NOUS INSPIRE.

BBB. L'ABOLITION DU MONOPOLE DE PLACEMENT DE L'ONMOE NE DEVAIT PAS,
DANS NOTRE ESPRIT, S'ACCOMPAGNER D'UNE LIMITATION DE LA LIBERTE
D'EMBAUCHER DES EMPLOYEURS. LE PRINCIPE D'UN PASSAGE OBLIGE DES
OFFRES D'EMPLOI SOIT PAR L'ONMOE, SOIT PAR UN BUREAU DE PLACEMENT
PRIVE RISQUE EN FAIT DE RECONSTITUER LE MONOPOLE DE PLACEMENT DE
L'ONMOE COMPTE TENU DES CONDITIONS POSEES A LA CREATION DES BUREAUX
DE PLACEMENT. LE SOUCI DE LA BANQUE N'A JAMAIS ETE DE SUCITER LA
CREATION DE BUREAUX DE PLACEMENT PRIVE, MAIS DE FAVORISER LA
RENCONTRE DES OFFRES ET DES DEMANDES D'EMPLOI DE LA FACON LA MOINS
BUREAUCRATIQUE POSSIBLE.

CCC. LA FORMULATION ACTUELLE DES TEXTES RELATIFS AU PLACEMENT DES
TRAVAILLEURS, INTERDIT TOUTE INTERMEDIATION AUTRE QUE CELLE DE
L'ONMOE, DES BUREAUX DE PLACEMENT OU DE LA PRESSE ECRITE. IL NOUS
SEMBLE QU'IL AURAIT ETE PLUS SIMPLE DE METTRE FIN A TOUT REGIME
OBLIGATOIRE ET DE SIMPLEMENT POSER LE PRINCIPE D'UNE DECLARATION DES
EMBAUCHES A DES FINS STATISTIQUES.

DDD. LA SECTION 4 DE L'ORDONNANCE RELATIVE AU PLACEMENT TEMPORAIRE
APPELLE DE NOTRE PART DEUX SERIES DE COMMENTAIRES. D'UNE PART ELLE
NOUS PARAIT CONTENIR UNE CONFUSION ENTRE LES ENTREPRISES DE MAIN-
D'OEUVRE, LES ASSOCIATIONS DITES INTERMEDIAIRES (FAVORISANT
L'INSERTION SUR LE MARCHE DU TRAVAIL DE GROUPES PARTICULIERS) ET LES
ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE. CES MISSIONS DE NATURE TRES
DIFFERENTES NOUS SEMBLANT DEVOIR ETRE CLAIREMENT DISTINGUEES.
D'AUTRE PART, IL NOUS SEMBLE QUE NI L'ONMOE, NI LES BUREAU DE
PLACEMENT NE SONT LES ACTEURS INDiques POUR EXECUTER CE TYPE DE
MISSION. EN TOUT ETAT DE CAUSE IL NE NOUS PARAIT PAS SOUHAITABLE QUE

L'ONMOE EMBAUCHE DES DEMANDEURS D'EMPLOI.

EEE. NOUS PRENONS ACTE DE LA SIGNATURE DE CES TEXTES, DONT NOUS AURIONS APPRECIÉ DE POUVOIR COMMENTER LE CONTENU AVANT LEUR PASSAGE EN CONSEIL DES MINISTRES, MAIS NOUS SOUHAITERIONS QUE L'ENSEMBLE DE CES QUESTIONS ET DES SOLUTIONS QUI LEUR SONT APPORTÉES PUISSENT ÊTRE REVUES À L'OCCASION DE LA MISSION ET DES TRAVAUX DE M. KIRSCH. DANS L'INTERVALLE, M. BRUNO QUI SERA PROCHAINEMENT À BAMAKO ESPERE POUVOIR APPROFONDIR CES SUJETS AVEC VOS SERVICES ET VOUS EXPOSER NOTRE COMPREHENSION DE CE VOLET DE LA RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL.

FFF. JE VOUS PRIE D'AGREER, MONSIEUR LE MINISTRE L'EXPRESSION DE MES RESPECTUEUSES SALUTATIONS. THEODORE AHLERS, ÉCONOMISTE PRINCIPAL, DIVISION DES OPERATIONS, DÉPARTEMENT DU SAHEL, RÉGION AFRIQUE, BANQUE MONDIALE.

THANKS AND REGARDS. TED.

=10050616

ALT RTD FROM:AFRO

IN DROPCOPY OF:FTPR

NNNN

ZCZC AFRF3040 F5CS3367
WDIAL
.AF5CO
OINFO

-SUBJECT: MALI - SAL - COMPUTER TRAINING FOR CAA
-DOCUMENT NAME: SALCAA.TEL
-DRAFTED BY: HEIDI HENNRICH-HANSON
-EXTENSION: 34656
-AUTHORIZED BY: THEODORE AHLERS
-CC: MALI TEAM
-CC:

IBRDBAM
-INTBAFRAD, BAMAKO, MALI
-ATTN MONIQUE GARRITY
BT
WASHINGTON DC 1 OCTOBRE 1991

A L'ATTENTION DE M. NAMALA KONE, DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT AVEC COPIE A M. ABOUBACAR TOURE, CONSEILLER TECHNIQUE AU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES.

REF: VOTRE LETTRE DU 11 SEPTEMBRE 1991 CONCERNANT LE FINANCEMENT D'UN PROGRAMME DE FORMATION DU PERSONNEL DE LA CAA EN INFORMATIQUE.

AVONS L'HONNEUR D'ACCUSER RECEPTION DE VOTRE LETTRE CITEE EN REFERENCE. SOMMES TOUTEFOIS AU REGRET DE VOUS INFORMER QUE NE POUVONS DONNER SUITE A VOTRE REQUETE POUR LES RAISONS SUIVANTES:

(AAA) IL NOUS EST IMPOSSIBLE DE FINANCER DES STAGES INDIVIDUELS DE FORMATION INFORMATIQUE SPECIALISEE EN L'ABSENCE D'UN PROGRAMME D'ENSEMBLE DES BESOINS EN FORMATION INFORMATIQUE DE LA CAA.

(BBB) NE COMPRENONS PAS LA NECESSITE D'OBTENIR UNE FORMATION EN PROGRAMMATION CLIPPER.

(CCC) LA PROPOSITION D'ASSISTANCE FAITE PAR LA GMI-DISTRIBUTION POUR LE CHANGEMENT DE LOGICIEL NE NOUS SEMBLE PAS APPROPRIEE. D'ABORD, IL NE S'AGIT PAS DE FORMATION MAIS PLUTOT DE REPENDRE L'ECRITURE D'AFIDIEX. ENSUITE, IL ETAIT CONVENU DE NE PAS REPENDRE L'ECRITURE DU PROGRAMME DE GESTION DE LA DETTE ET DE GARDER BTOS COMME SYSTEME D'EXPLOITATION DU LOGICIEL DE GESTION DE LA DETTE. IL ETAIT PREVU QU'APRES L'INSTALLATION DE BTOS II, LA CAA PROCEDERAIT A L'EVALUATION DES PROCEDURES DE TRANSFERT DES DONNEES DU PROGRAMME AFIDIEX A PARTIR DES FICHIERS ASCII ECRITS EN BTOS VERS DES FICHIERS MSDOS ASCII. CELA PERMETTRAIT L'UTILISATION D'APPLICATIONS COMME DBASE ET LOTUS.

VOUS SERIONS RECONNAISSANTS DE NOUS FAIRE SAVOIR QUELS PROGRES ONT ETE REALISES DEPUIS LA MISSION DE JUILLET (A) DANS LA PREPARATION D'UN PROGRAMME GLOBAL DE FORMATION INFORMATIQUE, ET (B) DANS LE TRANSFERT DES DONNEES EN MSDOS ASCII, OU SI DES DIFFICULTES JUSTIFIENT L'INTERVENTION D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE EN INFORMATIQUE.

SALUTATIONS DISTINGUEES, THEODORE AHLERS, ECONOMISTE PRINCIPAL, DIVISION DES OPERATIONS, DEPARTEMENT DU SAHEL, REGION AFRIQUE, BANQUE

MONDIALE.

=10020600

ALT RTD FROM:AFRO

IN DROPCOPY OF:F5CR

NNNN

→ file SAL 1.3
9/30/91

NOSTRA

PRESIDENCE DU COMITE DE TRANSITION
POUR LE SALUT DU PEUPLE

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple Un But Une FoiORDONNANCE N° 91.067 /P/C.T.S.P

PORTANT MODIFICATION DU CODE DU TRAVAIL.

**LE PRESIDENT DU COMITE DE TRANSITION
POUR LE SALUT DU PEUPLE,**

Vu l'Acte Fondamental N° 1/CTSP du 31 Mars 1991 ;

Vu la Loi N° 62-67/ANRM du 9 Août 1962 portant Code du Travail,
modifiée par la Loi n° 88-35/AN-RM du 18 Juin 1988.

La Cour Suprême entendue en sa séance du 9 Septembre 1991 ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 Septembre
1991 ;

Après avis du Conseil Supérieur du Travail.

ORDONNE :Article 1er : Le Chapitre III du Titre VII du Code du Travail
(articles 381 à 393) est abrogé et remplacé comme suit :CHAPITRE III (nouveau) : Du placementArticle 381 : Le placement est assuré par l'Office National de
la Main-d'Oeuvre et de l'Emploi et des bureaux de placement
payant.

SECTION 1 : DE L'OFFICE NATIONAL DE LA MAIN-D'OEUVRE ET DE
L'EMPLOI.

Article 382 : Le service public du placement est assuré par l'Office National de la Main d'Oeuvre et de l'Emploi.

Le placement effectué par l'Office National de la Main d'Oeuvre et de l'Emploi est gratuit.

SECTION 2 : DES BUREAUX DE PLACEMENT PAYANT

Article 383 : Toute personne physique ou morale peut être autorisée à effectuer des opérations de placement payant dans des bureaux ouverts à cet effet.

Les conditions d'ouverture des bureaux de placement payant sont déterminées par décret pris en Conseil des Ministres.

Article 384 : Les frais de placement perçus par les bureaux de placement payant sont entièrement supportés par les employeurs sans qu'aucune retribution puisse être perçue des employés.

Article 385 : Il est interdit aux gérants de bureaux de placement payant et à leurs préposés de percevoir ou d'accepter à l'occasion des opérations faites par eux, des dépôts de cautionnement de quelque nature que ce soit.

Les bureaux de placement payant exercent leurs activités sous le contrôle de la Direction Nationale du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale.

Les bureaux de placement payant sont tenus de communiquer à l'Office National de la Main d'Oeuvre et de l'Emploi les informations relatives aux placements effectués, et ainsi qu'un exemplaire de déclaration d'ouverture d'établissement ou de chantier.

Les autres règles auxquelles les bureaux de placement payant sont tenus sont fixées par décret pris en Conseil des Ministres.

Le refus de communiquer à l'Office les informations contenues dans le présent article est puni des peines sanctionnant le refus de répondre aux enquêtes statistiques.

SECTION 3 : DES REGLES DE PLACEMENT

Article 386 : Toute personne recherchant un emploi peut réquerir son inscription auprès de l'Office National de la Main d'Oeuvre et de l'Emploi ou d'un bureau de placement payant.

Toute personne qui ouvre un établissement ou un chantier de quelque nature que ce soit, doit en faire la déclaration à l'Office, ou à un bureau de placement payant.

Article 387 : Les offres et demandes d'emploi ne peuvent pas se faire par voie d'affiche ou par tout autre moyen de publicité que dans les locaux des organismes de placement.

Toutefois les insertions d'offres et de demandes d'emploi dans la presse sont autorisées.

Tout employeur qui fait insérer dans un journal, revue ou écrit périodique une offre d'emploi est tenu de faire connaître son nom ou raison sociale et son adresse.

La publication de l'offre dans les journaux, revues ou écrits périodiques doit être faite dans des conditions telles que celle-ci reste valable le jour de leur parution.

Article 388 : Les personnes à la recherche d'un emploi sont inscrites par l'organisme de placement, auquel elles s'adressent, sur une liste de demandeurs d'emploi.

Article 389 : Toute embauche fait l'objet dans les quinze jours d'une déclaration établie par l'employeur et adressée par lui à l'organisme qui a procédé au placement.

Cette déclaration mentionne le nom et l'adresse de l'employeur, la nature de l'entreprise, tous les renseignements sur l'état civil et l'identité du travailleur, son numéro d'inscription, sa profession, le cas échéant, le nom et l'adresse de son précédent employeur, éventuellement le lieu de sa résidence d'origine et la date d'entrée au Mali, la date d'embauche.

Article 390 : Lorsque la déclaration visée à l'article précédent est faite à un autre organisme de placement, celui-ci est tenu de la communiquer à l'Office dans un délai d'un mois.

Article 391 : En cas de lock out ou de grève, sauf violation des dispositions de l'article 292 du Code du Travail, les opérations de placement sont immédiatement interrompues pour les entreprises concernées.

Article 392 : Le Directeur de l'Office National de la Main d'Œuvre et de l'Emploi est habilité concurremment avec les Inspecteurs du travail, à constater les infractions aux dispositions de l'article 10 du Code du Travail.

La constatation des infractions a lieu dans les mêmes formes et conditions fixées par l'article 375 du Code du Travail.

SECTION 4 : DU PLACEMENT TEMPORAIRE

Article 393 : Outre l'activité de placement, l'Office et les bureaux privés de placement peuvent embaucher des personnes dépourvues d'emploi, notamment les jeunes diplômés, pour les mettre, à titre onéreux, à la disposition de personne physique ou morale pour les activités à caractère temporaire, saisonnier ou occasionnel.

Le salarié embauché en application du présent article, peut être rémunéré soit sur la base d'un nombre d'heures forfaitaire déterminé dans le contrat, soit sur la base d'un nombre d'heures effectivement travaillées chez l'utilisateur.

Article 2 : La présente Ordonnance sera exécutée comme Loi de l'Etat.

BAMAKO, le 1 OCTOBRE 1991

LE PRESIDENT DU COMITE DE TRANSITION
POUR LE SALUT DU PEUPLE

Toumani

LT-COLONEL AMADOU TOUMANI TOURE

PRIMATURE

SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DES REFORMES INSTITUTIONNELLES
ET DE LA DECENTRALISATION

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple Un But Une Foi

DECRET N° 91- 319 / PM-RM

fixant les modalités d'application
de l'Ordonnance N°.....P/CTSP du.....
portant modification du Code du Travail

LE PREMIER MINISTRE

Vu l'Acte Fondamental N° 1/CTSP du 31 Mars 1991 ;

Vu l'Ordonnance N° 91- 067 /PCTSP du 1 OCTOBRE 1991 portant
modification du Code du Travail ;

Vu le Décret N° 91/001/PCTSP du 5 Avril 1991 portant nomination
d'un Premier Ministre ;

Vu le Décret N° 91/208/PC.T.S.P. du 26 Août 1991 portant
nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

CHAPITRE I : Dispositions générales :

Article 1er : Le présent Decret détermine les modalités
d'application de l'Ordonnance N° PCTSP du
portant modification du Code du Travail.

CHAPITRE II Des Bureaux de placement payant

Section 1 : De l'Agrément

Article 2 : L'autorisation d'ouverture d'un bureau de placement payant est délivrée par les autorités Administratives suivantes :

- Le Directeur National de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale lorsque l'activité du bureau ou de l'Office s'exerce sur l'ensemble du territoire national ou sur plusieurs régions ;
- le Directeur Régional du Travail et de la Sécurité Sociale lorsque l'activité du bureau ou de l'office ne s'exerce que sur tout ou partie d'une région.

La zone d'activité est précisée dans l'acte d'agrément.

Article 3 : Toute personne physique ou morale désireuse d'obtenir l'autorisation visée à l'article précédent doit adresser à cet effet à l'autorité Administrative compétente une demande indiquant la zone d'activité du bureau accompagnée des pièces suivantes :

- un extrait d'acte de naissance ou une copie des statuts s'il s'agit d'une personne morale ;
- un certificat de Nationalité Malienne ;
- un extrait du casier judiciaire ;
- un certificat de bonne vie et moeurs ;
- une copie certifiée conforme du diplôme exigée ;
- le reçu du versement du cautionnement.

Article 4 : L'autorité administrative est tenue de faire connaître sa décision au postulant dans les 15 jours suivant la date du dépôt de la demande.

A défaut, ou lorsque l'autorisation est refusée, le postulant peut adresser un recours hiérarchique, selon le cas, au Directeur National de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale ou au Ministre chargé du Travail.

L'autorité administrative devant laquelle est porté le recours hiérarchique est tenue de faire connaître sa décision dans un délai de 15 jours.

Le silence gardé au delà, vaut décision de rejet.

Article 5 : L'autorisation d'ouvrir un bureau de placement payant est délivrée aux personnes remplissant les conditions suivantes:

1*) Pour les personnes physiques :

- être âgé d'au moins 21 ans ;
- être de Nationalité Malienne ou ressortissant d'un pays accordant la reciprocité aux Maliens ;
- être de bonne moralité ;
- être titulaire au moins d'un diplôme d'enseignement secondaire.

2*) Pour les personnes morales :

- avoir parmi le personnel de Direction, au moins une personne possédant un diplôme d'enseignement supérieur ;
- avoir son siège social au Mali.

3*) Toute personne doit :

- disposer d'un local et d'un équipement appropriés ;
- verser le cautionnement exigé.

Section 2 : Conditions d'exercice de l'activité de placement

Article 6 : Toute personne physique ou morale ayant obtenu l'autorisation d'ouvrir un bureau de placement payant est tenue au respect des dispositions législatives et réglementaires régissant la matière et aux obligations suivantes :

- être immatriculée au registre du commerce ;
- être titulaire d'une patente ;
- être immatriculé au service de la statistique ;
- être immatriculée à l'Institut National de Prévoyance Sociale.

Article 7 : L'agrément peut être retiré après mise en demeure lorsque l'une quelconque des conditions fixées ci-dessus n'est pas satisfaite.

CHAPITRE III : Dispositions finales :

Article 8 : Le montant du cautionnement prévu à l'article 5 ci-dessus, est fixé par arrêté conjoint du Ministre chargé du Budget et du Ministre chargé du Travail.

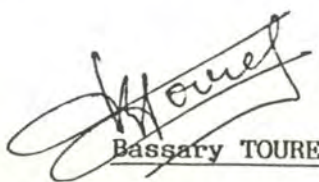
Article 9 : Les personnes physiques ou morales qui procèdent à des opérations de placement doivent se conformer à la nouvelle réglementation dans un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Décret.

Article 10 : Le Ministre de la Fonction publique et du Travail, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre du Budget sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent Décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Le Ministre de la Fonction
Publique et du Travail


Daba DIAWARA

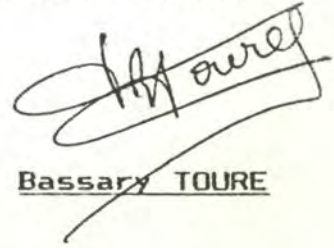
Le Ministre du Budget pi


Bassary TOURE

BAMAKO, LE 2 OCTOBRE 1991
Le Premier Ministre


Soumana SAKO

Le Ministre de l'Economie
et des Finances


Bassary TOURE

PRESIDENCE DU COMITE DE TRANSITION
POUR LE SALUT DU PEUPLE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-Un But-Une Foi

PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

ORDONNANCE N° 91- 066 /PCTSP

**PORTANT CREATION DE L'OFFICE
NATIONAL DE LA MAIN D'OEUVRE
ET DE L'EMPLOI**

LE PRESIDENT DU COMITE DE TRANSITION POUR LE SALUT DU PEUPLE,

Vu l'Acte Fondamental N°1/CTSP du 31 Mars 1991 ;

Vu la Loi N° 90-110/AN-RM du 18 Octobre 1990 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du fonctionnement des Etablissements Publics à caractère Administratif ;

Vu la Loi N° 62-67/AN-RM du 9 Août 1962 instituant un Code du Travail en République du Mali, modifiée par la Loi N° 88-35/AN-RM du 18 Juin 1988.

La Cour Suprême entendue en sa séance du 9 Septembre 1991 ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 Septembre 1991.

ORDONNE :

CHAPITRE I : CREATION ET MISSIONS

Article 1er : Il est créé un Etablissement Public à caractère Administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommé Office National de la Main d'Oeuvre et de l'Emploi.

Article 2 : L'Office a pour mission de :

- concourir à la mise en oeuvre des dispositifs spécialisés et des aides publiques et privées destinés à faciliter l'embauche, la formation, le perfectionnement, la reconversion et la création d'entreprises ;
- concevoir, coordonner et suivre toutes les actions de l'Etat en direction des jeunes diplômés en vue de leur insertion professionnelle ;
- préparer et suivre la mise en oeuvre des accords conclus avec les partenaires au développement en vue de la promotion de l'emploi par la création des PME/PMI et des micro-entreprises ;
- collecter, traiter et diffuser les informations relatives au marché du travail ainsi que d'élaborer des statistiques complètes sur l'emploi.

A cet effet, l'Office :

- assiste les personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil pour favoriser leur insertion ou leur reinsertion professionnelle ;
- assiste les employeurs pour l'embauche, la formation, le perfectionnement et la reconversion de leurs salariés ;
- informe, guide, conseille et aide les promoteurs, notamment les jeunes diplômés pour la préparation, le montage et la réalisation de leurs projets d'entreprises.
- participe à la mise en oeuvre des actions qui favorisent la mobilité géographique et professionnelle tant au niveau national qu'international.

Article 3 : Dans le cadre de l'exécution de sa mission, l'Office peut ouvrir des bureaux locaux et créer des services spécialisés.

CHAPITRE II : DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 4 : Par dérogation à l'article 9, alinéa 1er de la Loi N° 90-110/AN-RM susvisée, le Conseil d'Administration de l'Office est présidé par un représentant des organisations syndicales des employeurs ou des travailleurs élu en son sein.

Le Président du Conseil d'Administration est assisté de deux vices présidents dont le premier est le représentant du Ministre chargé du Travail.

Article 5 : En cas d'irrégularité ou de mauvaise gestion, le Conseil d'Administration peut être suspendu sur proposition du Ministre chargé du travail par décret du Président du Gouvernement qui nomme trois Administrateurs provisoires.

Si les irrégularités sont imputables à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, leur revocation est prononcée par décret du Président du Gouvernement sur proposition du Ministre chargé du Travail et après avis du Conseil d'Administration.

La revocation entraîne l'incapacité aux fonctions d'Administrateur pendant dix ans à compter de la date de signature du décret de revocation.

CHAPITRE III : RESSOURCES :

Article 6 : Les ressources de l'Office comprennent :

- les cotisations des employeurs utilisant de la main d'oeuvre salariée ainsi que celles des artisans dans les conditions fixées par la loi ;
- les dons, legs, subventions, ristournes et libéralités de toute nature qu'il est appelé à recueillir ;
- les produits des cessions de brochures et imprimés, le produit des abonnements aux périodiques édités par l'Office ;
- la rémunération des services rendus sur demande ;
- les participations de l'Etat sous forme de subventions ;
- les fonds d'aides extérieures ;
- les produits d'aliénation des biens meubles et immeubles ;
- les revenus du patrimoine ;
- les recettes diverses.

Article 7 : Un décret pris en Conseil des Ministres fixe l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Office National de la Main-d'Oeuvre et de l'Emploi.

Article 8 : La présente Ordonnance qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles de la Loi N° 91-28/AN-RM du 18 Février 1991, sera exécutée comme Loi de l'Etat.

BAMAKO, le 30 Septembre 1991

LE PRESIDENT DU COMITE DE
TRANSITION POUR LE SALUT DU PEUPLE

Toure
LT-COLONEL AMADOU TOUMANI TOURE

PRIMATURE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple- Un But- Une Foi

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 91 - 310 /PM-RM

FIXANT L'ORGANISATION ET LES MODALITES DE
FONCTIONNEMENT DE L'OFFICE NATIONAL DE LA
MAIN D'OEUVRE ET DE L'EMPLOI.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu l'Acte Fondamental N° 1 CTSP du 31 Mars 1991 ;

Vu l'Ordonnance N° 91- 066 /PCTSP du 30 Septembre 1991
portant création de l'Office National de la Main d'Oeuvre et de
l'Emploi ;

Vu la Loi N° 62-67/AN-RM du 9 Août 1962 instituant un Code du
Travail en République du Mali, modifiée par la Loi N° 88-35/AN-
RM du 18 Juin 1988 ;

Vu le Décret N° 91-001/P-CTSP du 05 Avril 1991 portant nomination
d'un Premier Ministre ;

Vu le Décret N° 91-208/P-CTSP du 26 Août 1991 portant nomination
des Membres du Gouvernement.

DECRETE :CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er : L'Office National de la Main-d'Oeuvre et de l'Emploi est organisé conformément aux dispositions du présent décret.

Article 2 : L'Office National de la Main-d'Oeuvre et de l'Emploi est placé sous la tutelle du Ministre chargé du Travail.

Article 3 : Le siège de l'Office National de la Main-d'Oeuvre et de l'Emploi est fixé à Bamako.

CHAPITRE II : DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 4 : Le Conseil d'Administration de l'Office National de la Main-d'Oeuvre et de l'Emploi comprend douze (12) membres :

- quatre (4) représentants des organisations syndicales de travailleurs.
- quatre (4) représentants de la Fédération Nationale des Employeurs du Mali.
- le représentant du Ministre chargé du Travail.
- le représentant du Ministre chargé des Finances.
- le Directeur National de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale.
- le représentant du personnel de l'Office National de la Main-d'Oeuvre et de l'Emploi.

Article 5 : Dans les limites des lois et règlements en vigueur, le Conseil d'Administration exerce les attributions suivantes :

- la détermination annuelle en termes quantitatifs des objectifs à atteindre par l'Office ;
- l'autorisation de la signature par le Directeur Général de toutes conventions et contrats engageant l'Office pour une durée qui excède vingt quatre (24) mois ;
- la détermination des structures de l'Office et la création des services spécialisés dotés de l'autonomie de gestion ;
- la définition des programmes d'équipement et d'investissement ;
- l'approbation des marchés dont la valeur est supérieure à une limite déterminée par la réglementation en vigueur ;
- l'adoption du budget annuel et le contrôle de son exécution ;
- l'approbation des comptes de l'exercice financier précédent ;
- l'autorisation des emprunts d'un montant supérieur à la limite déterminée par la réglementation en vigueur ;
- le consentement des hypothèques et autres garanties immobilières sur les biens de l'Office ;
- l'autorisation des transactions immobilières.

CHAPITRE III : DU DIRECTEUR GENERAL

Article 6 : Le Directeur Général de l'Office est chargé de l'application des lois et règlements relatifs à la mission de

l'Office. Il dirige, coordonne et anime l'activité de l'ensemble des services.

Il soumet à la délibération du Conseil d'Administration : les objectifs à atteindre, le programme d'activité, le budget de l'Office et la structure générale des services.

Il est ordonnateur du budget.

Il passe les baux, conventions et contrats au nom de l'Office.

Il soumet au Conseil d'Administration dans les 3 mois qui suivent la fin de l'exercice budgétaire, le rapport d'activités et les comptes financiers.

Il assure la mise en oeuvre des décisions du Conseil d'Administration et veille à la bonne marche de l'Office.

Il exerce l'action en justice.

CHAPITRE IV : DE LA REPRESENTATION DU PERSONNEL

Article 7 : Le représentant du personnel au Conseil d'Administration est désigné à la majorité simple en assemblée générale des travailleurs de l'Office.

Le comité de gestion de l'Office National de la Main-d'Oeuvre et de l'Emploi comprend deux (2) représentants du personnel.

Ils sont désignés à la majorité simple en assemblée générale des travailleurs de l'Office.

CHAPITRE V : DE LA TUTELLE

Article 8 : Les contrats d'un montant supérieur à 3 millions sont approuvés par le Ministre chargé des attributions de tutelle.

CHAPITRE VI : DISPOSITION FINALE

Article 9 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

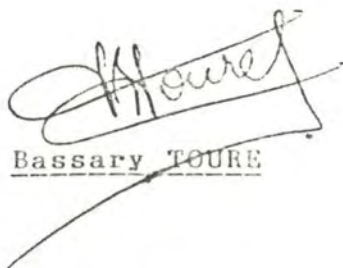
BAMAKO, LE 30 Septembre 1991

LE MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DU TRAVAIL



Daba DIAWARA

LE MINISTRE DU BUDGET / P.I.



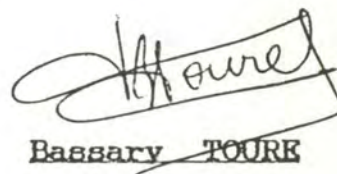
Bassary TOURE

LE PREMIER MINISTRE



Soumana SAKO

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES



Bassary TOURE

MINISTRE DU PLAN
ET DE
LA COOPERATION INTERNATIONALE

CABINET



N° MPC/CAB

N° 00857

MLI-6.2188
SDA compense

Le Peuple - Un But - Une Foi

3.

28 SEPT. 1991

Bamako, le

19

*Le Ministre du Plan
et de la Coopération Internationale*

*à Monsieur le Représentant Résident du
P.N.U.D. Bamako*

Réf. : V/L 91/1-1030
MLI/90/007 "PADEM" du
10 Septembre 1991

Monsieur le Représentant Résident

En réponse à votre lettre en référence, j'ai l'honneur de vous notifier les observations suivantes que m'inspire l'examen de l'aide mémoire de la mission de Monsieur Hédi Jemai du DTCD, relative à la revue technique du projet PADEM MLI-90/007.

En ce qui concerne la gestion administrative du projet, je prends bonne note de la proposition du DTCD de conférer au Directeur National du projet l'initiative des actions dans le cadre strict du respect des procédures régissant les projets des Nations Unies et du calendrier de travail conjointement arrêté.

Par ailleurs, le rapport insiste, à juste titre, sur la recherche de solution efficace au problème de coordination du PADEM et du DSA afin de faire en sorte que les deux projets au lieu d'empiéter l'un sur l'autre, tout au contraire se renforcent mutuellement. Ceci constitue, en effet un sujet de haute priorité pour le Gouvernement qui vient de mettre en place, par décret n° 91-145/P-CTSP, un comité de coordination statistique pour assurer la promotion des activités statistiques.

C'est la raison pour laquelle au nom du Gouvernement, je sollicite l'appui du PNUD en vue de l'organisation d'une réunion quadripartite

.../...

PNUD/PADEM/DSA/Gouvernement qui dégagera les meilleurs moyens d'assurer une harmonisation des points de vue dans le cadre strict des objectifs dégagés dans le plan d'action pour l'amélioration des statistiques au Mali.

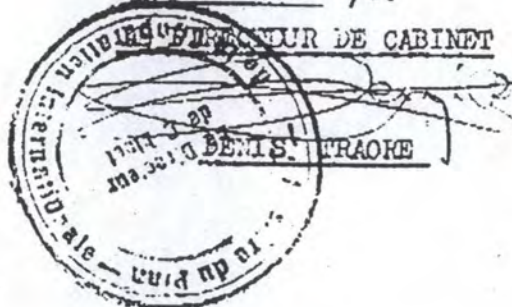
En effet, le PNUD est à la fois agence de financement du PADEM/Mali et co-parain du DSA dont il assure actuellement la présidence du comité statistique.

Je vous informe qu'une mission statistique de la Banque Mondiale est attendue du 1er au 15 octobre 1991 à Bamako pour traiter du plan d'action statistique et du projet DSA. L'occasion me paraît opportune pour organiser une telle réunion à cette période.

Aussi, je vous demande de bien vouloir en informer le DTCD. Toutefois, si pour des raisons de calendrier, la réunion ne pouvait se tenir pendant la période indiquée, je vous saurais gré des dispositions utiles qu'il vous plaira de prendre pour aboutir aux arrangements nécessaires à la tenue d'une telle réunion dans les plus brefs délais.

Veuillez agréer, Monsieur le Représentant Résident, l'expression de ma haute considération.-

P/LE MINISTRE P/O.



MALI RESIDENT MISSION
FACSIMILE TRANSMITTAL FORM

MALI TEAM
☒ Ahlers
☐ Hanson
☐ ~~Samen~~
☒ Bruno
FILE 54 L 4.4
☐ Discard

CC: Bruno

Doize/Sensel
(ime)

DATE : September 18, 1991

MESSAGE NUMBER: 306/1

NUMBER OF
PAGES....3.....Including this page

MLI-G.2188

TO : TED AHLERS AF5CO
cc: THAM MATE BRUNO BETTM

FROM : THIAM AF5ML

Facsimile
Telefax No : 473-8136

SUBJECT : SAL: RECENCEMENT DES AGENTS DE L'ETAT

PLEASE, FIND ATTACHED THE AIDE-MEMOIRE LEFT BY BOULCH.
THE ORIGINAL AND THE ANNEXE (BURKINA' CASE) WILL BE SENT BY
OUR POUCH THIS FRIDAY.

I WOULD LIKE TO INFORM YOU THAT MY HOME PHONE NUMBER HAS BEEN
CHANGED. THE NEW NUMBER IS 22-05-13. PLEASE INFORM STAFF OF
MALI TEAM: HEIDI, SALOMON, MAX VIDAL, ADOTEYE, CHANTAL DEJOU,
BRUNO, ETC.

BEST REGARDS. THIAM

Thiam

CC : \

Transmission authorized by : *Thiam*

If you experience any problems with this transmission, call us
back ASAP.

Phone : (223) 22 22 83
Facsimile : (223) 22 66 82
Telex : 2402

MALI

Projet de Recensement des Agents de l'Etat (PAS)

Aide-Mémoire

1. Une mission de la Banque Mondiale de M. Gerard Boulch a séjourné au Mali du 3 au 8 Septembre 1991 afin de revoir avec les autorités maliennes la préparation d'un Recensement des agents de l'Etat. Pendant son séjour, la mission a eu des entretiens avec les responsables de la Fonction Publique, de la DNSI et du Bureau Central de la Solde (BCS). Une réunion s'est tenue le Samedi 7 à la mission résidente, à laquelle ont participé: M. Cheikh Kane du Ministère de la Fonction Publique et du Travail, M. Sidi Traoré, Directeur Général de la Fonction Publique, M. Moustapha Diawara, (DNSI), M. Sidiki Ouattara, chef de la Division des Fichiers (DNFPP), M. Gaoussou Diarra, Directeur Administratif et Financier du Ministère de la Fonction Publique, M. Dao, Directeur du Bureau Central de la Solde et M. Boulch. La mission tient à remercier les autorités maliennes pour l'excellente coopération et dont elle a bénéficié et qui lui a permis d'accomplir son travail.

2. La mission a par ailleurs rencontré M. Chouteau, conseiller auprès du Ministère des Finances, M. Monlaü, chef de mission de la Coopération Française et s'est entretenue avec le représentant du FED ainsi qu'avec une mission de la BAD de passage à Bamako afin de faire un rapide tour d'horizon de l'assistance technique en place. La mission n'a pu rencontrer de représentants du PNUD. La mission a aussi rencontré M. Le Gay et M. Becheret, consultants, qui venaient d'arriver à Bamako pour initier une étude sur le système indemnitaire et le système de rémunérations des agents de l'Etat. Elle a reçu la visite d'un soumissionnaire à l'appel d'offres de Mars 91 (UNISYS).

3. Les discussions avec les autorités Maliennes ont eu pour objet: (a) de revoir l'appel d'offre pour le matériel informatique destiné à la Fonction Publique et au BCS, et (b) de revoir la préparation et le calendrier du recensement des agents de l'Etat à la suite de la disparition d'une partie des fichiers individuels des agents.

Appel d'offre Matériel Informatique.

4. L'appel d'offres du 12 Mars 91 contenait certaines ambiguïtés qui ont posé quelques problèmes aux soumissionnaires empêchant par là une évaluation correcte des offres. D'autre part l'appel d'offre n'a pas été étendu aux pays voisins. Enfin la nouvelle situation créée par la disparition des fichiers a modifié la nature du travail à accomplir puisqu'on ne peut plus se contenter d'une simple saisie des fichiers collectés mais qu'il faudra procéder à un nouveau recensement. En conséquence il a été décidé de relancer un appel d'offres modifié et s'étendant aux pays limitrophes. Les spécifications techniques ont été arrêtées avec la DNSI et l'appel d'offre sera soumis dans le courant de la semaine du 9 septembre à la Banque Mondiale pour approbation avant qu'il ne soit lancé.

Recensement des Agents.

5. Comme il s'avère nécessaire de refaire un recensement, la réunion du samedi 7 s'est attaché à en tracer les grandes lignes. La réunion s'est entendue sur les points suivants:

- (a) La nécessité de mettre en place le plus rapidement possible un Comité de Coordination du Recensement réunissant la Fonction Publique, la DNSI et le BCS. Ce Comité dirigera les opérations de préparation du recensement ainsi que son déroulement.
- (b) Comme il est indispensable que les fichiers Solde et FOP soient parfaitement cohérents, le Comité s'attachera, le plus rapidement possible, à rapprocher les fichiers informatisés de la DNSI et ceux du BCS afin de comparaison et d'analyse.
- (c) Ce rapprochement se fera sur les micros et sous base de données afin de faciliter l'analyse et de préparer une structure de données pour le montage ultérieur d'un nouveau système de gestion des agents. Il sera donc nécessaire de constituer, dès maintenant, un dictionnaire des données du BCS et de la FOP, de procéder à la répartition des responsabilités des services quand à la maintenance de ces données (propriété) et de préparer les procédures de maintenance et de mise à jour de celles-ci.
- (d) Il sera donc nécessaire de procéder à une étude du circuit de la dépense concernant la solde et des procédures de l'engagement au paiement, afin de simplifier ce circuit. Dans cette étude, une attention toute particulière sera portée au rôle et aux responsabilités des DAAF dans la gestion de l'information. Une évaluation des capacités des ces dernières sera faite afin de déterminer leurs besoins en équipement et en formation.
- (e) La méthodologie du recensement n'a pas été arrêtée. Un modèle de recensement a été laissé au Ministère de la Fonction Publique pour examen. La mission a souligné l'intérêt de procéder à un recensement sur les lieux de travail et l'impérieuse nécessité de procéder à un recensement rapide (10 jours) et sur une méthodologie permettant d'obtenir des résultats définitifs très rapidement (15 jours maximum après la fin du recensement). Le lancement du recensement suppose l'existence de procédures de mise à jour ainsi que du personnel formé (cf (d)).
- (f) La mission a aussi souligné l'intérêt primordial de placer la réforme de la gestion des agents de l'état dans le cadre de la préparation et de l'exécution du Budget, jusqu'à la phase comptabilité publique. Elle recommande donc fortement que la Direction du Budget et le Trésor soient étroitement associés aux efforts en cours.
- (g) Eu égard aux échéances politiques ainsi qu'à la nécessité de préparer minutieusement le recensement, celui-ci ne pourrait être réalisé, au plus tôt, que vers fin Février 1992. Le coût du recensement, selon la méthodologie proposée serait d'environ 250 millions de CFA.

ZCZC AFRF1760 FTPS6101
WDIAL
.AFTIM
OINFO

-SUBJECT: MALI SAL I - CR 2188 MLI - REINSERTION AGENCY
-DOCUMENT NAME: REINSBID.TLX
-DRAFTED BY: JEAN-MARIE BRUNO
-EXTENSION: 34462
-AUTHORIZED BY: TED AHLERS
-CC: J.L. SARBIB, R. KEY, H. HENNRICH-HANSON (AF5CO);
-CC: S. BOUBACAR (LEGAF)

IBRDBAM

-INTBAFRAD, BAMAKO, MALI
-ATTN MAMA TAPO, YOUSOUF THIAM
BT

WASHINGTON DC September 18, 1991

PLEASE TRANSMIT THE FOLLOWING MESSAGE TO MR DABA DIAWARA, MINISTER OF
CIVIL SERVICE AND LABOR.

MONSIEUR LE MINISTRE,

AAA. COMME SUITE A VOTRE LETTRE 209/MFPT-CAB DU 30 AOUT 1991, VOUS
VOUDREZ BIEN TROUVER CI-APRES LES COMMENTAIRES QU'APPELLE DE NOTRE
PART LE PROCES-VERBAL DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES RELATIVES A
L'AGENCE D'EXECUTION DE L'AIDE A LA REINSERTION DES PARTANTS
VOLONTAIRES. NOS COMMENTAIRES SONT LARGEMENT INSPIRES PAR LE NIVEAU
DE QUALITE PREVISIBLE DU SERVICE RENDU AUX PARTANTS, ET A QUALITE
COMPARABLE, PAR LE COUT DES PRESTATIONS PROPOSEES DANS LE CONTEXTE DU
MARCHÉ MALIEN.

BBB. LE CRITERE DE L'EXPERIENCE DEVRAIT ETRE APPRECIE PAR RAPPORT A
LA MISSION DE L'AGENCE, A SAVOIR L'AIDE A LA REINSERTION. PAR
RAPPORT A CE CRITERE, SEUL LE CARREC DEVRAIT RECEVOIR UNE NOTE
POSITIVE LES AUTRES BUREAUX N'AYANT PAS D'EXPERIENCE DANS CE SECTEUR.

CCC. L'OFFRE DU CABINET DIARRA ET CELLE DU CARREC NOUS PARAISSENT
TECHNIQUEMENT LES MEILLEURES SANS QUE CETTE DIFFERENCE DE QUALITE
AVEC LES OFFRES DES DEUX AUTRES SOUMISSIONNAIRES SOIT TRADUITE DANS
LES NOTES ATTRIBUEES PAR LA COMMISSION EN CE QUI CONCERNE LE CARREC.
A LA DIFFERENCE DES DEUX AUTRES SOUMISSIONNAIRES, L'UN ET L'AUTRE
BUREAUX ONT BIEN COMPRIS LA PROBLEMATIQUE ET PROPOSENT UNE
METHODOLOGIE ADEQUATE.

DDD. LA QUALITE DES INTERVENANTS PROPOSES PAR LE CABINET DIARRA NE
NOUS PARAIT PAS MERITER UNE NOTE MAXIMUM. SI LES CADRES DIRIGEANTS
ONT EN EFFET UNE SOLIDE EXPERIENCE DANS LE SECTEUR DE LA COMPTABILITE
ET DE LA GESTION, EN REVANCHE L'ANALYSTE DE PROJETS NE NOUS PARAIT
PAS PRESENTER LE PROFIL ET L'EXPERIENCE REQUIS, POUR UN COUT MENSUEL
TRES ELEVE. IL NOUS SEMBLE EN OUTRE QUE LA TAILLE DE L'EQUIPE
PROPOSEE, COMPOSEE DE SEULEMENT QUATRE AGENTS A PLEIN TEMPS (DONT AU
MOINS DEUX AGENTS D'EXECUTION, SECRETAIRE ET CHAUFFEUR), EST
INSUFFISANTE PAR RAPPORT A LA DEMANDE PREVISIBLE EN PROVENANCE DES
PARTANTS. PAR COMPARAISON, L'OFFRE DU CARREC PROPOSE DOUZE AGENTS
PERMANENTS PLUS DES RESSOURCES HUMAINES SOUS-TRAITEES.

EEE. LA COMPARAISON DES PRIX DU PERSONNEL, QUI CONSTITUE UNE PART ESSENTIELLE DE LA REMUNERATION DEMANDEE, FAIT APPARAÎTRE UNE DIFFÉRENCE TRÈS IMPORTANTE ENTRE DIARRA ET CARREC. LE MONTANT DE 5,179 MILLIONS DE FCFA PROPOSE PAR LE BUREAU DIARRA S'APPLIQUE À 5 PERSONNES QUAND POUR CARREC LE MONTANT DE 0,778 MILLIONS DE FCFA S'APPLIQUE À 12 PERSONNES. LE RAPPORT EST AINSI DE 1 À PRES DE 17 SI L'ON COMPARE LE COUT MOYEN JOURNALIER DES AGENTS.

FFF. L'ENSEMBLE DE CES REMARQUES NOUS AMÈNE À SOUHAITER QUE LA COMMISSION DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES SE REUNISSE À NOUVEAU AFIN DE REEXAMINER LES PROPOSITIONS ET DE PROCÉDER À UNE COMPARAISON PLUS SATISFAISANTE. LA PRISE EN COMPTE DE L'ENSEMBLE DES ÉLÉMENTS ÉVOQUÉS CI-DESSUS NOUS SEMBLE DEVOIR APPELER UNE ANALYSE TRÈS DÉTAILLÉE DES OFFRES NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LES PRESTATIONS PROPOSÉES ET LES COUTS.

GGG. LE NIVEAU DES AUTRES DÉPENSES (ENTRETIEN DU MATÉRIEL, CARBURANT, CONSOMMABLES, ETC.) NOUS APPARAÎT TRÈS ÉLEVÉ DANS LES PROPOSITIONS DE CHACUN DES DEUX BUREAUX ET NOUS SEMBLE JUSTIFIER UNE NÉGOCIATION ULTÉRIEURE AVEC LE BUREAU QUI SERA FINALEMENT RETENU.

HHH. COMPTE-TENU DE L'URGENCE QUI S'ATTACHE À UN TRÈS PROCHAIN COMMENCEMENT DES PRESTATIONS DE L'AGENCE, NOUS VOUS SERIONS RECONNAISSANT DE BIEN VOULOIR NOUS FAIRE CONNAÎTRE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DANS LES DÉLAIS QUI VOUS PARAÎTRONT LES MEILLEURS.

JE VOUS PRIE D'AGREER, MONSIEUR LE MINISTRE, L'EXPRESSION DE MES RESPECTUEUSES SALUTATIONS. THEODORE AHLERS, ÉCONOMISTE PRINCIPAL, DÉPARTEMENT DU SAHEL, RÉGION AFRIQUE, BANQUE MONDIALE.

THANKS AND REGARDS, TED.

=09190613

ALT RTD FROM:AFRO

IN DROP-COPY OF:FTPR

NNNN

MLI - CR 2188

The World Bank/IFC/MIGA
O F F I C E M E M O R A N D U M

DATE: September 16, 1991 05:29pm

TO: MALI BAMAKO

(MALI BAMAKO @A1@PARIS)

FROM: Adriana De Leva, AF5CO

(ADRIANA DE LEVA)

EXT.: 34654

SUBJECT: MALI -- Supervision mission of SDA Component of SAL I

In view of my upcoming mission during September 30 to October 14, 1991, I would appreciate it if you would start making some appointments for us with the following persons:

- M. Cisse, Directeur of DNSI, October 1, afternoon
- Minister of Planning, courtesy call on October 2 or 3
- M. Boubacar Toure, Conseiller Technique, MinFinances
- UNDP, Resident Representative
- UNDP, M. Jerome Ahouanmenou, Economist
- Mme Veronique Dan, Economist, FAC
- M. Robert Monlau, Chief of Mission, FAC
- M. Arion (??), Economist, FED

Thank you very much for your assistance
Adriana De Leva

CC: Africa ISC Files

(AFRICA ISC FILES)

ML-5,2188
Sept. 11, 1991

AIDE MEMOIRE

le 11 septembre 1991

- informally given to us -

Aide mémoire sur les améliorations susceptibles d'être rapidement mise en oeuvre dans le cadre de la gestion financière des agents de l'état de la République du Mali

Au cours de la réunion du 11 Septembre entre Messieurs KONE, Directeur du Budget, DEMBELE, Chef de la section dépense et Jean Claude LE GAY, consultant de la Société Française de Conseil en charge de l'étude sur la réforme du Système de Rémunération des Agents de l'Etat, Monsieur KONE a demandé si Jean Claude LE GAY connaissait une solution technique permettant la mise en oeuvre d'une gestion budgétaire des effectifs conformément aux résolutions du PAS.

Ce système doit permettre de maîtriser les effectifs de la fonction publique malienne indépendamment de la gestion des cadres organiques.

Pour y parvenir trois catégories de mesures doivent être prises simultanément .

- Mise en place d'un système automatisé de gestion budgétaire des effectifs.
- Mesures visant à disposer d'un système d'information fiable et cohérent.
- Rationalisation et simplification de la gestion financières des agents de l'Etat.

1. LE SYSTEME AUTOMATISE DE GESTION BUDGETAIRE DES EFFECTIFS.

Le système de gestion budgétaire des agents de l'Etat doit permettre de maîtriser le budget de personnel sans pour autant omettre les nécessaires évolutions d'emploi des ressources humaines de l'Etat. Il doit, pour cela, faire entrer en jeu un triple critère pour autoriser les mises en règlement de la solde :

- . l'existence administrative de l'agent qui se traduit par la correspondance de son identité, de son numéro matricule et de sa situation administrative et donc par sa présence au fichier des agents de l'Etat.
- . l'existence d'un poste de travail du cadre organique auquel il est affecté.
- . l'existence d'un poste budgétaire autorisant l'emploi d'un agent sur le poste de travail dans le cadre de la loi de finance en cours.
- . Ainsi, seront mis en cohérence les besoins en ressources humaines de l'administration et les possibilités budgétaires.

Pour que ce système puisse fonctionner correctement, il faut bien entendu que le contrôle de l'existence d'un poste budgétaire disponible soit réalisé avant tout engagement administratif ou financier.

Les postes budgétaires, arrêtés chaque année par catégorie de personnel (A, B, C, Conventionner etc...) dans chaque service de chaque département ministériel, sont annexés à la loi de finance.

Seule l'affectation au sein du département des agents auxquels les postes sont attribués relève de la responsabilité du ministère utilisateur.

La gestion des postes eux - mêmes est de la responsabilité de la Direction du Budget qui ne peut agir que dans le cadre de la loi de finances.

Afin d'éviter les dérapages, dès l'introduction par le ministère utilisateur de l'agent d'un dossier de changement de situation ayant une incidence sur les postes budgétaires (recrutement, changement de catégorie, nomination, mutation etc...) du ministère, le poste touché par l'opération sera réserve jusqu'à consolidation de l'acte correspondant et libération éventuelle du poste émetteur. Le contrôle de faisabilité budgétaire est donc un contrôle a priori.

Ainsi, les postes budgétaires regroupés par grille pour chaque département auront chacun un numéro d'identification unique et pouvant prendre trois états différents :

- DISPONIBLE : aucun numéro matricule ne correspond au numéro du poste donc aucun agent n'est affecté sur le poste.
- RESERVE : un acte en cours de signature va affecter un agent sur le poste.
- ATTRIBUE : un numéro matricule correspond au numéro du poste, un agent est affecté sur le poste .

Il peut bien entendu exister d'autres états intermédiaires si l'on veut gérer les postes sur lesquels des agents en partance sont affectés.

Un tel système de gestion budgétaire des effectifs peut être facilement mis en oeuvre sur micro-ordinateur en complément des autres systèmes de gestion des agents de l'état.

2) LE SYSTEME D'INFORMATION DE LA GESTION FINANCIERE DES AGENTS DE L'ETAT.

Maîtriser les effectifs est une conditions essentielle mais pas entièrement suffisante pour maîtriser le budget du personnel de l'état.

En effet certains éléments de la solde ne sont pas fonction de la situation administrative de l'agent.

Aujourd'hui le système d'information existant est incapable de fournir la moindre information permettant le contrôle et la maîtrise des dépenses de personnel. Que se soit à partir du fichier solde ou à partir du fichier de la Fonction Publique, aucun historique n'est disponible, aucune donnée statistique n'est fournie, aucune analyse annuelle n'est préparée!.

Les archives de la Solde ou de la Fonction Publique sont exsangues ou même détruites! Les DAF elles-mêmes ne détiennent pas d'information.

Le Budget est exécuté par chapitre mais ne permet pas de contrôle par nature de dépense. Ainsi il est impossible de connaître la consommation de crédit concernant les allocations familiales servies aux agents en 1990, ni même pour le mois en cours.

Aussi est-il urgent d'envisager, en marge de toute réforme fondamentale:

- de reprendre le cahier des charges informatique de la solde afin de définir les sorties statistiques mensuelles et annuelles permettant le suivi de gestion ainsi que les règles de conservation et de production d'information historique;
- de définir le contenu d'un Tableau de Bord de gestion financière du personnel qui permettrait le suivi des dépenses, le suivi des effectifs et le suivi de l'évolution du système de rémunération des agents de l'Etat (Structure, répartition, effets, ...);
- de réhabiliter les archives des Finances et de la Solde afin d'asseoir la gestion financière sur un justification juridique et comptable effective.

3. RATIONALISATION ET SIMPLIFICATION DE LA GESTION FINANCIERE DES AGENTS DE L'ETAT.

A l'heure actuelle, le circuit de traitement de la solde est totalement inadapté, très lourd et ne permet aucun contrôle véritablement efficace :

- la codification des FSI et l'engagement correspondant de la dépense par les DAF sont contrôlés par la Direction ^{du} Contrôle Financier AVANT la saisie informatique par le BCS ce qui ne permet aucune certitude sur la fiabilité des informations prises en compte;
- le contrôle par les DAF intervient APRES l'édition des bulletins et ne peut donc est pris en compte en cas d'erreur que sur la solde du mois;
- la liquidation par les DAF n'est pas réalisée à partir des états informatiques correspondant aux bulletins mais MANUELLEMENT à la demande du Contrôle Financier!?

- le contrôle de la liquidation par la Direction du Contrôle Financier est effectué sur l'état manuel et sur une solde non corrigée (Cf. ci-dessus) et donc est totalement inopérant;

- le Trésor effectue manuellement les précomptes et ne peut faire prendre en compte ses éventuels rejets que le mois suivant, les bulletins étant déjà édités et entre ses mains au moment de son intervention.

Ajoutons à tout cela que l'absence totale de liaison entre les fichiers fonction Publique et solde entraîne évidemment une chaîne incroyable de recopies manuelles :

- constitution du dossier par les DAF
- rédaction de l'acte
- frappe de l'acte
- saisie de l'acte sur les fichiers FP
- établissement des FSI
- saisie des FSI à la solde
- établissement des bordereaux de liquidation
- frappe des bordereaux de liquidation
- saisie des précomptes

Cette chaîne, mal ou pas contrôlée, est nécessairement à l'origine à la fois de la divergence entre les fichiers FP et solde et de nombreuses erreurs dans la liquidation de la solde elle - même.

Aussi est il urgent d'entreprendre une réforme complète du système visant à rationaliser et à simplifier le circuit d'information et les traitements correspondants.

Cette Réforme devra intégrer l'ensemble des procédures de gestion des Agents de l'Etat tant à la Fonction Publique qu'aux Finances, et comprendre la mise en relation automatique des différents fichiers. Elle devra prendre en compte ainsi tout les niveaux de gestion:

- Gestion Administrative;
- Gestion budgétaire;
- Gestion financière;
- Gestion comptable.

Monsieur KONE a précisé que certaines mesures évoquées, particulièrement urgentes, pourraient être financées sur les crédits du PAS.

Jean Claude Le Gay.

ZCZC AFRF1030 FTPS6097
WDIAL
.AFTIM
OINFO

MLI - C-2188

-SUBJECT: MALI SAL I - NR 2188 MLI - ONMOE HIRING MONOPOLY
-DOCUMENT NAME: LABCOD3.TLX
-DRAFTED BY: JEAN-MARIE BRUNO
-EXTENSION: 34462
-AUTHORIZED BY: TED AHLERS
-CC: H. HENNRICH-HANSON (AF5CO); A. VAN ADAMS (PHREE)
-CC: A. DOIZE, G. SENSENBRENNER (IMF)

IBRDBAM
-INTBAFRAD, BAMAKO, MALI
-ATTN MAMA TAPO, YOUSOUF THIAM
BT

WASHINGTON DC September 11, 1991
PLEASE TRANSMIT THE FOLLOWING MESSAGE TO H.E. MR. DABA DIAWARA,
MINISTER OF CIVIL SERVICE AND LABOR, WITH COPY TO H.E. MR. BASSARY
TOURE, MINISTER OF ECONOMY AND FINANCE.

MONSIEUR LE MINISTRE,

AAA. LA RECENTE PUBLICATION DE LA LETTRE CIRCULAIRE N.001/MFPT-ONMOE
DU 9 AOUT 1991 A APPELE NOTRE ATTENTION.

BBB. L'AMBIGUITE DU CONTENU DE CETTE LETTRE-CIRCULAIRE NOUS FAIT
CRAINdre UN RETABLISSEMENT DE FACTO DU MONOPOLE DE L'ONMOE EN MATIERE
D'EMBAUCHE, CONTRAIRE AUX DISPOSITIONS DE LA LETTRE DE POLITIQUE DE
DEVELOPPEMENT ET A L'ESPRIT QUI NOUS SEMBLAIT AVOIR PRESIDE A LA
REDACTION DE LA LOI 91-001/AN-RM DU 24 JANVIER 1991. AUSSI
SOUSHAITONS-NOUS MARQUER NOTRE DESACCORD AVEC LE CONTENU DE VOTRE
LETTRE-CIRCULAIRE.

CCC. IL NOUS SEMBLE QUE LES EMPLOYEURS DOIVENT DISPOSER DE LA PLUS
ENTIERE LIBERTE DANS LE CHOIX DES CANAUX DE RECRUTEMENT DE LEUR
SALARIES, QUE CE SOIT PAR L'INTERMEDIAIRE, OU NON, DE L'ONMOE OU DE
BUREAUX DE PLACEMENT PRIVES. AU DEMEURANT, LA REFERENCE A CES
DERNIERS NOUS AVAIT PARU SUPERFETATOIRE LORS DES ECHANGES PREALABLE A
L'ADOPTION DU TEXTE METTANT FIN AU MONOPOLE DE L'ONMOE (CF. PARA. AAA
DE NOTRE TELEX DU 18 JUILLET 1990).

DDD. AUSSI NOUS PARAIT-IL SOUSHAITABLE QU'UNE NOUVELLE LETTRE-
CIRCULAIRE CLARIFIE CE POINT EN PRECISANT QUE LE FAIT D'ADRESSER LES
OFFRES D'EMPLOI A L'ONMOE NE SIGNIFIE PAS L'OBLIGATION DE RECOURIR A
SON ENTREMISE POUR TOUTE EMBAUCHE. LA MODERNISATION DU CODE DU
TRAVAIL QUE DEVRAIT PROCHAINEMENT ENTREPRENDRE M. KIRSCH POURRAIT
PERMETTRE DE REVOIR LA REDACTION DEFINITIVE DE L'ARTICLE 384.

JE VOUS PRIE D'AGREER, MONSIEUR LE MINISTRE, L'EXPRESSION DE MA HAUTE
CONSIDERATION. THEODORE AHLERS, ECONOMISTE PRINCIPAL, DIVISION DES
OPERATIONS, DEPARTEMENT DU SAHEL, REGION AFRIQUE, BANQUE MONDIALE.

THANKS AND REGARDS, TED.

=09120631

MLI - C. 2188

MINISTERE DU BUDGET

REPUBLIQUE DU MALI

CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT

UN PEUPLE UN BUT UNE FOI

FAX

AF5 Co

Bamako, le 11 Septembre 1991
Le Directeur Général de la Caisse
Autonome d'Amortissement.

A Monsieur AHLERS Economiste
Principal - Banque Mondiale.

objet : financement du Programme de
formation de la Caisse Autonome
d'Amortissement en informatique.

Monsieur,

Suite à votre mission au Mali du 17 au 29
Juillet 1991, j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation la proposition
d'assistance qui nous est faite par la GMI - Distribution .

Cette proposition a deux volets :

- La formation à la programmation à
CLIPPER;
- la migration du logiciel de gestion de
la dette du système BTOS vers MSDOS.

le coût total de cette assistance est
évalué à 9 690 000 FCFA.

Veuillez agréer, Monsieur AHLERS,
l'expression de ma haute considération.

P. J. : Proposition de GMI.
Distribution (1)



PROPOSITION D'ASSISTANCE INFORMATIQUE

1. FORMATION A LA PROGRAMMATION A CLIPPER

Contenu du cours

- Concepts généraux MSDOS,
- Concept de fichier (création, modification),
- Ecriture de programme (saisie, édition, etc...),
- Exercices.

Méthodes d'enseignement

Une animation permanente par un spécialiste, alliant les méthodes traditionnelles de l'enseignement à la mise en oeuvre pratique sur le matériel.

Durée du cours : 4 semaines

Période du 1er Octobre 1991 au 28 Octobre 1991.

Participants : Mme KONE
Mr. KONE
Mr. TRAORE

Coût : 3 x 380 000 = 1 140 000 F.CFA Hors Taxes

2. MIGRATION DU LOGICIEL DE GESTION DE LA DETTE DU SYSTEME
BTOS VERS MSDOS

Nous proposons de reprendre l'écriture du programme de gestion de la dette. Cette reprise permettra de prendre en compte les nouveaux besoins de la CAA en matière de gestion de la dette.

Notre approche consistera :

- dans une première étape, à analyser la circulation de l'information ;
- dans une seconde étape, à développer un logiciel adapté au besoin de la CAA.

L'opération sera réalisée en quatre phases :

- Analyse Fonctionnelle et Organique
- Programmation
- L'Intégration (migration des données du système
B 20 vers MSDOS)
- Formation à l'utilisation du logiciel.

L'ensemble des travaux sera exécuté en collaboration étroite avec le personnel informaticien de la CAA.

- * Durée sur site estimée à 12 mois
- * Coût forfaitaire mensuel de F.CFA 750 000 Hors Taxes

Coût total de l'assistance : $712\ 500 \times 12 = 8\ 550\ 000$ F.CFA
=====

3. RECAPITULATION DES COUTS

	<u>Montant Hors Taxes</u>
Formation CLIPPER	1 140 000
Migration logiciel dette	8 550 000

Total Hors Taxes	9 690 000
	=====

CAISSE AUTONOME
D'AMORTISSEMENT

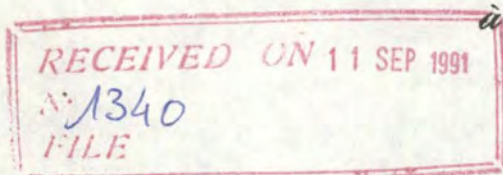
CAA/DDP/Mme SALL

N° 000322 / MB - CAA

Bamako, le 11 SEP 1991

MALI TEAM
X Ahlers
X Hanson
19
X Radisson
X FILE 546 7.1-3
X Discard

Le Directeur Général de la Caisse
Autonome d'Amortissement



à M adame le Représentant Résident
de la Banque Mondiale au Mali

BAMAKO

OBJET : Financement du Programme de formation
du Personnel de la Caisse Autonome d'Amortissement
en informatique.

Suite à la Mission Statistique du Fonds Monétaire International
et de la Banque Mondiale qui a séjourné au Mali du 17 au 29 Juillet 1991, j'ai
l'honneur de soumettre à votre appréciation la proposition d'assistance qui
nous est faite par la GMI-Distribution.

Lym. gumiys

Cette proposition a deux volets relatifs à :

- la formation à la programmation à CLIPPER ;
- la migration du logiciel de gestion de la dette du système BTOS vers MSDOS.

Le coût total de cette assistance est évalué à FCFA 9 690 000.

Veuillez agréer Madame le Représentant Résident, l'expression
de ma haute considération.

LE DIRECTEUR GENERAL,



P.J : Proposition de GMI-Distribution (1).

MLI - G. 2188

ZCZC AFRF0968 FTPS6093
WDIAL
.AFTIM
OINFO

-SUBJECT: MALI SAL I - CR. NR 2188 MLI - MR KIRSCH'S CONTRACT
-DOCUMENT NAME: KIRSCH4.TLX
-DRAFTED BY: JEAN-MARIE BRUNO
-EXTENSION: 34462
-AUTHORIZED BY: TED AHLERS
-CC: H. HENNRICH-HANSON

IBRDBAM
-INTBAFRAD, BAMAKO, MALI
-ATTN MAMA TAPO, YOUSOUF THIAM
BT

WASHINGTON DC September 11, 1991

PLEASE TRANSMIT THE FOLLOWING MESSAGE TO MR. DIONKE DIARRA, DIRECTEUR
DE CABINET DU MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL, WITH
COPY TO MR. ABOUBACAR TOURE, CONSEILLER TECHNIQUE DU MINISTRE DE
L'ECONOMIE ET DES FINANCES.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

AAA. LE PROJET DE CONTRAT DE CONSULTATION EN VUE DE LA REVISION DU
CODE DU TRAVAIL N'APPELLE PAS D'OBJECTION DE NOTRE PART.

BBB. COMME CONVENU PAR TELEPHONE AVEC M. CHEICK KANE LE 5 SEPTEMBRE
DERNIER, JE ME PERMETS DE VOUS RAPPELER QU'IL APPARTIENT A VOTRE
DEPARTEMENT DE PRENDRE CONTACT AVEC M. KIRSCH DANS LES MEILLEURS
DELAIS POUR FIXER AVEC LUI LES MODALITES CONCRETES DE SA MISSION.

JE VOUS PRIE D'AGREER, MONSIEUR LE DIRECTEUR, L'EXPRESSION DE MES
SALUTATIONS DISTINGUEES. THEODORE AHLERS, ECONOMISTE PRINCIPAL,
DIVISION DES OPERATIONS, DEPARTEMENT DU SAHEL, REGION AFRIQUE, BANQUE
MONDIALE.

THANKS AND REGARDS. TED.

=09120612

ALT RTD FROM:AFRO

IN DROP COPY OF:FTPR

NNNN

MCI - C. 2188

288/a

! REGLEMENTATIONS !

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU PERSONNEL
OFFICE NATIONAL DE LA MAIN D'OEUVRE ET DE L'EMPLOI
LETTRE CIRULAIRE N.001/MFPT-ONMOE. DU 9 AOUT 1991

A Messieurs :

Le Président de la Fédération Nationale des Employeurs du Mali,

Les Gouverneurs de Régions.

Il m'a été donné de constater que certains employeurs n'observent plus la procédure en matière de recrutement de main d'oeuvre et embauchent notamment, le personnel, de leur entreprise sans en faire l'offre auprès d'un Office ou un Bureau de placement.

La perte du monopole de placement par l'Office National de la Main-d'Oeuvre et de L'Emploi résulte de la Loi n.91-001/AN-RM du 24 janvier 1991, autorise désormais les employeurs à confier le recrutement de la main d'oeuvre à l'Office National de la Main d'Oeuvre et de l'Emploi, soit aux bureaux privés de CO.

Tout recrutement au mépris de cette procédure constitue une violation de la Loi.

Ainsi, les employeurs devront-ils, en attendant que les bureaux privés de placement soient opérationnels, adresser leurs offres d'emplois à l'Office National de la Main d'Oeuvre et de l'Emploi.

Vous voudrez bien veiller à faire observer rigoureusement les termes de la présente lettre - circulaire par les intéressés.-

CC : \

Ted
5/9

Transmission authorized by : \ MAMA TAPO, AF5ML

If you experience any problems with this transmission, call us back ASAP.

Phone : (223) 22 22 83
Facsimile : (223) 22 66 82
Telex : 2402

N° 220 /MFPT

MALITEAM
☒ Ahlers
☒ Hanson
☐ Somen
☐ Bruno
☒ FILE
☐ Discard

MLI - CC. 2188

SAL 13 - not yet filed
Bamako le -2 SEP 1991

19



Le Ministre de la Fonction Publique et du Travail

à M ADAME LE REPRESENTANT RESIDANT DE LA
B.I.R.D.

-- B A M A K O --

Madame le Représentant,

DOC# **D62758**

Veuillez trouver ci-joint pour avis de la B.I.R.D.
le projet de Contrat (amendé suite au Télex de la Banque)
pour l'étude sur la révision du Code du Travail.

Vous voudriez bien transmettre copie du document à
à Mr. KIRCH pour avis./.-

P/LE MINISTRE P.O.
LE CHEF DE CABINET,


ABDRAMANE DOUMBIA
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL.-

RECEIVED ON 04 DEC 1991
N° 1310
FILE

ML 1- cr 2188

ZCZC AFRF8885 F5CS3209
WDIAL
.AF5CO
OINFO

-SUBJECT: SAL I (CR 2188 MLI) - CIVIL SERVICE COMPUTERIZATION
-DOCUMENT NAME: COMPUBID.CMT
-DRAFTED BY: JEAN-MARIE BRUNO
-EXTENSION: 34462
-AUTHORIZED BY: TED AHLERS
-CC: H. HENNRICH-HANSON (AF5CO); G. BOULCH (AFTIM)

IBRDBAM
-INTBAFRAD, BAMAKO, MALI
-ATTN MONIQUE GARRITY
BT

WASHINGTON DC August 21, 1991

PLEASE TRANSMIT TO MR. DIONKE DIARRA, DIRECTEUR DE CABINET DU
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL, WITH COPY TO MR.
ABOUBACAR TOURE, CONSEILLER TECHNIQUE AU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET
DES FINANCES, OUR COMMENTS ON THE CIVIL SERVICE COMPUTERIZATION BID
RESULTS.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

AAA. NOUS AVONS BIEN RECU LE PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE
DEPOUILLEMENT DES OFFRES POUR LA FOURNITURE DE MATERIEL INFORMATIQUE
POUR LA DNFPF DU 27 JUILLET 1991, AINSI QUE LES DOSSIERS D'OFFRES DES
FIRMES TATA-GROUPE ET GMI-DISTRIBUTION. LA DATE DE CES DOCUMENTS,
NOUS LAISSE COMPRENDRE QUE LE MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU
TRAVAIL, APRES AVOIR ANNULE LE PREMIER APPEL D'OFFRES, A DECIDE DE
PROCEDER A UNE NOUVELLE CONSULTATION. L'ENSEMBLE DE LA PROCEDURE
SUSCITE DE NOTRE PART LES OBSERVATIONS SUIVANTES.

BBB. SOMMES AU REGRET DE VOUS INFORMER QUE CONFORMEMENT AUX
DIRECTIVES DE PASSATION DES MARCHES FINANCES PAR LES CREDITS DE L'IDA
NE POUVONS PAS DONNER NOTRE ACCORD SUR LA PASSATION DU MARCHE SUR LA
BASE DES RESEIGNEMENTS FOURNIS. PREMIEREMENT, NOUS APPRECIERONS
RECEVOIR POUR NOTRE APPROBATION COPIE DE LA NOUVELLE LETTRE
D'INVITATION AINSI QUE DE LA LISTE DES FOURNISSEURS A QUI ELLE A ETE
ADRESSEE. LA VERSION DU MOIS DE MARS DERNIER CONTENAIT DES
FOURNISSEURS DE PAYS LIMITOPHES DU MALI, EN RAISON DE L'IMPORTANCE
DU MARCHE, ET NOUS NE SAVONS PAS S'ILS ONT ETE CONSULTES.
DEUXIEMEMENT, AFIN DE NOUS PERMETTRE D'EXAMINER L'EVALUATION DES
OFFRES, SOUHAITERIONS RECEVOIR TOUTES LES SOUMISSIONS RECUES PAR LE
GOUVERNEMENT. SUR LA BASE DES DEUX DOSSIERS ET DU PROCES-VERBAL
RECUS, AVONS DEJA PLUSIEURES OBSERVATIONS.

CCC. IL NOUS EST DIFFICILE D'APPRECIER LE CARACTERE NON SATISFAISANT
DES OFFRES PRESENTEES PAR DEUX DES SOUMISSIONNAIRES (CEFIB ET BUHAN ET
TEISSEIRE) EN L'ABSENCE DE TOUT DOCUMENT JOINT AU PROCES-VERBAL.
LEUR ELIMINATION SANS EXPLICATION CONVAINCANTE ET SANS ANALYSE DE
LEUR OFFRE N'EST PAS CONFORME AUX REGLES EN MATIERE DE SELECTION D'UN
FOURNISSEUR.

DDD. LE PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION FAIT APPARAITRE CERTAINES

INEXACTITUDES OU CERTAINES LACUNES DANS L'ANALYSE ET LA COMPARAISON DES OFFRES DES FOURNISSEURS RETENUS PAR LA COMMISSION. LA RECTIFICATION DE CES ELEMENTS POURRAIT AMENER A NUANCER LES CONCLUSIONS DE L'ANALYSE.

111. IL MANQUE UNE EXPLICATION DE LA FACON DONT LES CRITERES DE SELECTION ONT ETE APPLIQUES POUR DETERMINER L'OFFRE LA PLUS AVANTAGEUSE, NOTAMMENT LE CRITERE DE PRIX-EQUIPEMENTS.

222. EN MATIERE DE MAINTENANCE LES DEUX SOUMISSIONNAIRES RETENUS PROPOSENT UN COUT IDENTIQUE (10% DU COUT DES MATERIELS). ILS DEVRAIENT DONC RECEVOIR LA MEME NOTE SUR CE CRITERE.

333. LES DELAIS DE LIVRAISON SONT DE SIX SEMAINES POUR TATA-GROUPE ET DE UN MOIS POUR GMI-DISTRIBUTION. C'EST DONC CETTE ENTREPRISE QUI DEVRAIT RECEVOIR LA MEILLEURE NOTE SUR CE CRITERE ET NON L'INVERSE.

444. LA COTATION DE DEUX ELEMENTS CONTENUS DANS LA LETTRE D'INVITATION MANQUE DANS L'OFFRE DE TATA-GROUPE: UN LECTEUR DE BANDE ET DIX DISQUES OPTIQUES.

555. L'OFFRE DE TATA-GROUPE FAIT APPARAITRE UNE AMBIGUITE SUR LE FAIT DE SAVOIR SI LES POSTES MAITRES SONT EQUIPES D'UN LECTEUR DE DISQUES OPTIQUES OU SI C'EST UN DISQUE OPTIQUE QUI EST PROPOSE.

666. CONTRAIREMENT A CE QUE RELEVE LE PROCES-VERBAL, L'OFFRE DE GMI-DISTRIBUTION CONTIENT LES ELEMENTS RELATIFS AUX DISQUES OPTIQUES (LECTEUR SOUS LE CHAPITRE MATERIELS ET DISQUES SOUS LE CHAPITRE FOURNITURES).

888. L'OFFRE DE GMI-DISTRIBUTION PROPOSE UN DOS 4.1 ASSORTI DE WINDOWS ALORS QUE TATA-GROUPE PROPOSE UN DOS 3.3 SEULEMENT.

777. L'OFFRE DE TATA-GROUPE NE CONTIENT PAS DE DONNEES POUR UN PHOTOCOPIEUR, CONFORMEMENT A LA LETTRE D'INVITATION.

999. L'OFFRE DE TATA-GROUPE NE CONTIENT PAS D'INDICATION SUR LA DUREE DE SA VALIDITE.

GGG. DEMEURANT A VOTRE ENTIERE DISPOSITION POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE, JE VOUS PRIE D'AGREER, MONSIEUR LE DIRECTEUR, L'EXPRESSION DE MA HAUTE CONSIDERATION. THEODORE AHLERS, ECONOMISTE PRINCIPAL, DIVISION DES OPERATIONS, DEPARTEMENT DU SAHEL, REGION AFRIQUE, BANQUE MONDIALE.

=08220609

ALT RTD FROM:AFRO

IN DROPCOPY OF:F5CR

NNNN

ZCZC AFRF8291 FTPS6077
WDIAL
.AFTIM
OINFO

-SUBJECT: MALI SAL I (2188 MLI) - MR. KIRSCH'S DRAFT CONTRACT
-DOCUMENT NAME: KIRSCH3.TLX
-DRAFTED BY: JEAN-MARIE BRUNO
-EXTENSION: 34462
-AUTHORIZED BY: ROGER KEY
-CL/W: G.D. SPOTA (LEGAF)
-CC: T. AHLERS, H. HENNRICH-HANSON (AF5CO)

IBRDBAM
-INTBAFRAD, BAMAKO, MALI
-ATTN MONIQUE GARRITY
BT
WASHINGTON DC August 14, 1991

FURTHER TO YOUR FAX NR 257 DATED AUGUST 8, PLEASE FIND BELOW OUR COMMENTS ON THE DRAFT CONTRACT WITH MR. KIRSCH, TO BE TRANSMITTED TO

S.E.M. DABA DIAWARA, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL, WITH COPY TO MESSRS. DIONKE DIARRA, DIRECTEUR DE CABINET DU MINISTRE DE LA FONCTION ET DU TRAVAIL, AND ABOUBACAR TOURE, CONSEILLER TECHNIQUE DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES.

OBJET: SAL I - CREDIT 2188 MLI - PROJET DE CONTRAT AVEC M. KIRSCH

MONSIEUR LE MINISTRE,

LE PROJET DE CONTRAT ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI ET M. KIRSCH APPELLE DE NOTRE PART LES COMMENTAIRES SUIVANTS.

AAA. BIEN QUE LE PROJET DE CONTRAT QUE VOUS NOUS AVEZ TRANSMIS CONTIENNE LES DISPOSITIONS ESSENTIELLES, IL POURRAIT ETRE OPPORTUN DE NORMALISER LA PRESENTATION DES CONTRATS D'ETUDES REALISES PAR VOTRE DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU PAS. NOUS VOUS SUGGERONS A CET EFFET DE PRENDRE COMME MODELE LE PROJET DE CONTRAT AVEC S.F.C. QUI NOUS PARAIT REVETIR LA FORME LA PLUS APPROPRIEE.

BBB. EN CE QUI CONCERNE LA DUREE DU CONTRAT, IL SERAIT SOUHAITABLE DE FIXER UNE DATE DE DEBUT DES TRAVAUX (A NEGOCIER AVEC L'INTERESSE) AINSI QUE DES DATES LIMITE POUR LA REMISE DU RAPPORT INTERIMAIRE ET DU RAPPORT DEFINITIF. NOUS VOUS SUGGERONS LE 1ER OCTOBRE POUR LE DEBUT DES TRAVAUX, LE 15 NOVEMBRE POUR LE RAPPORT INTERIMAIRE ET LE 15 DECEMBRE POUR LA REMISE DU RAPPORT DEFINITIF, EN FAIT UN PROJET DE CODE DU TRAVAIL REVISE.

CCC. LE CONTENU DES DOCUMENTS ATTENDUS POURRAIT ETRE PRECISE, NOTAMMENT LE RAPPORT INTERIMAIRE (NON PREVU DANS LES TERMES DE REFERENCE). COMPTE-TENU DE LA BRIEVETE DE LA MISSION, NOUS NE SOMMES PAS CONVAINCU QU'UN RAPPORT INTERIMAIRE FORMEL S'IMPOSE ABSOLUMENT. PEUT-ETRE UNE NOTE D'ETAPE SERAIT-ELLE PLUS APPROPRIEE. IL IMPORTE EN EFFET QUE LE GOUVERNEMENT ET LES PARTENAIRES SOCIAUX SOIENT D'ACCORD AVEC L'ORIENTATION PRISE PAR LES TRAVAUX DU CONSULTANT DES LEUR DEBUT, TELLE QUE DEFINIE AU COURS DE SA MISSION INITIALE. IL

SERAIT EN EFFET REGRETTABLE QUE CE SOIT LORS DE LA REMISE D'UN PROJET DE CODE REVISE QUE DES DIVERGENCES DE FOND APPARAISSENT ET RETARDENT D'AUTANT SON ADOPTION, PREVUE POUR LA FIN DE L'ANNEE.

DDD. EN CE QUI CONCERNE LES MODALITES DE PAIEMENT IL EST D'USAGE DE PAYER LES FRAIS DE TRANSPORT SUR PRESENTATION DE PIECES JUSTIFICATIVES ET NON DE MANIERE FORFAITAIRE.

EEE. APRES AVOIR FAIT PARVENIR A M. KIRSCH UN EXEMPLAIRE DU CONTRAT AINSI MODIFIE (LE TELEPHONE DE M. KIRSCH EST EGALEMENT RELIE A UN APPAREIL DE TELECOPIE), IL REVIENT A VOTRE DEPARTEMENT DE RECUEILLIR SON ACCORD ET DE CONVENIR AVEC LUI DES DATES LES PLUS APPROPRIEES POUR SA VENUE AU MALI, AINSI QUE DE L'OPPORTUNITE D'ORGANISER A CETTE OCCASION UNE CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX.

FFF. JE ME PERMETS DE VOUS RAPPELER LES REFERENCES DE M. KIRSCH:

DOMICILE:

9, AVENUE DU POITOU
92330 - SCEAUX - FRANCE
TEL. (1) 47.02.30.70

RESIDENCE DE VACANCES:

20, AVENUE DES MAGNOLIAS
64700 - HENDAYE - FRANCE
TEL. 59.20.41.07

RESTANT A VOTRE DISPOSITION POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATION SUPPLEMENTAIRE, JE VOUS PRIE D'AGREER MONSIEUR LE MINISTRE, L'EXPRESSION DE MA HAUTE CONSIDERATION.

ROGER KEY, CHEF DE LA DIVISION DES OPERATIONS PAR INTERIM,
DEPARTEMENT DU SAHEL, REGION AFRIQUE, BANQUE MONDIALE.

THANKS AND REGARDS. ROGER KEY.

=08150621

ALT RTD FROM:AFRO

IN DROPCOPY OF:FTPR

NNNN

AIC

SAL

MINISTÈRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

C A B I N E T

COURRIER REÇU

05 AUG 1991

Nº

Messieurs,

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-Un But-Une Foi

BAMAKO, 10-5 AUG 1991

LE MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DU TRAVAIL
BAMAKO

Vous êtes invités par la présente à soumettre des offres de prestation de service pour la gestion du programme de réinsertion des partants volontaires de la Fonction Publique.

Le Gouvernement n'est pas tenu de choisir l'un des cabinets soumettant des offres.

Le Cabinet qui sera retenu jouera le rôle d'agence d'exécution du programme et ses prestations seront rémunérées sur les fonds de préparation et de formation mis en place dans le cadre du programme d'ajustement structurel avec la Banque Mondiale et d'autres Bailleurs de Fonds Internationaux.

Les soumissions devront être déposées le AoûT 1991 au plus tard.

Les firmes suivantes ont été invitées à soumettre des offres :

- M.A.E.C.O.
- CABINET DIARRA
- SARECI
- CARREC

Les offres devront être remises en 5 exemplaires, sous plis cachetés à : Monsieur le Directeur Administratif et Financier du Ministère de la Fonction Publique et du Travail KOULOUBA-BAMAKO Tél: 22-48-81.

Un exemplaire de l'offre sera adressé à la Banque Mondiale 1818 H street NW-WASHINGTON D.C 20433 à l'attention de Monsieur Jean Marie Bouno AFTIM RoomI-8208.-

CI-JOINTS :

- Dossier de la consultation
- Textes organisant le programme de départs volontaires.

P/LE MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DU TRAVAIL P.O.-
LE DIRECTEUR DU CABINET



ZCZC AFRF7358 FTPS6066
WDIAL
.AFTIM
OINFO

-SUBJECT: REMUNERATION STUDY - DRAFT CONTRACT WITH S.F.C.
-DOCUMENT NAME: REMUNCMT.TLX
-DRAFTED BY: JEAN-MARIE BRUNO
-EXTENSION: 34462
-AUTHORIZED BY: HEIDI HENNRICH-HANSON
-CC: T. AHLERS (O/R), MS. DOIZE (IMF)
-CC:

MALI SAL I
Credit # 2188 MLI

IBRDBAM
-INTBAFRAD, BAMAKO, MALI
-ATTN: MONIQUE GARRITY
BT
WASHINGTON DC August 5, 1991

FOLLOWING YOUR FAX NR 242 DATED AUGUST 1, AND JEAN-MARIE'S SUBSEQUENT EM, PLEASE FIND OUR COMMENTS ON THE DRAFT CONTRACT WITH S.F.C. FOR THE COMPLETION OF THE REMUNERATION STUDY, TO BE TRANSMITTED TO MR. DIONKE DIARRA, DIRECTEUR DE CABINET OF THE MINISTER OF CIVIL SERVICE AND EMPLOYMENT, WITH COPY TO: MR. ABOUBACAR TOURE, CONSEILLER TECHNIQUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, MR. BAKARI KONE, DIRECTEUR DU BUDGET, AND TO THE DIRECTEUR GENERAL DES MARCHES PUBLICS.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

LE PROJET DE CONTRAT ENTRE LE GOUVERNEMENT DU MALI ET LA SOCIETE SFC, RETENUE POUR REALISER L'ETUDE RELATIVE AU SYSTEME DE REMUNERATION, APPELLE DE NOTRE PART LES COMMENTAIRES SUIVANTS.

ARTICLE 5 - CALENDRIER DE LA MISSION

LE LANCEMENT DES TRAVAUX, PREVUS POUR DURER TROIS MOIS, AU PLUS TOT LE 16 SEPTEMBRE 1991 NE PERMETTRA PAS DE RESPECTER LE CALENDRIER INITIALEMENT PREVU DU 1ER SEPTEMBRE 1991 QUI AVAIT ETE FIXE EN VUE DE DISPOSER DE CONCLUSIONS UTILISABLES POUR LA PREPARATION DU BUDGET 1992.

NOUS COMPRENONS LES DIFFICULTES QUE CES DELAIS POUVAIENT PRESENTER POUR LE CONSULTANT COMPTE-TENU DES RETARDS PRIS DANS L'EXAMEN DES OFFRES ET LA PASSATION DU CONTRAT. AUSSI ESTIMONS-NOUS DESORMAIS SOUHAITABLE QUE LE GOUVERNEMENT PUISSE DISPOSER D'UN RAPPORT INTERIMAIRE, COMME PREVU DANS LES TERMES DE REFERENCE, AU PLUS TARD LE 15 OCTOBRE 1991, LUI PERMETTANT LE CAS ECHEANT D'UTILISER CERTAINES DE SES CONCLUSIONS DANS LE BUDGET POUR 1992.

PARALLELEMENT NOUS CONSIDERONS QUE LE GOUVERNEMENT DEVRAIT S'ABSTENIR DE PREVOIR TOUTE MESURE RELATIVE AUX REMUNERATIONS DANS LE PROJET DE BUDGET POUR 1992 AVANT DE DISPOSER DES PREMIERES CONCLUSIONS DE L'ETUDE, CONFORMEMENT AU CALENDRIER REVISE DES MESURES D'AJUSTEMENT DISCUTE AVEC LE FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL ET LA BANQUE MONDIALE LORS DE LA MISSION DU MOIS DE MAI DERNIER.

ARTICLE 7 - MODALITES DE REGLEMENT

L'EXISTENCE D'UN RAPPORT INTERIMAIRE DEVRAIT AMENER A MODIFIER LE CALENDRIER DES PAIEMENTS CONFORMEMENT A LA PROPOSITION CONTENUE DANS L'OFFRE FINANCIERE DU CONSULTANT, SOIT: 30% A LA NOTIFICATION, 30% A LA REMISE DU RAPPORT INTERIMAIRE, 30% A LA REMISE DU RAPPORT PROVISoire, LE SOLDE A LA REMISE DU RAPPORT DEFINITIF.

ARTICLE 9 - FINANCEMENT

LA CONVENTION NE PEUT PLUS ETRE FINANCEE SUR LE PPF DEPUIS LA MISE EN VIGUEUR DU CREDIT. LA REFERENCE CORRECTE EST DONC LE CREDIT NO 2188 MLI. FAUTE DE CORRECTION, LE PAIEMENT DES TRAVAUX NE MANQUERA DE PRESENTER DES DIFFICULTES.

JE VOUS PRIE D'AGREER, MONSIEUR LE DIRECTEUR, L'EXPRESSION DE MA HAUTE CONSIDERATION.

HEIDI HENNRICH-HANSON, ECONOMISTE, DIVISION DES OPERATIONS,
DEPARTEMENT DES PAYS DU SAHEL, REGION AFRIQUE, BANQUE MONDIALE.

THANKS AND REGARDS, HEIDI.

=08060616

ALT RTD FROM:AFRO

IN DROPCOPY OF:FTPR

NNNN

ML-02188

2

AIC

8/1/91

MALI RESIDENT MISSION
FACSIMILE TRANSMITTAL FORM

Contract

SAL - Remuneration

DATE: 1^{er} Août 1991

MSG NO: 242/1

NUMBER OF
PAGES: 7.....including this page

FROM: Thiann AF5ML

TO: Heidi Haddon AF5CO

copy Jean Pierre Bruno AF11M

Facsimile/
Telefax NO: (202) 473 8130MALI TEAM
☒ Ahlers
☒ Hanson
☒ Samsen
☐ FILE SAL 4.3.
☐ Discard

CC Bruno ✓

SUBJECT: Système de remunération de la Mission. Rubrique.

Je vous prie de trouver ci-joint le contrat relatif à l'octroi de la rémunération ci-dessus mentionnée. Le processus de signature a déjà été entamé. Rien devant la signature du Ministre du Travail et de la Sécurité du Ministère du Budget et la Direction de la DAF. Je tiens à vous signaler que le projet de contrat devait être préalablement soumis à la Banque pour avis. Toutes les signatures n'ont pas encore été apposées au contrat vous êtes priés d'enlever le plus tôt possible les observations de la Banque.

Très cordiales salutations. Thiann

CC:

Transmission authorized by:

MPG

If you experience any problems with this transmission, call us back as soon as possible.

 Phone: 223-222283
 Facsimile: 223-226682
 Telex: 2402



The Bridgton Group

TEL: 207 647-2591
FAX: 207 647-2129

AIC
V35045

J. 9857

SAL 5.2
Supervision

DATE: JULY 23, 1991

MLI - CR. 2188

FROM: PAUL DU BRULE

TO: MR. SALOMON SAMEN

FAX - 202 477-2978

NUMBER OF PAGES INCLUDING COVER SHEET: 5

MESSAGES: PER OUR TELECON OF TODAY, I AM SENDING YOU
A COPY OF THE FAX WHICH I SENT TO TED AHLERS LAST
WEEK. I HAVE CHECKED WITH MRS. NGUYEN THAO TODAY AND
SHE TELLS ME THAT SHE HAS NOT RECEIVED ANY DISBURSEMENT
REQUESTS FROM BAMAKO, NOR HAVE WE RECEIVED A RESPONSE
FROM OSRP TO-DATE. I WOULD APPRECIATE IT IF YOU WOULD
ASK TED TO FIND OUT WHY THE MALIANS HAVE NOT SENT THE
DISBURSEMENT REQUESTS.

THANK YOU,

PAUL DUBRULE

Skaarup Oil Corporation

66 FIELD POINT ROAD
GREENWICH, CT. 06830

TELEPHONE

203-622-6800

FAX 203-622-0340

TELEX / WUD
221090
965868

July 16, 1991

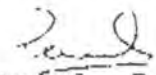
Mr. T.E. Ahlers
Skaarup

Dear Ted:

Attached is a copy of a FAX which was sent July 15 to OSRP. I decided to send it after I found out from Mrs. Nguyen Thao's department that the disbursement request for our first two invoices (Phase II) had not been received. Copies of those invoices are attached.

I hope to hear from OSRP this week and will keep you advised. If there is no response or if the response is unsatisfactory I would appreciate it if you would follow-up with them during your forthcoming trip.

Thank you,


Paul A. Dubrule

OSRP - BAMAKO
DG. BIRAMA DIALLO

NOUS ESPERONS QUE VOUS AVEZ BIEN RECU LE RAPPORT PRELIMINAIRE QUE NOUS VOUS AVONS TRANSMIS PAR LE COURRIER DE LA BANQUE MONDIALE AUSSI BIEN QUE NOTRE FACTURE MF-2-3. NOUS VOUS DEMANDONS DE NOUS CONFIRMER QUE CES DOCUMENTS SONT BIEN ARRIVEES.

NOUS VENONS DE CONTACTER LE DEPARTEMENT DE LA BANQUE MONDIALE QUI S'OCCUPE DES PAIEMENTS DES FACTURES ET ILS NON PAS RECU LA DEMANDE DE RETRAIT DE FONDS POUR LES FACTURES SKAARUP M-P2-1 ET M-P2-2. VOUS VOUS RAPPELER SANS DOUTE QUE LE CONSEILLER AU MINISTRE AVAIS PROMIS DE FAIRE LE NECESSAIRE VERS LE 15 JUIN, ET NOUS SUPPOSONS QU'IL L'A FAIT. NOUS VOUS PRIONS DE NOUS COMMUNIQUER LES DETAILS - NUMERO, DATE, ETC..... - CE QUI NOUS PERMETTRA DE POURSUIVRE AVEC LA BANQUE.

SALUTATIONS,

P.A. DUBRULE



Record Removal Notice

File Title Structural Adjustment Credit Project (01) - Mali - Loan 0290 - Credit 2188 - P001731 - Correspondence - Volume 4		Barcode No. 1080553		
Document Date 04 June, 1991	Document Type Contrat de Consultation (facsimile)			
Correspondents / Participants Skaarup Oil Corporation				
Subject / Title Credit IDA P637 MLT				
Exception(s) Information Provided by Member Countries or Third Parties in Confidence				
Additional Comments		The item(s) identified above has/have been removed in accordance with The World Bank Policy on Access to Information or other disclosure policies of the World Bank Group. <table border="1"><tr><td>Withdrawn by Vlada Alekankina</td><td>Date July 20, 2012</td></tr></table>	Withdrawn by Vlada Alekankina	Date July 20, 2012
Withdrawn by Vlada Alekankina	Date July 20, 2012			

ZCZC AFRF5230 FTPS6026
WDIAL
.AFTIM
OINFO

-SUBJECT: REINSERTION STRUCTURE TORS
-DOCUMENT NAME: REINSERT.TOR
-DRAFTED BY: JEAN-MARIE BRUNO
-EXTENSION: 34462
-AUTHORIZED BY: TED AHLERS
-CC: H. HENNRICH-HANSON, A. DOIZE (IMF)

IBRDBAM
-INTBAFRAD, BAMAKO, MALI
-ATTN MONIQUE GARRITY
BT
WASHINGTON DC July 15, 1991

FOLLOWING YOUR FAX NO 219 DATED JULY 11, PLEASE FIND BELOW OUR
COMMENTS ON THE DRAFT TORS OF THE REINSERTION STRUCTURE TO BE
FORWARDED TO MR DIONKE DIARRA.

A L'ATTENTION DE M. DIONKE DIARRA, DIRECTEUR DE CABINET DU MINISTRE
DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL.

COPIE M. ABOUBACAR TOURE, CONSEILLER TECHNIQUE DU MINISTRE DE
L'ECONOMIE ET DES FINANCES.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

NOUS AVONS BIEN RECU LE PROJET DE TERMES DE REFERENCE DE LA STRUCTURE
DE REINSERTION ET NOUS VOUS EN REMERCIONS. ILS APPELLENT DE NOTRE
PART LES COMMENTAIRES, LES SUGGESTIONS ET LES QUESTIONS CI-APRES.

AAA. NOUS SOMMES D'ACCORD AVEC L'ESSENTIEL DU DOCUMENT QUE VOUS NOUS
AVEZ TRANSMIS ET NOTAMMENT AVEC LA DEFINITION DES MISSIONS DE LA
STRUCTURE D'AIDE A LA REINSERTION. UN PONT POURRAIT CEPENDANT ETRE
COMPLETE: PAGE 3 , 1ER TIRET, RAJOUTER "L'ASSISTANCE" A LA
REDACTION...

BBB. UN VOLET DEVRAIT ETRE PRECISE, SOIT DANS LES TERMES DE
REFERENCE, SOIT DANS UN DOCUMENT (TYPE CIRCULAIRE) A ETABLIR,
DEFINISSANT LES MODALITES CONCRETES D'UTILISATION DES FONDS DU
PROGRAMME (NATURE DES DOCUMENTS REMIS AUX INTERESSES, PERSONNES
HABILITES A LES ETABLIR, STRUCTURES CHARGES DU CONTROLE, OBLIGATIONS
COMPTABLES, ETC.).

CCC. LES MODALITES DE SELECTION DES BUREAUX D'ETUDES AGREES
DEVRAIENT ETRE CLAIREMENT DEFINIES ET LE PROCESSUS DE SELECTION LUI-
MEME DEVRA SE FAIRE DANS LA PLUS GRANDE TRANSPARENCE.

DDD. PEUT-ETRE SERAIT-IL OPPORTUN DE CREER UN COMITE DE SURVEILLANCE
DES ACTIVITES LIEES A LA REINSERTION (PREPARATION, FORMATION,
RELATIONS AVEC LES BUREAUX D'ETUDES ET LE SYSTEME BANCAIRE, ETC.).
CE COMITE POURRAIT ETRE COMPOSE D'UN REPRESENTANT DU MINISTRE DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL, UN REPRESENTANT DU MINISTRE DE
L'ECONOMIE ET DES FINANCES ET UN REPRESENTANT DU CONTROLE GENERAL

D'ETAT. IL SERAIT CHARGE DE SURVEILLER LE DEROULEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER DU VOLET REINSERTION DU PROGRAMME ET ASSURERAIT UNE MISSION DE CONSEIL ET DE PROPOSITION AUPRES DES AUTORITES EN CAS DE DIFFICULTE. IL NE SUBSTITUERAIT PAS AUX ORGANES TRADITIONNELS DE CONTROLE.

EEE. NOUS SERIONS TRES INTERESSES DE CONNAITRE AVEC PRECISION LES MISSIONS ET LES MOYENS DE LA DIVISION CHARGEE DE LA REINSERTION DES PARTANTS VOLONTAIRES AU SEIN DE L'ONMOE.

SALUTATIONS DISTINGUEES.

THEODORE AHLERS, ECONOMISTE PRINCIPAL, DIVISION DES OPERATIONS, DEPARTEMENT DU SAHEL, REGION AFRIQUE, BANQUE MONDIALE.

THANKS AND BEST REGARDS.
TED.

=07160605

ALT RTD FROM:AFRO

IN DROPCOPY OF:FTPR

NNNN

**MALI RESIDENT MISSION
FACSIMILE TRANSMITTAL FORM**

MLI- CL 2188

CC: Brans

DATE: 7/11/91

MSG NO: 220/1

NUMBER OF

PAGES: ...2...including this page

FROM: Thiam AF5 ML

TO: Ted Ahlers AF5 CO

Facsimile/

Telefax NO:

copy Jean Marie Brans AF5 IM

(202) 473 8130

SUBJECT:

SAL: Voluntary departure Program
Brans ED of 7/9/91

Please, find attached, details of
measures to be taken after the SAL
last mission.

The OK means this measure has been
taken.

Best Regards, Thiam

Thiam

CC:

Transmission authorized by:

YTPG

If you experience any problems with this transmission, call us back as soon as possible.

Phone: 223-222283

Facsimile: 223-226682

Telex: 2402

DELAIS

ACTIONS

RESPONSABLES

JUN 1991

Continu *OK*Préparation des arrêtés de départ et des relevés de service *OK* DNFPP

2ème quinzaine

Information individuelle des partants volontaires *OK* DNFPP

2ème quinzaine

Information individuelle des recalés aux examens professionnels

DNFPP *A commencer à fin juillet*

2ème quinzaine

Campagne d'information dans les médias sur les avantages liés à la réinsertion

MFPT/CAB *12/71*

15 juin

Ouverture des plis et choix du consultant de l'étude sur les rémunérations

DNFPP/MEF

20 juin

Envoi à la Banque mondiale du projet de contrat et des termes de référence de la structure d'aide à la réinsertion

MFPT/CAB

de dossier pour IDA pour obtention de l'aide 5-7-91

20 juin

Ouverture des plis et choix du fournisseur du matériel informatique

DNFPP/MEF

appel à soumission, un autre appel pour la réinsertion

Avant le 25 juin

Transmission au BCS de la liste définitive des partants pour prise en compte dès le mois de juillet *OK* DNFPP

3ème semaine

Signature des arrêtés de départ *OK* Min. FPT

3ème semaine

Alimentation du fonds d'indemnisation et de sécurisation de la retraite *OK* MEF

30 juin

Passation du contrat avec le consultant retenu pour l'étude sur le système de rémunération

DNFPP/MEF

Alliance d'opérations IDA

30 juin

Envoi à la Banque mondiale des états relatifs aux conventionnaires ayant échoué aux examens professionnels

DNFPP

Recapitulatif des cours fin février 31-7-91

30 juin

Envoi à la Banque mondiale de la proposition relative au programme de départs volontaires des militaires

Gouvernement

(En cours)

JULIET 1991

1ère semaine

Versement de la prime de départ *OK* MEF

1er juillet

Passation du contrat avec la structure chargée de la gestion de l'aide à la réinsertion

DNFPP/MEF

TOR envoyé à IDA le 11-7-91

1er juillet

Passation du contrat avec le fournisseur de matériel informatique

DNFPP/MEF

Appel d'offre à refaire

1er juillet

Début de l'étude sur le système de rémunération

Consultant

Alliance d'opérations IDA

1ère semaine

Envoi à la CRM des relevés de service des partants volontaires

DNFPP

en cours

1ère quinzaine

Alimentation du fonds de préparation et de formation

MEF

1ère quinzaine

Information individuelle des conventionnaires occupant des postes de fonctionnaires et n'ayant pas passé les examens professionnels

DNFPP

1ère quinzaine

Définition de la structure de la base de données de la fonction publique et des circuits d'information entre tous les partenaires

DNFPP/BCS/DNSI/DAFS

MALI RESIDENT MISSION BLOOD BOMB TRANSMISSION FORM

DATE: 11/11/11

NUMBER OF
PAGES.....including this page

FROM: Thiann AFSDC

TO: Test Ahlers AFSDC

Facsimile/
Telefax NO:

SUBJECT: SAL: Depart Kéroulé

TO: Agence d'exécution

Prise en compte ci-joint de documents et
ci-dessous résumés.

Sincères salutations Thiann

Thiann

→ Heidi (for info)
did by tel
15/2

MSG NO: 219/1

SAL
4.2

cc: AIC

D62064

CC:

Transmission authorized by:

MPG

If you experience any problems with this transmission, call us back as soon as possible.

Phone: 223-222283

Facsimile: 223-226682

Telex: 2402

ZCZC AFRF4922 FTPS6019
WDIAL
.AFTIM
OINFO

-SUBJECT: REMUNERATION STUDY
-DOCUMENT NAME: REMUNNOB.TLX
-DRAFTED BY: JEAN-MARIE BRUNO
-EXTENSION: 34462
-AUTHORIZED BY: TED AHLERS
-CC: H. HENNRICH-HANSON

IBRDBAM
-INTBAFRAD, BAMAKO, MALI
-ATTN MONIQUE GARRITY
BT
WASHINGTON DC July 10, 1991

PLEASE TRANSMIT THE FOLLOWING MESSAGE TO MR. DIONKE DIARRA,
DIRECTEUR
DE CABINET DU MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL.

QUOTE
MONSIEUR LE DIRECTEUR,

AAA. NOUS AVONS BIEN RECU COPIE DU PROCES-VERBAL DE SELECTION DES
OFFRES EN VUE DE LA REALISATION DE L'ETUDE RELATIVE AU SYSTEME DE
REMUNERATION AINSI QUE LES DOCUMENTS QUI L'ACCOMPAGNAIENT.

BBB. L'ASSOCIATION N'A PAS D'OBJECTION AU CHOIX DU CONSULTANT
RETENU
PAR LA COMMISSION.

CCC. APRES NEGOCIATION AVEC LE CONSULTANT SUR LA DUREE, LES
MODALITES DE REALISATION ET LA REMUNERATION DE LA PRESTATION, IL
VOUS
REVIENT DE PREPARER LE CONTRAT AFFERENT ET DE LE TRANSMETTRE A
L'ASSOCIATION POUR APPROBATION AVANT SIGNATURE.

SINCERES SALUTATIONS.

THEODORE AHLERS, ECONOMISTE PRINCIPAL, DIVISION DES OPERATIONS,
DEPARTEMENT DU SAHEL, REGION AFRIQUE, BANQUE MONDIALE.
UNQUOTE

THANKS AND BEST REGARDS. TED.

=07120558

ALT RTD FROM:AFRO

IN DROP COPY OF:FTPR

NNNN

N° 0123 /MPT-CAB

Bamako le 09 JUL 1991

219/2

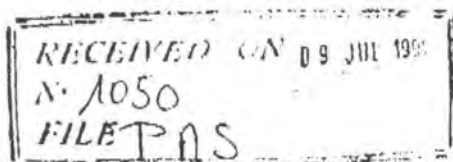
19



Le Ministre de la Fonction Publique et du Travail

à M ADAME LE REPRESENTANT DE LA BANQUE MONDIALE.

- BAMAKO -



/)/)adame le Représentant,

DOCH D62064

J'ai l'honneur de vous transmettre pour avis le projet de termes de références de l'Agence d'Exécution du Programme de Départs Volontaires.

Vous voudriez bien me communiquer dès que possible vos commentaires, observations et suggestions pour nous permettre de lancer la consultation pour le choix de l'Agence d'Exécution du Programme.

Veuillez agréer, Madame le Représentant, l'expression de ma haute considération.

DOCH D62064

Ci-joint : T.D.R



N° 0112 /MFPT

cc: Bruno
MLI- CR 2188 SAL-4.3
Bamako le 02 JUL 1991 19



Le Ministre de la Fonction Publique et du Travail

à M. ONSIEUR Théodore AHLEN ECONOMISTE PRINCIPAL

DIVISION DES OPERATIONS A F 5 C.O.

BANQUE MONDIALE WASHINGTON.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour observations le résultat des travaux de la Commission de Dépouillement des Offres sur le système de rémunération de la Fonction Publique au Mali.

Ci-joint :

- Copie du Procès-Verbal — DOC# D55506
- Copie de la Lettre n°024/MFPT-DNFPP-DG du 12/03/1991 — DOC# D55507 (L.O.I.)
- Copie des Renseignements supplémentaires à l'intention des consultants — DOC# D55508
- Copie du Modèle de contrat — A++
- Copie du Modèle de Curriculum Vitae — A++
- Copie de l'Appel d'Offres International n°24/91 pour la réalisation d'une Etude sur le système de rémunération — n/a
- Copie des termes de référence pour une Etude relative aux rémunérations dans la Fonction Publique — DOC# D55509
- Copie du Programme de travail et Calendrier d'exécution pour le Personnel — A++
- Etude sur le système de rémunération de la Fonction Publique volumes 1, 2 et 3 de la S.F.C. — DOC# D55510
- Offre technique et financière de B.M.B. — DOC# D55511 D55512 D55513
- Soumission financière et technique de CADIC Gombert. — DOC# D55514 D55515

Doc# D55514
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes
considérations distinguées.

P/LE MINISTRE P/O
LE DIRECTEUR DE CABINET



N° 24/17EPF-8NFP-85 du 12 / 03 / 1991

du Mali

(suite)

MODELE DE CONTRAT

Entre

_____ (ci-après nommé "l'Administration")

et

_____ (ci-après nommé "le Consultant") il a été convenu ce qui suit:

1. Le Consultant s'engage à exécuter les prestations (ci-après dénommées "les Prestations") conformément aux conditions générales en annexe (Annexe 1) et suivant les Termes de Référence figurant dans l'Annexe 2, en utilisant le personnel (ci-après dénommé "le Personnel") indiqué en Annexe 3 pour la période ou pour les périodes qui y sont indiquées.

2. Jusqu'à concurrence d'un montant maximum de _____, l'Administration rémunérera le Consultant pour les prestations exécutées selon des honoraires conformes aux taux et dans les monnaies indiquées en Annexe 4 et remboursera en plus au Consultant les dépenses justifiées figurant au budget en Annexe 4.

3. Les paiements seront effectués au compte bancaire du Consultant No _____ banque _____.

4. Le Consultant commencera à effectuer les Prestations dans les _____ jours suivant la notification par l'Administration de l'entrée en vigueur du contrat.

Fait en deux exemplaires, dont chaque Partie a pris un, le (date) _____

Pour l'Administration

Pour le Consultant

MODELE DE CURRICULUM VITAE PROPOSE POUR
LES MEMBRES DE L'EQUIPE DE CONSULTANTS.

Nom

Profession

Ancienneté dans le présent emploi

Fonction proposée au sein de l'équipe

Principales qualifications:

(Indiquer en résumé l'expérience et la formation de l'expert se rapportant le plus aux tâches qui lui seront affectées dans l'équipe proposée. Décrire le degré de responsabilité du consultant dans des projets similaires, avec indication des dates et lieux. Ne pas dépasser une demi-page).

Education:

(Indiquer brièvement les établissements universitaires et autres institutions d'enseignement spécialisé, avec nom de l'établissement, dates et diplômes obtenus. Ne pas dépasser un quart de page).

Titre du projet:
Bureau de consultants:
Intitule de la prestation:

APPENDICE B

Date:

Programme de Travail et Calendrier d'Execution pour le Personnel Cle

		Mois																		Mois-hommes		Nombre de deplacements aller-retour
Nom	Responsabilite	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Sur le terrain	Au siège	

Rapports/ activites et duree 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.
- 6.
- 7.
- 8.
- 9.
- 10.

Sur le terrain a plein temps: ===== / a temps partiel:=====

Au siege a plein temps: ----- / a temps partiel:-----

Remise de rapports: *

Activites en cours: -----

6/29/91

PRIMATURE

file SAL 8.1

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

II D E C R E T //° 91-145 /P-CTSPPORTANT CREATION ET MODALITES D'ORGANISATION ET DE
FONCTIONNEMENT DU COMITE DE COORDINATION STATISTIQUE

LE PRESIDENT DU COMITE DE TRANSITION POUR LE SALUT DU PEUPLE,

VU l'Acte Fondamental n° 1/CTSP du 31 Mars 1991 ;

VU l'Ordonnance 77-30/CMLN du 30 Mars 1977 portant création de la Direction
Nationale de la Statistique et de l'Informatique ;VU le Décret N°91-001/P-CTSP du 5 Avril 1991 portant nomination d'un Premier
Ministre ;VU le Décret N°91-003/P-CTSP du 5 Avril 1991 portant nomination des membres
du Gouvernement.

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :CHAPITRE I : DE LA CREATION DU COMITE DE COORDINATION STATISTIQUE

ARTICLE 1 - Il est créé sous l'autorité du Ministre chargé de la statistique
un organe consultatif chargé d'assister la Direction Nationale de la Statistique
et de l'Informatique dans la définition, la coordination et la programmation de
l'ensemble des enquêtes, études et travaux statistiques des services publics,
dénommé Comité de Coordination Statistique.

ARTICLE 2 : Le Comité de Coordination Statistique assure pour ce qui concerne
l'information statistique, la coopération et la concertation entre les utilisateurs
et les services producteurs de statistiques. Les services producteurs de statistiques
sont la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique, les services
statistiques des départements ministériels, les autres administrations ou organismes
publics et parapublics et les organismes privés agissant pour le compte de l'Etat.

.../...

Direction Nationale de la Statistique
et de l'Informatique

Arrivée le 20/07/91 0788

CHAPITRE II : DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DU COMITE DE COORDINATION

STATISTIQUE

ARTICLE 3 : Le Comité de Coordination Statistique délibère et donne son avis sur :

- le projet de programme annuel et pluriannuel de statistique, prenant en compte les priorités des différents travaux et les possibilités de leur financement ;
- le rapport annuel sur l'exécution du programme statistique et le respect du délai fixé ;
- l'état du système statistique et des besoins à satisfaire ;
- l'utilisation des normes uniformes dans l'établissement des différentes séries statistiques ou égard aux normes internationales et régionales ;
- les propositions d'amélioration des statistiques diffusées par les services publics ;
- la diffusion des données et analyses statistiques dérivées des opérations et collectes auprès des utilisateurs publics et privés ;
- les rapports sur l'avancement des travaux prévus au programme annuel ;
- tout autre dossier à la demande de la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique.

ARTICLE 4 : Le Comité de Coordination Statistique est présidé par le Directeur National de la Statistique et de l'Informatique. Il comprend les membres suivants :

- le Directeur National de la Planification
- le Directeur National des Industries
- le Directeur National des Transports
- le Commissaire au Tourisme
- le Directeur National de la Santé Publique
- le Directeur National des Affaires Sociales
- le Directeur Général de l'Institut d'Economie Rurale
- le Directeur Administratif et Financier du Ministère de l'Education Nationale
- le Directeur Général des Douanes
- le Directeur National des Affaires Economiques
- le Directeur National des Impôts
- le Directeur National de l'Administration Territoriale
- le Directeur Général de l'Office National de la Main d'Oeuvre et de l'Emploi
- le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement
- le Directeur National de la DCEMO/MALI
- le Représentant de la Centrale Nationale des Travailleurs du Mali
- le Représentant de la Fédération Nationale des Employeurs du Mali

.../...

- le Secrétaire Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali
- le Secrétaire Général de la Chambre d'Agriculture du Mali.

ARTICLE 5 : Le Président du Comité de Coordination Statistique peut convoquer, pour assister aux séances à titre consultatif, toute personne qualifiée pour donner des avis sur des questions inscrites à l'ordre du jour.

ARTICLE 6 : Le Comité de Coordination Statistique comprend quatre sous-comités :

- Sous-comité des études démographiques et sociales ;
- Sous-comité des statistiques agricoles et d'élevage ;
- Sous-comité des statistiques économiques et financières ;
- Sous-comité des traitements informatiques.

Les présidents et les rapporteurs des sous-comités sont désignés par le Comité de Coordination Statistique.

ARTICLE 7 : Le Comité de Coordination Statistique se réunit sur convocation de son Président au moins une fois par an, et chaque fois que les circonstances l'exigent.

ARTICLE 8 : Le secrétariat du Comité de Coordination Statistique et de ses différents sous-comités est assuré par la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique.

ARTICLE 9 : Un arrêté du Ministre chargé de la Statistique fixe les modalités d'application du présent décret.

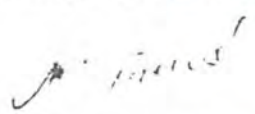
ARTICLE 10 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel./.

Bamako, le 29 Juin 1991.....

LE PREMIER MINISTRE , P.I


Mme SY MAIMOUNA BA

LE PRESIDENT DU COMITE DE TRANSITION
POUR LE SAUT DU PEUPLE,


LT-COLONEL AMADOU TOUMANI TOURE

LE MINISTRE DU PLAN ET DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE, P.I


MADAME SY MAIMOUNA BA

PRESIDENCE DU COMITE DE TRANSITION

REPUBLIQUE DU MALI

POUR LE SALUT DU PEUPLE

UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI

P R I M A T U R E-----
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

O R D O N N A N C E // 91-029 /P-CTSP
PORTANT OBLIGATION DE REPONSE AUX ENQUETES STATISTIQUES
OFFICIELLES ET CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS
INDIVIDUELLES COLLECTEES A DES FINS DE STATISTIQUES OFFICIELLES

LE PRESIDENT DU COMITE DE TRANSITION POUR LE SALUT DU PEUPLE,

VU l'Acte Fondamental N°1/CTSP du 31 Mars 1991 ;

VU l'Ordonnance N°77-30/CMLN du 30 Mars 1977 portant création de la
Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique.

LA COUR SUPREME ENTENDUE EN SA SEANCE DU 17 JUIN 1991,

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU EN SA SEANCE DU 19 JUIN 1991

O R D O N N E :

ARTICLE 1 : Toute personne physique ou morale est tenue de répondre, avec exactitude et dans les délais fixés, aux enquêtes statistiques officielles.

ARTICLE 2 : Est considérée comme enquête statistique officielle, toute enquête statistique, menée par la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique ou conduite sous sa demande ou revêtue de son visa.

ARTICLE 3 : Lorsqu'un questionnaire revêtu du visa de la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique est ainsi diffusé par un organisme, les enquêtés ont la possibilité de répondre à leur choix par l'intermédiaire de cet organisme ou directement au service public enquêteur.

L'organisme adresse au service public enquêteur les renseignements qu'il a recueillis.

ARTICLE 4: Tout organisme ou service public ayant bénéficié du visa pour la réalisation d'une enquête est tenue de déposer les résultats auprès de la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique.

ARTICLE 5 : En cas de défaut de réponse, le Ministre chargé de la Statistique adresse au défaillant par lettre recommandée avec accusé de réception, une mise en demeure d'avoir à fournir sa réponse dans un nouveau délai qui lui est imparti.

Si cette mise en demeure reste infructueuse les personnes morales seront passibles d'une amende administrative prononcée par le Ministre chargé de la Statistique. Le montant de l'amende sera de 300 à 18.000 francs. Ces amendes seront infligées puis perçues suivant la procédure relative à la perception des amendes de composition.

ARTICLE 6: Les agents de la Statistique jusqu'au niveau d'enquêteur inclus, doivent prêter serment devant le tribunal du lieu de service.

ARTICLE 7 : Les renseignements individuels figurant sur les questionnaires revêtus du visa de la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique et ayant trait à la vie personnelle ou familiale et d'une manière générale aux faits et comportements d'ordre privé, ne peuvent faire l'objet d'aucune communication de la part du service dépositaire.

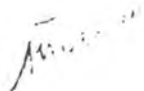
La violation des dispositions du présent article est punie des peines prévues à l'article 195 du Code Pénal.

ARTICLE 8 : Sont et demeurent abrogées toutes dispositions législatives et réglementaires contraires aux dispositions de la présente Ordonnance.

ARTICLE 9: La présente Ordonnance sera exécutée comme Loi de l'Etat.

BAMAKO, 1^{er}...22 JULN.1991.....

LE PRESIDENT DU COMITE DE TRANSITION
POUR LE SALUT DU PEUPLE


Lt. COLONEL AMADOU TOUMANI TOURE

MINISTRE DU PLAN

Direction Nationale
de la Statistique
et de l'Informatique

(D N S I)

B. P. : 12

Tél. 22-24-55 22-48-73

N° 00 2 4 9 / MP-DNSI

cc: Ahlers

Bove (ZAF) République du Mali
Un Peuple - Un But - Une Foi

MALI TEAM

☒ Ahlers

☒ Hanson

☒ Gannon

☒ De Leva

☒ FILE SA 8.1

☒ Discard

Bamako, le 21 JUN 1991

MLI- CR. 2188

203/2

*Le Directeur National de la Statistique
et de l'Informatique*

Objet:

Réf:

à MONSIEUR LE PRESIDENT DE PLANI -
STAT.

80, Rue du Faubourg Saint Denis

75010 Paris - FRANCE

FAX : (33-1) 48 00 06 92.

Monsieur le Président,

J'accuse réception du rapport sur la proposition de plan d'action ainsi que la lettre de présentation de la dernière facture. Je me réjouis de l'amélioration apportée au rapport suite à la dernière réunion tenue avec les consultants.

Toutefois, suite à l'examen du rapport il ressort qu'un certain nombre de préoccupations n'ont pas été prises en compte :

- la formation : il y a lieu de considérer 2 niveaux de formation, la formation des cadres moyens et la formation des cadres supérieurs.

La formation des cadres moyens s'effectue au Mali dans des écoles qui rencontrent des difficultés pour faire face à cette mission notamment des difficultés d'équipements ; il serait indiqué de prévoir des mesures estimées à environ 300 000 dollars sur les 4 années (1991-1994) pour renforcer ces structures. Pour ce qui est de la formation des cadres supérieurs, il faut distinguer la formation des cadres en service et la Formation proprement dite des statisticiens. Si le premier volet a été pris en compte dans votre plan d'action (25 000 dollars en tout) le second qui pourtant rencontre des problèmes de financement n'a pas été pris en compte, il est judicieux que dans le plan d'action pour les 4 prochaines années le budget de la formation soit ajuster de 25 000 à 250 000 dollars.

.../...1

- l'équipement, le rapport a fait ressortir la très grande faiblesse de la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) en équipement : véhicules, photocopieuses, et microordinateurs (leurs âges relativement élevés nécessitent des frais de maintenance ne pouvant pas être supportés par la DNSI). Le financement des investissements par les bailleurs de Fonds et du fonctionnement par le Gouvernement étant la démarche à suivre, le PADEM ne prévoyant pas d'achat de matériel et le DSA n'en prévoyant que pour ses activités, il est important de prévoir pour la DNSI, les Direction régionales du Plan et de la Statistique et les autres services statistiques :

. la somme de 960 000 dollars pour l'achat de matériels roulant répartis comme suit :

- Véhicules tout terrain 5 pour la DNSI, 7 pour les DRPS, 22 pour les autres services statistiques

- Véhicules légers : 3 pour la DNSI, 1 pour la DRPS de Bamako

- Mobylettes : 15 pour la DNSI, 87 pour les DRPS, 66 pour les autres services statistiques.

. la somme de 300 000 dollars pour l'achat de photocopieuses

- 5 pour la DNSI

- 8 pour les DRPS

. la somme de 960 000 dollars pour l'achat de microordinateurs.

Il y a lieu de noter que l'équipement des autres services statistiques répond au souci de leur renforcement dans la mesure où il est admis que ces services constituent des unités dans d'autres services dont la préoccupation essentielle n'est pas la statistique.

- Les activités : le rapport ne fait pas cas de la nécessité d'un appui pour l'exploitation de l'Etat Civil ceci pour permettre à la DNSI de valoriser l'effort fourni l'année dernière, un financement de 70 000 dollars serait nécessaire pour cet appui.

Pour ce qui est des statistiques sur l'environnement, il y a lieu de noter que la sensibilité des autorités pour la mise en place d'un système d'information sur ce domaine est de plus en plus grande, il convient donc de mettre en place un système performant sur l'environnement d'ici à 1994 ce qui

203/4

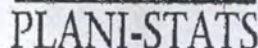
nécessite, d'après nos estimations, 130 000 dollars.

En conclusion je réitère mon accord sur les propositions du rapport et la nécessité pour le Gouvernement d'augmenter sa contribution pour mettre le système statistique à l'abri de la cessation de toute aide extérieure sans que cette augmentation ne soit proposée de façon exagérée dans un pays à ressources limitées.

Je souhaiterai recevoir dans les meilleurs délais votre point de vue sur ces différentes remarques.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma franche collaboration et de mes sentiments distingués.





société d'études
économiques
&
statistiques

PARIS, le 26 JUIN 1991

Guy RAMPNOUX
Directeur Général Adjoint de
PLANI-STATS

à Monsieur Mohamed Lamine CISSE
 Directeur National de la Statistique et de
 l'Informatique
 B.P. 12
 Bamako - MALI

Objet : Réponse à votre lettre du 21 juin 1991

Ref. : 91/213/PHW

Monsieur le Directeur,

Suite aux remarques que vous avez bien voulu nous faire à propos du rapport de Messieurs Achour et Wirrankoski, nous avons l'honneur de vous faire part de notre point de vue sur les différents points soulevés.

1) la formation

Pour les cadres supérieurs à recruter (il en est proposé 11 pour 1991-1994), il faut effectivement prévoir des bourses d'études.

Pour les cadres moyens, la formation sur place est une solution qui permet de bénéficier de la présence des cadres de la DNSI pour assurer les cours, et du matériel des écoles et universités; voire de la DNSI. C'est donc une solution économique, et un budget supplémentaire de 350 000 dollars nous semble un peu élevé. D'autant plus que la formation de cadres moyens peut se dérouler soit sous la forme d'années complètes d'études, soit sous la forme de séminaires de deux à trois semaines pour le personnel déjà en place, ce qui est souvent pris en compte dans les projets.

2) l'équipement

Nous avons volontairement limité les acquisitions de matériel à ce qui nous semblait le strict nécessaire, afin (i) de ne pas courir le risque d'avoir un budget composé pour l'essentiel de véhicules et autres équipements lourds, ce qui est généralement peu apprécié des bailleurs de fonds, et surtout (ii) de limiter les charges récurrentes, car, comme vous le soulignez vous-même, l'entretien de ce matériel serait à la charge du gouvernement.

PLANI-STATS

80, rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris - France - Tél. (33-1) 48 00 01 10 - Fax : (33-1) 48 00 06 92
S.A. au capital de 250 000 F - R.C.S. PARIS B 349 250 040

Pour ce qui est des véhicules tout terrain, à l'exception des grandes camionnettes (DSA, par exemple) pour lesquelles ils figurent dans les budgets, leur acquisition ne semble pas une priorité pour le travail à Bamako. Pour ce qui concerne les mobylettes, il y a effectivement un besoin de remplacement du matériel usagé. Il nous semblait que ces besoins étaient pris en compte sur financement DIAPER.

Pour ce qui est des photocopieurs, nous ne voyons pas l'utilité de 5 machines à la statistique. Etant donné les moyens actuels de la Direction, et les équipements inscrits dans les projets DSA et PADEM, on ne peut guère envisager qu'un photocopieur supplémentaire à financer. Pour ce qui est des DRPS, on nous a dit que leur équipement était déjà programmé (Cf. annexe 1 page 91 du rapport).

Pour ce qui est des ordinateurs, nous en avons proposé quelques-uns pour des projets spécifiques, mais pour le reste, nous estimons que pour l'instant, la sous-utilisation du matériel de la division informatique devrait permettre de réaliser un certain nombre de travaux sans recourir à des achats de matériel supplémentaire.

3) les activités

a) l'Etat-civil

Pour améliorer l'exploitation de l'Etat-civil, le rapport préconise une redéfinition de la nature des informations à traiter, et une extension de la couverture de l'Etat-civil. Ces opérations nécessitent (i) une réflexion et (ii) une sensibilisation de la population et des autorités administratives locales, plutôt qu'un appui financier. Pour ce qui est de l'exploitation, le matériel de la division Population devrait suffire largement.

b) l'Environnement

Les statistiques de l'environnement dépassent les simples ressources naturelles, et sont plutôt la résultante d'un ensemble de données sur les conditions de vie des ménages, les infrastructures, les données physiques, etc. Un système d'information sur ce domaine ne sera possible que si chacune des composantes de l'environnement fait l'objet d'un suivi régulier, ce qui est l'objectif du plan d'action 1991-1994.

Ainsi, la conjugaison des efforts en matière d'amélioration de l'information sur les ménages (PADEM, DSA), sur les ressources (PIRT, PIRL), sur les infrastructures (statistiques régionales), va permettre de constituer petit à petit le système d'information sur l'environnement. En particulier, la réalisation de l'enquête communautaire (DSA), la constitution de statistiques régionales au sein des DRPS, le renforcement des statistiques sanitaires et sociales, sont autant de contributions à la mise en place du système d'information sur l'environnement.

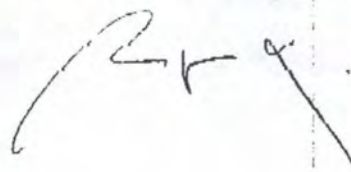
Un financement spécifique ne paraît donc pas une priorité, tant que les informations de base ne sont pas organisées. Cette organisation est prévue dans le plan d'action, avec le financement nécessaire.

En conclusion, ainsi que cela est précisé dans le rapport, les objectifs du plan d'action proposé consistent pour les années 1991 à 1994 en un renforcement des aspects institutionnels et des instruments de base, et en quelques actions prioritaires permettant de constituer une année de base, notamment pour les comptes nationaux. Le développement de ce plan après 1994, pourra prendre en compte les besoins que vous exprimez, et qui ne sont pas satisfaits dans cette première étape. La rentabilisation des investissements que vous suggérez sera certainement plus assurée une fois les objectifs du plan d'action 1991-1994 atteints. En outre, l'effort du gouvernement malien sera ainsi réparti dans le temps.

Nous espérons avoir répondu à votre attente. Si vous avez d'autres questions, nous nous tenons à votre disposition pour y répondre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre entier dévouement et de notre considération distinguée.

Guy RAMPNOUX
Directeur Général Adjoint



SAL

203/2

AIC

Bamako, le 21 JUN 1991

*Le Directeur National de la Statistique
et de l'Informatique*

Objet :
Ref :

Monsieur LE PRESIDENT DE PLANI -
STAT.

80, Rue du Faubourg Saint Denis
75010 Paris - FRANCE

FAX : (33-1) 48 00 06 92.

Monsieur le Président,

J'accuse réception du rapport sur la proposition de plan d'action ainsi que la lettre de présentation de la dernière facture. Je me réjouis de l'amélioration apportée au rapport suite à la dernière réunion tenue avec les consultants.

Toutefois, suite à l'examen du rapport il ressort qu'un certain nombre de préoccupations n'ont pas été prises en compte :

- la formation : il y a lieu de considérer 2 niveaux de formation, la formation des cadres moyens et la formation des cadres supérieurs.

La formation des cadres moyens s'effectue au Mali dans des écoles qui rencontrent des difficultés pour faire face à cette mission notamment des difficultés d'équipements ; il serait indiqué de prévoir des mesures estimées à environ 300 000 dollars sur les 4 années (1991-1994) pour renforcer ces structures. Pour ce qui est de la formation des cadres supérieurs, il faut distinguer la formation des cadres en service et la formation proprement dite des statisticiens. Si le premier volet a été pris en compte dans votre plan d'action (25 000 dollars en tout) le second qui pourtant rencontre des problèmes de financement n'a pas été pris en compte, il est judicieux que dans le plan d'action pour les 4 prochaines années le budget de la formation soit ajuster de 25 000 à 250 000 dollars.

- l'équipement: le rapport a fait ressortir la très grande faiblesse de la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) en équipement : véhicules, photocopieuses, et microordinateurs (leurs âges relativement élevés nécessitent des frais de maintenance ne pouvant pas être supportés par la DNSI). Le financement des investissements par les bailleurs de Fonds et du fonctionnement par le Gouvernement étant la démarche à suivre, le PADEM ne prévoyant pas d'achat de matériel et le DSA n'en prévoyant que pour ses activités, il est important de prévoir pour la DNSI, les Direction régionales du Plan et de la Statistique et les autres services statistiques :

. la somme de 960 000 dollars pour l'achat de matériels roulant répartis comme suit :

- Véhicules tout terrain 5 pour la DNSI, 7 pour les DRPS, 22 pour les autres services statistiques

- Véhicules légers : 3 pour la DNSI, 1 pour la DRPS de Bamako

- Mobylettes : 15 pour la DNSI, 87 pour les DRPS, 66 pour les autres services statistiques.

. la somme de 300 000 dollars pour l'achat de photocopieuses

- 5 pour la DNSI

- 8 pour les DRPS

. la somme de 960 000 dollars pour l'achat de microordinateurs.

Il y a lieu de noter que l'équipement des autres services statistiques répond au souci de leur renforcement dans la mesure où il est admis que ces services constituent des unités dans d'autres services dont la préoccupation essentielle n'est pas la statistique.

- Les activités : le rapport ne fait pas cas de la nécessité d'un appui pour l'exploitation de l'Etat Civil ceci pour permettre à la DNSI de valoriser l'effort fourni l'année dernière, un financement de 70 000 dollars serait nécessaire pour cet appui.

Pour ce qui est des statistiques sur l'environnement, il y a lieu de noter que la sensibilité des autorités pour la mise en place d'un système d'information sur ce domaine est de plus en plus grande, il convient donc de mettre en place un système performant sur l'environnement d'ici à 1994 ce qui

205/4
nécessité, d'après nos estimations, 130 000 dollars.

En conclusion je réitère mon accord sur les propositions du rapport et la nécessité pour le Gouvernement d'augmenter sa contribution pour mettre le système statistique à l'abri de la cessation de toute aide extérieure sans que cette augmentation ne soit proposée de façon exagérée dans un pays à ressources limitées.

Je souhaiterais recevoir dans les meilleurs délais votre point de vue sur ces différentes remarques.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma franche collaboration et de mes sentiments distingués.





PLANI-STATS

société d'études
économiques
&
statistiques

Guy RAMPNOUX
Directeur Général Adjoint de
PLANI-STATS

à Monsieur Mohamed Lamine CISSE
Directeur National de la Statistique et de
l'Informatique
B.P. 12
Bamako - MALI

Objet : Réponse à votre lettre du 21 juin 1991

Réf. : 91/213/PHW

Monsieur le Directeur,

Suite aux remarques que vous avez bien voulu nous faire à propos du rapport de Messieurs Achour et Wirrankoski, nous avons l'honneur de vous faire part de notre point de vue sur les différents points soulevés.

1) la formation

Pour les cadres supérieurs à recruter (il en est proposé 11 pour 1991-1994), il faut effectivement prévoir des bourses d'études.

Pour les cadres moyens, la formation sur place est une solution qui permet de bénéficier de la présence des cadres de la DNSI pour assurer les cours, et du matériel des écoles et universités, voire de la DNSI. C'est donc une solution économique, et un budget supplémentaire de 350 000 dollars nous semble un peu élevé. D'autant plus que la formation de cadres moyens peut se dérouler soit sous la forme d'années complètes d'études, soit sous la forme de séminaires de deux à trois semaines pour le personnel déjà en place, ce qui est souvent pris en compte dans les projets.

2) l'équipement

Nous avons volontairement limité les acquisitions de matériel à ce qui nous semblait le strict nécessaire, afin (i) de ne pas courir le risque d'avoir un budget composé pour l'essentiel de véhicules et autres équipements lourds, ce qui est généralement peu apprécié des bailleurs de fonds, et surtout (ii) de limiter les charges récurrentes, car, comme vous le soulignez vous-même, l'entretien de ce matériel serait à la charge du gouvernement.

Pour ce qui est des véhicules tout terrain, à l'exception des grandes enquêtes (DSA, par exemple) pour lesquelles ils figurent dans les budgets, leur acquisition ne semble pas une priorité pour le travail à Bamako. Pour ce qui concerne les mobylettes, il y a effectivement un besoin de remplacement du matériel usagé. Il nous semblait que ces besoins étaient pris en compte sur financement DIAPER.

Pour ce qui est des photocopieurs, nous ne voyons pas l'utilité de 5 machines à la statistique. Etant donné les moyens actuels de la Direction, et les équipements inscrits dans les projets DSA et PADEM, on ne peut guère envisager qu'un photocopieur supplémentaire à financer. Pour ce qui est des DRPS, on nous a dit que leur équipement était déjà programmé (Cf. annexe 1 page 91 du rapport).

Pour ce qui est des ordinateurs, nous en avons proposé quelques-uns pour des projets spécifiques, mais pour le reste, nous estimons que pour l'instant, la sous-utilisation du matériel de la division informatique devrait permettre de réaliser un certain nombre de travaux sans recourir à des achats de matériel supplémentaire.

3) les activités

a) l'Etat-civil

Pour améliorer l'exploitation de l'Etat-civil, le rapport préconise une redéfinition de la nature des informations à traiter, et une extension de la couverture de l'Etat-civil. Ces opérations nécessitent (i) une réflexion et (ii) une sensibilisation de la population et des autorités administratives locales, plutôt qu'un appui financier. Pour ce qui est de l'exploitation, le matériel de la division Population devrait suffire largement.

b) l'Environnement

Les statistiques de l'environnement dépassent les simples ressources naturelles, et sont plutôt la résultante d'un ensemble de données sur les conditions de vie des ménages, les infrastructures, les données physiques, etc. Un système d'information sur ce domaine ne sera possible que si chacune des composantes de l'environnement fait l'objet d'un suivi régulier, ce qui est l'objectif du plan d'action 1991-1994.

Ainsi, la conjugaison des efforts en matière d'amélioration de l'information sur les ménages (PADEM, DSA), sur les ressources (PIRT, PIRL), sur les infrastructures (statistiques régionales), va permettre de constituer petit à petit le système d'information sur l'environnement. En particulier, la réalisation de l'enquête communautaire (DSA), la constitution de statistiques régionales au sein des DRPS, le renforcement des statistiques sanitaires et scolaires, sont autant de contributions à la mise en place du système d'information sur l'environnement.

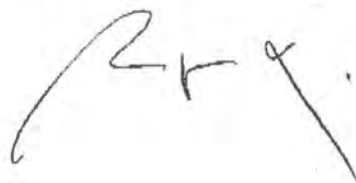
Un financement spécifique ne paraît donc pas une priorité, tant que les informations de base ne sont pas organisées. Cette organisation est prévue dans le plan d'action, avec le financement nécessaire.

En conclusion, ainsi que cela est précisé dans le rapport, les objectifs du plan d'action proposé consistent pour les années 1991 à 1994 en un renforcement des aspects institutionnels et des instruments de base, et en quelques actions prioritaires permettant de constituer une année de base, notamment pour les comptes nationaux. Le développement de ce plan après 1994, pourra prendre en compte les besoins que vous exprimez, et qui ne sont pas satisfaits dans cette première étape. La rentabilisation des investissements que vous suggérez sera certainement plus assurée une fois les objectifs du plan d'action 1991-1994 atteints. En outre, l'effort du gouvernement malien sera ainsi réparti dans le temps.

Nous espérons avoir répondu à votre attente. Si vous avez d'autres questions, nous nous tenons à votre disposition pour y répondre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre entier dévouement et de notre considération distinguée.

Guy RAMPNOUX
Directeur Général Adjoint



Bamako, le 11 JUI 1961

[illegible]

Le Directeur National
de la Statistique et de l'Informatique

à Monsieur le Président de Planistat 80,
rue du Faubourg Saint Denis 75010 Paris - France
FAX : (33-1) 48.00.06.92

Monsieur le Président,

En effet, je me permets de vous rappeler encore une fois que le diagnostic de la situation de la statistique malienne, présenté dans le "rapport relatif à l'amélioration des statistiques, financières et sociales" rédigé par nos services a fait l'objet d'une approbation aussi bien par les hautes autorités maliennes que par l'ensemble de la communauté des partenaires au développement du Mali. Comme indiqué dans les termes de référence, votre principale tâche ^{est} d'appuyer la partie nationale dans ses efforts ^{pour} une "définition plus fine des mesures concrètes à prendre, ..., de hiérarchiser les différentes actions sur la base des priorités nationales".

A la fin de votre mission à Bamako, aucune action concrète n'a été présentée. Au contraire, vous êtes revenu sur le diagnostic de la situation (en l'enrichissant cependant de quelques idées novatrices), tout en ignorant l'essentiel de ce qui était attendu

.....

918/3

de votre mission. C'est donc, dans le souci d'éviter tout conflit avec votre société que j'ai accepté qu'un point aussi important que le plan d'action soit rédigé en une (1) semaine à Paris en me réservant le droit de faire prendre en compte mes préoccupations tout en me limitant volontairement aux problèmes les plus essentiels.

Aussi, j'ai été surpris et étonné par les arguments que vous invoquez pour justifier votre refus, alors que bien des aspects de la réalité vous échappent....

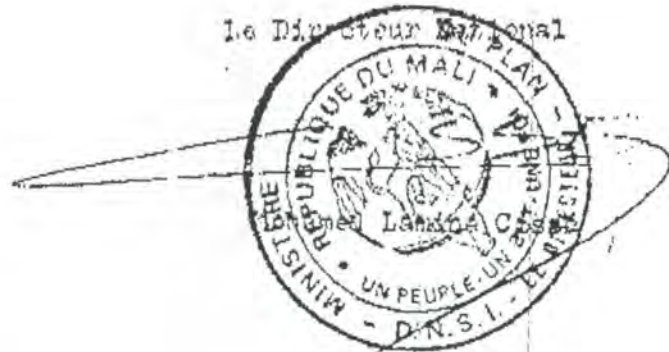
Tout en prenant acte de votre décision, j'attire une fois de plus votre attention sur le fait que ce rapport doit faire l'objet d'un examen de la part des plus hautes autorités du Mali. Dans la mesure où le document ne reflète pas des aspects qui me paraissent importants, je me trouve dans l'obligation de ne pouvoir assumer solidairement avec vous la responsabilité de son contenu.

Par ailleurs, je vous prie de trouver ci-joint les observations de la Banque Mondiale. A l'exception du commentaire sur la responsabilité de la DNSI sur la collecte et le traitement des finances publiques, ~~je pense que la prise en compte des autres commentaires~~ sont de nature à améliorer notablement le rapport.

S'agissant des statistiques financières, elles n'ont pas fait l'objet d'un intérêt particulier au cours de votre mission, même si en tant qu'organisme centralisateur, la DNSI doit s'intéresser davantage à leur élaboration pour la satisfaction de ses besoins d'information et pour leur diffusion dans ses bulletins et annuaires.

Avec l'espoir de connaître sous peu votre réaction à ces différents problèmes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur National



PJ : Reactions de la
Banque Mondiale



PLANI-STATS

société d'études
économiques
&
statistiques

TELECOPIE

A l'attention
de :

Monsieur Théodore AHLERS
Economiste Principal
Division des Opérations
Département du Sahel
Région Afrique
Room J 6157
Banque Mondiale

N° de Télécopie

19 1 202 473 81 36

Date :

11 juillet 1991

Nombre de pages

2 (y compris cette page)

Réf. :

91/233/PHW

De la part de :

Paul-Henri WIRRANKOSKI

MESSAGE :

Monsieur,

Monsieur Lamine CISSE, Directeur National de la Statistique et de l'Informatique du MALI, a bien voulu nous faire part des remarques que vous avez faites sur le plan d'action que nous avons proposé.

J'avais envoyé moi-même un exemplaire de ce rapport à Madame Heidi HENNRICH-HANSON, en lui indiquant que je restais à sa disposition au cas où elle aurait besoin de précisions sur certains points de ce rapport. J'ai également été en contact avec Madame Elisabeth HUYBENS à qui j'ai fait un compte-rendu téléphonique rapide de notre mission.

Je me permets donc de m'adresser à vous pour préciser certains points que vous avez soulevés dans votre lettre à Monsieur CISSE :

Pour ce qui est du programme statistique minimal, nous avons procédé en deux temps. Dans un premier temps, nous avons esquissé les grandes lignes de ce qu'il devrait être pour répondre aux besoins des utilisateurs, c'est l'objet de la partie I de notre rapport. Dans un second temps, nous avons proposé un programme d'action qui tienne compte des réalités maliennes, ce qui fait l'objet de la partie V du rapport, et qui est résumé dans le tableau VI.2 (pages 83 et suivantes).

PLANI-STATS

Vous notez que ce programme n'est pas suffisamment précis pour ce qui est de la définition des indicateurs à produire. Nous avons essayé de mettre en évidence dans ce rapport, qu'il s'agit en tout premier lieu d'élaborer un certain nombre d'outils de base indispensables à une production de qualité, et de se concentrer sur la définition d'une année de base pour les comptes nationaux. Il nous semble que ces deux aspects occuperont l'essentiel du programme d'action, et que les activités des producteurs de statistiques doivent être concentrées d'abord autour de la réalisation de ces objectifs.

Pour ce qui concerne le personnel, le constat est qu'il y a un manque de personnel qualifié aussi bien à la DNSI que dans les autres services statistiques. Or, pour mettre en place des outils, des nomenclatures, des méthodes de collecte, il faut des ingénieurs statisticiens. Pour ce qui est de l'assistance technique nous proposons 7,5 hommes-mois, ce qui nous semble parfaitement raisonnable pour un programme de 4 ans.

Pour ce qui est des projets PADEM et DSA, les programmes pressentis ne nous paraissaient pas contestables et, auraient-ils suscité quelques réserves de notre part que vraisemblablement par souci de coopération nous n'aurions pas ouvert le débat. Le projet PADEM a permis jusqu'à présent de réaliser des opérations importantes, aussi bien en terme d'enquêtes que d'acquisitions de matériel. En outre, notre connaissance du projet DSA nous permet de penser que les enquêtes prévues sont utiles pour l'amélioration du système d'information malien.

L'enquête annuelle main d'oeuvre et démographie répond à une demande de l'ONMOE qui souhaite réaliser annuellement une enquête de ce type. Elle vient en complément des enquêtes DSA, qui sont à objectifs multiples, et qui ne peuvent donc approfondir tous les volets. Or les données sur la démographie et l'emploi sont des données essentielles qu'il convient de suivre régulièrement et de façon approfondie.

Nous n'avons pas fait de façon exhaustive l'évaluation des programmes d'amélioration des statistiques déjà réalisés. La courte durée de notre séjour nous a incités à nous concentrer sur des entretiens avec les utilisateurs et les producteurs. Cependant, nous avons préconisé la poursuite des programmes DSA et PADEM, ce qui montre implicitement que nous apprécions ces programmes, tout en mettant l'accent sur la nécessaire coordination entre les deux projets.

Pour ce qui est des statistiques financières et des finances publiques, nous n'avons pas préconisé que la DNSI prenne en charge la collecte et le traitement de ces données. Ce que nous avons proposé, c'est que les besoins de la DNSI soient pris en compte dans les études en cours aux Finances, car la comptabilité nationale est un utilisateur de ces données. Il est bien évident que l'élaboration de ces statistiques relève de la compétence de la Banque Centrale et du Ministère des Finances.

Je reste à votre disposition pour toute précision complémentaire, et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Paul-Henri WIRRANKOSKI

MLI - Cr 2188

6/21/91

OFFICE MEMORANDUM

DATE: June 21, 1991

TO: Theodore Ahlers, AF5CO

FROM: Jean-Marie Bruno, AFTIM *JMB*

EXTENSION: 34462

SUBJECT: MALI - SAL I - Labor Code & Civil Service Component Supervision Mission
Back-to-Office Report

1. I visited Mali from May 27, 1991 until June 8, 1991 to assess the new Administration capacity to carry out the civil service component, and particularly the voluntary departure program, as spelled out in SAL I. My main conclusion is that the program for 1991 is likely to be partly unexecuted, even if material difficulties are quickly lifted, given the social and political balances and the short period of time during which the Government will have full control of the situation.

2. Our major interlocutors in the field of civil service and institutional issues have been replaced: civil service minister and director, Commissaire à la Réforme Administrative. The new team was not fully informed of all the aspects of the program and the rationale of certain choices, but it seems very committed to the achievement of the program objectives. It also assesses clearly the constraints within which it has to maneuver, and particularly the increased influence of the union. The main hindrance to the program implementation however lies in the human, material and technical weaknesses of the civil service directorate, which the damages it suffered during the events have exacerbated.

3. The Cadres Organiques which are the main instrument through which the voluntary departure program was supposed to be implemented, are under negotiation with the union. Though the new version was due by the end of June, the discussion has been difficult enough to delay the expected outcome to mid/end-July. The result should be far below the number of redundant staff identified in the previous version. The Government tries to keep a hard line in the discussions but the whole exercise tends to become a market negotiation, far from the identification of the needed positions to fulfill the Government missions.

4. The principles that guided the organization of the examens professionnels will be maintained. Their concrete implementation might however present some difficulties. The results of the Examens Professionnels will be taken into account as initially planned since the union agreed upon them. Given the fact that the papers were destroyed during the events, the civil service directorate is gathering the lists of those who failed, among the DAFs of each ministry. This procedure might further delay the departure of these 1,230 former conventionnaires. The conventionnaires who did not attend the examens professionnels will also be forced to leave. Their number is not precisely known.

5. The voluntary departure program should begin on July 1, with 1,070 departures of actual volunteers. It is noticeable that an indefinite number of candidates actually withdrew their

candidacies with the restoration of regular salary payments and the salary increase consecutive to the financial translation of promotions. Officials state however that new applications are still arriving. An extension of the program to military personnel is under preparation. The military officials refused however to discuss the content of such a program with me, before it was agreed among the military hierarchy and the Government. I suggested in my aide-mémoire that we receive a proposal by the end of this month. The figure target is between 1,500 and 2,000 departures. The military officials obviously did not like the idea of the program, fearing that it could attract a lot of people, and realizing that they could not replace the departees.

6. The financing of the first phase of the program should not be problematic given the existence of the CFAF 2.5 Bn still existing in the Central Bank. This amount should however be just sufficient to cover the severance premia related to the first wave of departures (estimated to CFAF 2.3 Bn), and the reinsertion-related expenses. Any further departures during this fiscal year (the departure of military personnel is planned as soon as August) would require additional resources to be allocated to this purpose.

7. No progress was noticed in the implementation of the reinsertion component of the program. I explained to the new team our understanding of the role of the "agence". They proposed that this responsibility would be assumed by the CARREC^{1/} whose management recently made a new offer of service. Its proposal is not along the lines agreed upon during negotiations, but given the time constraints and the fact that this structure is already experienced in that field, I did not straightaway decline its candidacy as we happened to do during the program design. I clearly stated however the strict limits within which I thought it should intervene.

8. The lift of promotion freezing led to an average increase of the monthly wage bill of about 20 %. Given the uncertainty of the savings that one can realistically expect from the voluntary departure program (which should not be higher than CFAF 350 millions for the first wave), and according to the lines drawn during the Bank/IMF mission, I recommended that any decision on recruitment and salary increase would be suspended pending the results of the study on the remuneration system and the implementation of the cadres organiques.

9. No progress was noticed on the remuneration study. The proposals sent by three consultant firms were left unopened. I urged the civil service ministry to proceed with the choice of the consultant as soon as possible given the importance of the study for the 1992 budget preparation.

10. On the Labor Code reform, the ministry of employment and civil service agreed on the recruitment of a consultant to help them review the entire code. We should soon receive a request for that purpose.

11. Gérard Boulch was unfortunately unable to join me in Bamako at the time I was there, to discuss the computerization program. I recommended that the purchase of the equipment, for which a bid was launched just before the events, would be delayed until a full reinstallation of the civil service directorate in its renovated buildings. The Government also agreed on the principle of the organization of a new census to offset the destruction in the civil service archives

^{1/} "Carrefour Reconversion": the structure that was set up for the public enterprises "compressés".

that occurred during the events. This census was tentatively scheduled for next October. It is to be noted that not all the basic files were destroyed but only a undetermined number of them, probably not higher than 30 % of the total. The 1989 census data, on the other hand, was totally burned out. The computerization of the civil service could then be achieved through the constitution of a new civil service database that would be created with the future census data. Such an operation nevertheless needs careful preparation that a consultant should be asked to perform if the initially planned human resources were not available to complete it in the appropriate time framework.

12. The "directeur de cabinet" of the minister of civil service asked for an implementation timetable that would help him follow-up and supervise the civil service directorate. An updated timetable was annexed to the aide-mémoire.

Attachment: Aide-mémoire and annexes

cc: Mmes/Messrs. J.L. Sarbib, R. Key, H. Hennrich-Hanson, S.Samen (AF5CO); M. Dia, G. Boulch (on mission in Burkina-Faso) (AFTIM); M. Garrity, Y. Thiam (AF5ML); Daumont (IMF).

MALI

MISSION ECONOMIQUE DE LA BANQUE MONDIALE

AIDE-MEMOIRE

1. Une mission économique de la Banque mondiale, composée de M. Ahlers, M. Bruno et Mme. Hennrich-Hanson, a séjourné à Bamako entre le 17 mai et le 8 juin 1991 pour faire le point sur les progrès réalisés dans l'exécution du PAS entré en vigueur au mois de mars. La première partie de la mission a également travaillé avec les autorités et une mission parallèle du Fonds Monétaire International sur la révision du cadre macroéconomique pour 1991. La mission tient à remercier les autorités de la coopération étroite et de l'excellente assistance dont elle a bénéficié et de l'accueil chaleureux qui lui a été réservé. Les observations principales de la mission sur l'exécution du PAS sont résumées dans cet aide-mémoire.

Cadre réglementaire

2. En ce qui concerne la réforme du cadre réglementaire, la mission a pris acte avec satisfaction de l'intention des autorités de libéraliser les prix des hydrocarbures à partir du 1er janvier 1992; ainsi tout contrôle de prix sera éliminé au Mali en 1992. La mission a également relevé que la modification de l'article 44 du code du travail, assouplissant les procédures de licenciement, a été réalisée par ordonnance du Président du CTSP le 11 mai 1991. Un nouveau code du Travail sera mis en vigueur avant le 31 décembre 1991; pour l'aider dans sa rédaction et sa mise à jour, le Gouvernement fera appel à un consultant sur les termes de référence duquel il a donné son accord au cours de la mission. La date de la mise en vigueur du nouveau Code de Commerce a été reportée au 1er septembre 1991.

Restructuration du Budget

3. En ce qui concerne la restructuration du budget, la mission recommande que le transfert du chapitre 24.2 dans le chapitre 12 du matériel qui était prévu pour 1992 puisse être réalisé en juillet 1991 à l'occasion du collectif budgétaire prévu. Elle tient également à souligner que les économies prévues dans les dépenses budgétaires ne devraient pas entraîner une réduction des dépenses récurrentes pour le secteur de la santé telle que convenues dans le PAS et le PDS II (au moins 7,3% de la totalité des dépenses récurrentes pour l'année 1991). De même, elle rappelle qu'au moins 3 milliards de FCFA devraient être inscrits au budget révisé de 1991 pour la direction nationale des travaux publics afin d'assurer l'entretien courant des routes.

Amélioration des Statistiques

4. La mission a également tenu des discussions, au niveau technique ainsi qu'au niveau ministériel, avec le ministère du Plan et de la Coopération Internationale sur la programmation des investissements publics et l'amélioration de la base statistique au Mali. En ce qui concerne l'élaboration du plan d'actions pour l'amélioration des statistiques, la mission a également pu s'entretenir avec les consultants du bureau d'études Plani-Stats qui étaient sur place (sur financement PAS) pour aider la DNSI à mettre à point le plan d'action élaboré l'année dernière, dans le domaine des statistiques du secteur réel notamment.

5. Sur la base de ses entretiens avec le gouvernement et les consultants, la mission constate que les difficultés qui empêchent la production de statistiques satisfaisantes dans des délais acceptables se situent à plusieurs niveaux. Tout d'abord, au niveau de l'administration, il n'existe pas au Mali de programme global de production

régulière de statistiques. La plupart des enquêtes semblent plutôt être entamées à cause de l'existence d'un financement extérieur. Ainsi, non seulement les dépenses d'investissement engagées dans le domaine de la statistique, mais également les dépenses récurrentes sont fortement dépendantes de l'aide extérieure. Ensuite, au niveau institutionnel et réglementaire, il n'existe pas de loi relative aux statistiques qui définissant l'obligation et le secret statistique, les organes responsables, leurs domaines de compétence, et les droits et devoirs des différents intervenants. La mission a cependant appris qu'un projet d'une loi statistique était en préparation à la DNSI. De même, il n'y a pas un comité de coordination statistique pour assurer la concertation entre les différents utilisateurs de statistiques. Dans cette situation, plusieurs problèmes se posent: souvent la population ne répond pas aux questionnaires ce qui réduit la qualité des enquêtes; parfois un ministère dispose des résultats d'enquêtes qui n'ont jamais fait l'objet ni d'analyse ni de publication par l'organe central de la statistique au Mali, la DNSI; et même si des résultats ont été publiés, parfois les utilisateurs potentiels n'en ont pas connaissance. Enfin, au niveau de l'informatique, l'évolution rapide de la technologie pendant les dernières années a entraîné une décentralisation de l'informatisation de données vers les ministères techniques et une réduction parallèle du rôle de la DNSI en ce qui concerne les applications pour le compte des diverses administrations. Afin d'assurer une compatibilité des statistiques, il nous semble donc urgent qu'une politique cohérente de l'informatique pour l'ensemble de l'administration soit développée et que le rôle de la DNSI dans ce domaine soit redéfini. Le plan d'actions à élaborer devrait à notre avis prendre en compte tous ces éléments.

Budget Spécial d'Investissement

6. En ce qui concerne le programme d'investissements publics, la mission estime possible une amélioration toujours plus grande de la programmation et du suivi de l'exécution du Budget Spécial d'investissements (BSI) et du programme triennal. Dans ce cadre, la mission a fourni ses commentaires préliminaires sur le nouveau projet de critères de sélection des investissements publics à inscrire au BSI qui a été soumis à la Banque récemment. Ce projet représente à son sens une nette amélioration par rapport à l'avant-projet discuté au mois de novembre dernier. Bien qu'il y ait encore des aménagements à apporter à ce projet, la mission souhaiterait que l'application des principes de sélection retenus commence dès la préparation du BSI 1992 et du programme triennal 1992-94 qui devraient démarrer prochainement. Des commentaires supplémentaires, notamment en ce qui concerne la sélection des projets sociaux, seront transmis après le retour de la mission. La mission a également rappelé aux autorités l'importance de soumettre à la Banque au plus tard mi-septembre un projet du BSI 1992, étant donné qu'un accord sur les investissements dans le secteur rural constitue une des conditions préalables au décaissement de la deuxième tranche du PASA, prévu pour le 4ème trimestre 1991.

7. Au niveau du suivi de l'exécution du BSI, la mission constate qu'une analyse globale de l'exécution du BSI 1990 a été préparée et qu'elle montre que l'instruction No 3 de septembre 1990 n'est toujours pas entièrement appliquée. Malgré un progrès important, la totalité des fiches de suivi n'est toujours pas transmise à la DNP et la qualité des informations transmises est souvent douteuse. Le problème semble se situer surtout au niveau de la coordination au sein des ministères techniques et de la capacité de planification de ces ministères. [La suppression des cellules de planification dans les ministères, dans le cadre de la réduction du nombre et de la taille des structures, et le transfert de la fonction de planification aux DAFs n'a pu qu'aggraver ce problème.] Dans le contexte de la révision des cadres organiques qui est en cours, ce problème devrait être abordé. La mission pense qu'il est nécessaire de disposer de la capacité de planification sectorielle, notamment des agents formés dans ce domaine, au niveau au moins des plus grands ministères techniques. La mission appuie la proposition du ministre du Plan et de la Coopération internationale d'incorporer également dans le processus de suivi la direction des marchés publics qui dispose de moyens pour faciliter non seulement le suivi de l'exécution financière, mais aussi de l'exécution physique des projets.

8. La mission a également discuté des questions relatives à la planification à moyen et long terme, notamment de la réalisation d'une étude nationale de perspectives à long terme et du rôle du Plan quinquennal. Elle a appris que cette étude n'a toujours pas démarré. La supervision de l'exécution de cette étude a été confié à la SNED. A cet effet, elle a été chargée de soumettre au cabinet du ministère du Plan et de la Coopération Internationale un montage technique de l'étude comportant notamment: la démarche à suivre, la durée, le coût et

la liste des personnes et des ressources, étant entendu que la mobilisation des participants nationaux est prioritaire. Ce travail sera soumis au cabinet du ministère sous peu. La mission tient à souligner que cette étude devrait se faire avec la plus grande participation de la population malienne. Bien que l'étude soit menée au niveau national, son financement devrait en être assuré en grande partie par les sources de financement extérieures. La mission pense qu'étant donné la libéralisation progressive de l'économie malienne et l'existence du programme triennal d'investissements publics, le Plan quinquennal ne peut plus jouer le rôle qui lui a été conféré dans le passé. Il semblerait préférable de concentrer dans l'immédiat les efforts de l'administration sur la planification à moyen terme et sur une meilleure maîtrise du programme triennal glissant, et ceux dans le domaine de l'élaboration des stratégies de développement sur l'étude de perspectives à long terme. En tout état de cause, la réflexion déjà amorcée par les autorités nationales pour la mise en place d'un système de planification mieux adapté au contexte actuel marqué par l'ouverture démocratique et le libéralisme doit se poursuivre et se concrétiser.

Cadres Organiques

9. A la demande du syndicat, une révision des cadres organiques a été entreprise de sorte que ce dernier puisse être associé à la prise de décision. Une commission a été constituée à cette fin, présidée par le ministère de la fonction publique et du travail, et comprenant le syndicat, le CRA et la direction de la fonction publique. Les départements concernés sont également associés aux travaux de la commission. Le délai initialement prévu pour la fin de cet exercice de révision, soit le 25 juin 1991, ne sera sans doute pas respecté en raison des divergences apparues au cours des travaux de la commission tant sur la méthodologie de travail que sur son fonctionnement quotidien. L'aplanissement de ces divergences devrait cependant permettre à cette commission de terminer ses travaux dans les dix premiers jours de juillet. Les nouveaux cadres organiques seront ensuite soumis au conseil des ministres pour approbation. Tous les cadres organiques devraient être adoptés en octobre au plus tard. La mise en oeuvre devrait s'étaler dans les mois suivants et pourrait être achevée à la fin de l'année 1991. Tout en espérant que ce calendrier puisse être respecté, la mission n'est pas certaine que les discussions entraînées par la participation du syndicat permettent de respecter les délais prévus. En tout état de cause, les nouveaux cadres organiques seront traduits en postes budgétaires dès le budget pour 1992. La mission souhaite que les nouveaux cadres organiques puissent être adressés à la Banque après la fin de leur adoption par le Conseil des ministres prévue pour le 31 août 1991. La mission rappelle également son souhait de disposer de tableaux faisant apparaître la comparaison entre la situation prévalant actuellement et les cadres organiques. Le transfert des données détenues par le Commissariat à la Réforme Administrative sur base données est actuellement en cours et devrait faciliter tant leur exploitation à des fins statistiques que leur mise en oeuvre par la direction de la fonction publique et du personnel.

10. Si la préoccupation budgétaire et financière doit certes demeurer le cadre obligé dans lequel les cadres organiques sont revus, le fondement même de l'exercice, à savoir l'adaptation du volume et de la qualification des effectifs aux missions reconnues à chaque service, ne doit pas être perdu de vue. Deux écueils doivent donc être évités: le maintien de postes inutiles dans un souci à court terme de protection d'un emploi improductif; la disparition de missions importantes pour la gestion du développement. La mission souhaite ainsi que les cadres organiques relatifs aux services avec lesquels un programme est en cours, et tout particulièrement l'administration de l'éducation et de la santé, puissent être communiqués à la Banque préalablement à leur adoption formelle, pour avis et commentaires. Il apparaît également souhaitable que les fonctions de planification au sein des ministères techniques ne soient pas éliminées.

Programme de départs volontaires

11. Le programme de départs volontaires débutera le 1er juillet avec 1070¹ agents dont les

¹ Répartition: Fonctionnaires 738 (A: 116, B:404, C:218); Conventionnaires 332.

candidatures avaient été agréées par la commission des départs volontaires avant les événements. Cette première vague devrait être suivie par le départ des 1230² conventionnaires ayant échoué aux examens professionnels. A ce chiffre devraient également s'ajouter les conventionnaires occupant des postes de fonctionnaires n'ayant pas souhaité passer les examens professionnels et ayant de ce fait implicitement accepté de quitter la fonction publique. Cette deuxième vague devrait avoir lieu dès le mois d'octobre si l'on souhaite que l'effet budgétaire de ces départs soit sensible dès cette année. **La mission souhaite que la Banque mondiale puisse être rendue destinataire le plus tt possible de la répartition de ces agents par catégories** de sorte que puisse être évalué le coût de ces départs ainsi que les économies qui peuvent en être attendues. Une troisième vague pourrait avoir lieu en décembre avec les volontaires dont les candidatures continuent de parvenir à la direction de la fonction publique.

12. Le report de la mise en oeuvre des cadres organiques, qui constituait avec les examens professionnels l'instrument incitatif principal du programme, prive de sens les dates limites à partir desquelles le montant des primes variait dont la justification était de tenter de faire le plein des candidatures dès le début du programme. Il n'apparaît ainsi plus nécessaire d'y faire référence. Par ailleurs d'autres aménagements doivent être apportés au programme. Compte-tenu de leur faible nombre, la mission ne voit pas d'objection à ce que les agents de la catégorie D puissent bénéficier du programme dans les mêmes conditions que les agents de la catégorie C. De même les enseignants du premier cycle de l'enseignement fondamental **qui n'exercent plus de fonction d'enseignement et qui ne devront pas donner lieu à un recrutement de remplacement** peuvent également bénéficier du programme.

13. **Gestion financière.** La trésorerie du programme semble assurée pour la première vague dans la mesure où les 2,5 Mds FCFA destinés à cette fin sont toujours disponibles à la BCEAO. Le montant des primes relatif à la première vague est estimé à 2,3 Mds de FCFA, au vu de la répartition fournie par la DNFPP. Il conviendra également de doter le fonds de préparation et de formation, le fonds de garantie, de rembourser les cotisations de retraite et d'assurer le financement de la structure d'aide à la réinsertion d'ici à la fin de l'année. Cette enveloppe risque donc d'être tout juste suffisante pour cette première vague. La poursuite du programme d'ici à la fin de l'année supposerait que de nouveaux crédits soient affectés à cette fin sur les financements rendus disponibles par les cofinanciers du programme. La mission souhaite que la Banque mondiale puisse recevoir un tableau de bord mensuel faisant apparaître les chiffres principaux relatifs au programme (voir modèle en annexe 1).

14. **La gestion matérielle** du programme se déroulera dans des conditions particulièrement difficiles compte-tenu des moyens extrêmement limités dont dispose la DNFPP dans ses locaux provisoires. Dans un bâtiment qui n'était pas destiné à cette fin, les conditions d'accueil du public et de conservation des documents ne présentent pas les garanties de sécurité minimale, et les moyens matériels sont réduits au strict minimum. Il importe donc que les travaux de restauration des bâtiments de la DNFPP puissent être achevés dans les meilleurs délais (et dont l'installation électrique devra prendre en compte les exigences d'une informatisation future) afin que les conditions matérielles d'exécution du programme soient rendues décentes. Le ministre de l'économie et des finances a déjà demandé à la direction de la Banque un avenant à l'accord de crédit en vue d'également utiliser l'enveloppe d'assistance technique pour l'acquisition de matériels. Si les autorités maliennes souhaitent utiliser ces crédits pour équiper la DNFPP il conviendrait que la Banque mondiale en soit officiellement saisie.

15. **La gestion technique** du programme se déroule également dans des conditions difficiles. Une partie des archives de la fonction publique ayant été détruite et ces dernières étant actuellement réparties en trois endroits différents, l'examen des dossiers des partants peut être rendu problématique. Lorsque les pièces ont été détruites, la DNFPP fait appel aux dossiers détenus par les DAF de rattachement, voire aux copies détenues par

² Le chiffre précis ne sera connu que lorsque les listes seront reconstituées à partir des éléments détenus par les DAF.

les intéressés eux-mêmes. Il semble cependant que ces solutions empiriques aient permis de faire face aux difficultés rencontrées dans des conditions de fiabilité acceptables. Les circonstances ne font cependant que mettre un peu plus en lumière l'insuffisance absolue du système d'information relatif à la fonction publique et dont le redressement passe notamment par la réalisation d'un véritable recensement et la formalisation du circuit d'information. Ainsi une étude des circuits permet de constater que dans l'état actuel du système, aucun intervenant n'a les moyens de s'assurer qu'un partant volontaire ne sera pas recruté à nouveau sur le BSI. Si une telle manoeuvre est plus difficile sur le budget général, la mission souhaite cependant que le bureau central de la solde en relation avec la DNFPP élabore les mesures techniques et de procédures susceptibles d'éviter de tels retours. La mission souhaite que la Banque mondiale soit rendue destinataire de ces mesures avant la fin du mois de juillet 1991. La mission a également pris acte de ce que la DNFPP ne souhaitait plus faire appel aux services d'un consultant expatrié pour l'assister dans la mise en oeuvre du programme de départs volontaires. La mission recommande néanmoins que la DNFPP soit renforcée et bénéficie notamment de l'expérience des agents ayant déjà géré le premier programme de départs volontaires.

16. La mise en oeuvre du volet **réinsertion** du programme n'a pas connu de nouveau développement. La mission a transmis au ministère de la fonction publique et du travail ses commentaires sur le projet de contrat et de termes de référence du bureau d'études privé (Diarra) qui avait été pressenti avant les événements pour exercer les missions d'aide à la réinsertion. Une copie de ces commentaires est jointe en annexe 2 au présent aide-mémoire. La mission a également examiné la dernière proposition du CARREC pour la gestion de ce volet et souhaite rappeler les principes qui ont guidé l'élaboration du programme.

- (a) la structure d'aide à la réinsertion ne doit pas être identifiée à l'administration et surtout pas à la DNFPP; elle doit donc exercer sa mission de manière indépendante sur la base d'un contrat définissant ses droits et ses obligations vis-à-vis de l'administration et de termes de référence précis, quel que soit le statut juridique de la structure gestionnaire;
- (b) la phase de départ et la phase d'aide à la réinsertion doivent être clairement séparées, notamment au plan financier; ainsi la prime de départ est versée lorsque le partant quitte la fonction publique et non lorsqu'il a monté un projet de réinsertion;
- (c) les partants doivent toujours avoir le choix de ne pas faire appel aux services de la structure d'aide à la réinsertion; il ne peut donc y avoir à aucun moment d'obligation de présenter un projet ou de suivre une formation; le caractère volontaire de la démarche des partants se vérifie notamment dans sa participation financière à la préparation de son dossier et au coût de la formation éventuelle qu'il suivra;
- (d) le programme n'a aucune objection à ce que des formules de regroupement des partants et donc de cumul des avantages soient mises en place; de même il n'y a pas d'objection à ce qu'un partant demande volontairement à ce que sa prime lui soit versée de manière fractionnée;
- (e) la structure d'aide est essentiellement là pour orienter les partants vers les structures de promotion de PME/PMI existantes, les informer, les aider dans leur démarche de promoteur et dans leur relations avec le système bancaire mais ne doit pas systématiquement se substituer, ni aux bureaux d'études, ni aux structures de formation; son rôle est essentiellement qualitatif;
- (f) le programme ne prévoit pas de ligne de crédit, de financement ou de mesures réglementaires privilégiés pour les partants volontaires, autres que ceux déjà offerts à tous les promoteurs maliens; après avoir quitté la fonction publique, les partants doivent être considérés comme n'importe quel agent économique.

17. La mission engage donc le Gouvernement à élaborer très rapidement des termes de référence pour cette structure d'aide à la réinsertion et à choisir un opérateur. A son sens, le choix de cet opérateur devra d'abord être guidé par sa capacité à mener à bien la mission qui lui sera confiée, mais devra également tenir compte du coût de fonctionnement de la structure et des prestations. La mission souhaite que la Banque puisse être consultée sur ces termes de références et sur le choix de l'opérateur avant la fin du mois de juin 1991.

18. En ce qui concerne l'**élargissement du programme aux forces armées et de sécurité**, la mission a eu une rencontre d'information avec les autorités militaires. Une proposition est en cours d'élaboration à laquelle la mission n'a pas été associée et doit être transmise au gouvernement. Compte-tenu des délais dans lesquels il est envisagé de faire partir les militaires intéressés (fin août), il semble nécessaire qu'une proposition soit formalisée avant la fin du mois de juin. La mission souhaite que cette proposition soit transmise à la Banque mondiale avant son adoption par le Gouvernement. Cette proposition devrait être accompagnée des éléments pertinents pour en apprécier les effets budgétaires à savoir: la décomposition de la masse salariale militaire globale par catégories (officiers généraux et supérieurs, officiers subalternes, sous-officiers supérieurs, sous-officiers subalternes, militaires du rang), par nature de rémunération, les effectifs de chacune de ces catégories, le coût moyen de chacune de ces catégories, le montant des primes de départ proposées et la justification de leur niveau, le traitement envisagé des problèmes de retraite, les textes réglementaires et grilles de rémunération, les objectifs quantitatifs du programme et la cible retenue.

Effectifs et Masse Salariale

19. Le tableau ci-après fait apparaître le montant des engagements de solde brute ainsi que les effectifs des agents civils en activité pour chacun des mois du premier semestre 1991.

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI
Volume						
Masse sal.	2.095,3	2.245,2	3.734,2	2.500,1	2.467,9	2.532,2
Effectifs	41.831	41.621	41.462	41.756	41.845	42.149
Var. en %						
Masse sal.		+7,2	+66,3	-33,0	-1,3	+2,6
Effectifs		-0,5	-0,4	+0,7	+0,2	+0,7
Indice						
Masse sal.	100	107	178	119	118	121
Effectifs	100	99	99	100	100	101

Source: Bureau Central de la Solde

20. Les effectifs des agents en activité payés par le BCS ("solde normale") ont faiblement évolué entre les mois de janvier et de juin. Les instruments disponibles ne permettent pas d'expliquer ces mouvements et leur détail. La mission souhaite que la décomposition de ces mouvements d'entrée et de sortie par nature de mouvements depuis le début de cette année puisse lui être communiquée. Compte-tenu du fait qu'aucun concours de recrutement

n'a été organisé au cours de la période, l'augmentation résulte donc probablement du commencement de la prise en compte des agents relevant antérieurement des budgets annexes et des comptes d'affectation spéciale. La prise en compte de ces agents, et notamment du fonds routier, n'est pas encore terminée en raison de l'insuffisance fréquente des documents justificatifs présentés comme preuve de recrutement. La mission souhaite appeler l'attention des autorités maliennes sur le fait que la prise en compte de ces agents devrait se faire parallèlement à la fonction publique et à la solde. Dans le contexte actuel il semble que ces intégrations ne se soient pas faites de manière coordonnée et que la fonction publique n'ait pas été préalablement saisie des dossiers avant transmission à la solde.

21. La masse salariale mensuelle versée pour les agents civils semble s'être stabilisée à un niveau supérieur d'environ 20 % à celui du début de l'année après les rattrapages d'avancement réalisés au cours des soldes de février et mars. Les agents sont désormais payés à l'indice qu'ils avaient atteint au 1er janvier 1989 après les avancements formellement constatés entre 1986 et 1988. L'incidence budgétaire de ce rattrapage (environ 2,3 Mds FCFA) est inférieure en volume à celle qui avait été retenue dans la prévision de la masse salariale pour 1991 (3,3 Mds FCFA). En revanche, les économies consécutives au programme de départs volontaires seront inférieures au 1,3 Md envisagé à la fin de l'année dernière en raison de la date à laquelle les agents partiront et du nombre de départs moins important que prévu. Ainsi le départ des 1070 agents identifiés, le 1er juillet ne devrait pas occasionner d'économies supérieures à 350 Millions FCFA.

22. Compte-tenu des incertitudes pesant encore sur les mouvements de la masse salariale en 1991, la mission recommande que toute décision relative au niveau général des salaires et aux recrutements soit suspendue respectivement (i) aux résultats de l'étude relative au système de rémunération, et (ii) à la mise en oeuvre des cadres organiques et des résultats des examens professionnels (en ce qu'ils concernent les candidats admis).

23. La mission a également pris acte de ce que le statut général des fonctionnaires a été modifié au début de l'année 1991 en vue de limiter l'utilisation de la notation aux passages de grade et d'abandonner son emploi pour les avancements d'échelon. Cette mesure qui simplifie considérablement la gestion des structures concernées (DNFPP et BCS) rétablit ainsi un système d'avancement automatique sauf pour les promotions de grades. Le système antérieur n'avait en fait pas d'effet différent (l'immense majorité des agents bénéficiait d'un avancement chaque année) mais maintenait la fiction d'une sanction annuelle du mérite individuel des agents. Tout en comprenant les motifs d'une telle mesure, qui permettra d'éviter l'accumulation des retards dans la constatation des avancements, la mission souhaite qu'elle ne préjuge pas des choix qui pourront être fait dans un contexte de gestion modernisé et qui devra faire une part plus importante au mérite des agents.

24. La mission a pris acte des besoins de formation en informatique exprimés par le BCS. Elle a confirmé que l'enveloppe d'assistance technique peut supporter des coûts de formation. La Banque devrait donc être saisie d'une demande formelle assortie d'un programme de formation si cette demande était jugée opportune par les autorités maliennes.

Etude sur le Système de Rémunération

25. Trois bureaux d'études seulement ont répondu à l'appel d'offres lancé pour réaliser l'étude sur le système de rémunération. Il est vrai que les délais de clôture coïncidaient avec le début des événements. Le dépouillement des offres n'a pas encore été réalisé. La mission a donné son accord pour que ce dépouillement, le choix du consultant, la négociation et la passation du contrat aient lieu **au plus tôt** dans la mesure où le programme économique conclu avec le FMI et la Banque mondiale pour 1991 prévoit que les conclusions de l'étude devront être disponibles le 1er septembre prochain, en vue de définir les principes devant régir un nouveau système et définir une politique salariale pour 1992.

Informatisation et Recensement

26. L'appel d'offres pour la fourniture de matériel informatique pour la DNFP n'a également pas été dépouillé pour les mêmes raisons. La mission recommande que les commandes, résultant de cet appel d'offres ou d'un autre à réaliser, ne soient passées que lorsque la DNFP aura la certitude de pouvoir installer le nouveau matériel dans des locaux restaurés et susceptibles d'accueillir en toute sécurité du matériel informatique.

27. La destruction des données du recensement qui devaient servir de base à l'informatisation de la fonction publique, a amené la mission à proposer aux autorités maliennes la réalisation d'un nouveau recensement de la fonction publique avec contrôle physique qui permettrait de constituer une base de données fiable et de mettre à niveau les informations de la solde et celles de la fonction publique. Les autorités maliennes ont exprimé leur accord pour la réalisation de ce recensement qui pourrait avoir lieu au mois d'octobre prochain. La mission souhaite que les autorités maliennes fassent parvenir à la Banque avant la fin du mois de juin un premier dossier méthodologique pour la préparation de ce recensement, dont le financement partiel pourrait être assuré sur l'enveloppe d'assistance technique.

Code du Travail

28. La mission a pris acte de ce que la nouvelle version de l'article 44 du Code du Travail, assouplissant les conditions du licenciement, avait été mise en vigueur par ordonnance du Président du CTSP le 11 mai 1991 (J.O. du 31 mai 1991). Une version rénovée du Code du Travail devrait être mise en vigueur avant la fin de l'année 1991. La mission a rappelé l'accord de la Banque pour financer sur le programme la venue d'un expert en législation du travail pour assister le Gouvernement malien dans la préparation de ce nouveau code. La mission a pris acte de ce que les autorités maliennes avaient toujours l'intention de faire recours aux services de cet expert. La Banque pourrait assister le Gouvernement dans le choix de cet expert, et notamment lui communiquer le nom de candidats potentiels si le Gouvernement la saisissait officiellement à cette fin.

29. La mission a résumé le calendrier des mesures à prendre au cours des prochains mois pour la mise en oeuvre des volets du programme relatifs à la fonction publique dans les tableaux joints au présent aide-mémoire en annexe 3.

Bamako, le 8 juin 1991.

[illegible]

MALI - PDV - DEPARTS CONSTATES

[illegible]

MALI - PDV - CANDIDATURES EN INSTANCE

[illegible]

COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE CONTRAT
DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE DE
L'AGENCE D'EXECUTION DU PDV

1. Les termes de référence de l'agence chargée de l'exécution de la réinsertion constitue un effort louable mais insuffisant pour définir les mécanismes de réinsertion et de mise en oeuvre des instrument d'incitation. Ces termes de référence devraient être sensiblement être précisés pour pouvoir être concrètement mis en oeuvre.
2. Le contrat quant à lui appelle des réserves plus fondamentales tenant à la procédure de choix du contractant et à la définition du montant du contrat.

Les projets de contrat et de termes de référence appellent tout d'abord des interrogations.

3. Sur quelles bases le projet de contrat et de termes de référence ont-ils été rédigés ? Si c'est sur la base du rapport du Cabinet Diarra la banque souhaiterait disposer d'une copie de ce rapport.
4. La procédure de choix du consultant ne paraît pas claire. Quels ont été les critères ayant conduit à retenir le cabinet Diarra, déjà consulté pour proposer une structure ?
5. **Contrat article 14** Sur quelles bases (temps de travail, nombre d'agents, moyens matériels, etc.) la rémunération mensuelle de 6 millions de FCFA a-t-elle été fixée ?
6. **T. de R. (I) 4** Sur quels critères le bénéfice du fonds de formation sera accordée aux partants ?

Les projets de contrat et de termes de référence font ensuite apparaître des omissions ou des imprécisions.

7. Les procédures financières de gestion des fonds de préparation/formation et de garantie devraient être précisées et leur définition ne devrait pas être laissées aux soins de celui qui sera chargé de les mettre en oeuvre.
8. **T. de R. II** Le volet organisation paraît insuffisamment défini, notamment en ce qui concerne le partage des responsabilités et les procédures de circulations des documents et des informations.

Certaines dispositions devraient enfin être revues.

9. **Contrat article 16** La durée initiale du contrat (3 ans) paraît longue. Il est compréhensible que le consultant souhaite bénéficier d'une certaine sécurité; il est cependant souhaitable que les conditions du contrat et éventuellement son titulaire puissent être revue plus fréquemment. Un renouvellement annuel paraîtrait plus adapté.
10. **T. de R. (I) 4** Il n'apparaît pas possible que le co-contractant chargé d'exécuter le programme de réinsertion puisse également bénéficier des fonds de formation et de préparation et être un des fournisseurs potentiels de service des partants. Les termes de référence devraient prévoir que le bureau chargé de l'exécution du programme n'est pas autorisé à contracter directement ou indirectement avec les partants dans le cadre du programme de réinsertion et sur les financements des fonds de

formation/préparation, sauf à considérer que ces prestations font partie du contrat initial. Dans ce cas les termes de référence devraient être plus précis.

11. **T. de R. (I) 5 & 6** La relation n'est pas celle entre l'agence et les bureaux d'études et les bailleurs de fonds mais entre les partants et les bureaux d'études et les bailleurs. L'agence ne devrait là n'avoir qu'un rôle de conseil.

12. **T. de R. (I) 12** L'étude sur la prédisposition du système bancaire apparaît surtout comme un moyen de sélectionner les établissements dépositaires du fonds de garantie. Cette approche doit être menée avec prudence et la Banque souhaite être tenue informée des conclusions du bureau d'étude avant toute décision. Le critère principal doit en effet rester l'appréciation de la qualité des projets présentés par les partants.

13. **T. de R. (I) 13** Si le bureau d'étude doit faciliter la relation entre la fonction publique et le trésor, il apparaît plus normal que ces deux structures gouvernementales assurent la coordination par elles-mêmes et n'aient pas besoin de recourir à un tiers pour cela.

DELAIS	ACTIONS	RESPONSABLES
JUIN 1991		
Continu	Préparation des arrêtés de départ et des relevés de service	DNFPP
2ème quinzaine	Information individuelle des partants volontaires	DNFPP
2ème quinzaine	Information individuelle des recalés aux examens professionnels	DNFPP
2ème quinzaine	Campagne d'information dans les médias sur les avantages liés à la réinsertion	MFPT/CAB
15 juin	Ouverture des plis et choix du consultant de l'étude sur les rémunérations	DNFPP/MEF
20 juin	Envoi à la Banque mondiale du projet de contrat et de termes de référence de la structure d'aide à la réinsertion	MFPT/CAB
20 juin	Ouverture des plis et choix du fournisseur du matériel informatique	DNFPP/MEF
Avant le 25 juin	Transmission au BCS de la liste définitive des partants pour prise en compte dès le mois de juillet	DNFPP
3ème semaine	Signature des arrêtés de départ	Min. FPT
3ème semaine	Alimentation du fonds d'indemnisation et de sécurisation de la retraite	MEF
30 juin	Passation du contrat avec le consultant retenu pour l'étude sur le système de rémunération	DNFPP/MEF
30 juin	Envoi à la Banque mondiale des états relatifs aux conventionnaires ayant échoué aux examens professionnels	DNFPP
30 juin	Envoi à la Banque mondiale de la proposition relative au programme de départs volontaires des militaires	Gouvernement
JUILLET 1991		
1ère semaine	Versement de la prime de départ	MEF
1er juillet	Passation du contrat avec la structure chargée de la gestion de l'aide à la réinsertion	DNFPP/MEF
1er juillet	Passation du contrat avec le fournisseur de matériel informatique	DNFPP/MEF
1er juillet	Début de l'étude sur le système de rémunération	Consultant
1ère semaine	Envoi à la CRM des relevés de service des partants volontaires	DNFPP
1ère quinzaine	Alimentation du fonds de préparation et de formation	MEF
1ère quinzaine	Information individuelle des conventionnaires occupant des postes de fonctionnaires et n'ayant pas passé les examens professionnels	DNFPP
1ère quinzaine	Définition de la structure de la base de données de la fonction publique et des circuits d'information entre tous les partenaires	DNFPP/BCS/DNSI/DAFs

15 juillet	Ouverture de la structure de réinsertion	MFPT
15 juillet	Fin des travaux de la commission de relecture des cadres organiques	Gouvernement
2ème et 3ème semaines	Calcul des éléments relatifs à la retraite	CRM
4ème semaine	Remboursement des cotisations de retraite	CRM/MEF
4ème semaine	Signature de la convention entre le gouvernement et le système bancaire pour la gestion du fond de garantie	MEF/MFPT
Dernière semaine	Définition du calendrier et de la méthodologie du recensement	DNFPP/BCS/DNSI
Dernière semaine	Elaboration des mesures de contrôle des entrées des partants sur le BSI	BCS/DNFPP

AOÛT 1991

1ère semaine	Alimentation du fonds de garantie	MEF
Continu	Début des préparatifs de départ pour une éventuelle 2ème vague pour le 1er octobre 1991	DNFPP
Continu	Préparation des listes de recensement	DNFPP/BCS/DNSI
2ème quinzaine	Versement des premiers crédits de préparation de projet et de formation	Cellule
2ème quinzaine	Rédaction de la circulaire relative à la mise en oeuvre des cadres organiques	DNFPP
31 août	Fin de l'adoption des cadres organiques révisés par le Conseil des ministres	Gouvernement
31 août	Envoi à la Banque mondiale des cadres organiques révisés et des tableaux faisant apparaître les soldes résultant de leur mise en oeuvre	CRA
31 août	Remise du rapport final de l'étude sur le système de rémunérations	Consultant

SEPTEMBRE 1991

1er septembre	Diffusion de la circulaire relative à la mise en oeuvre des cadres organiques	DNFPP
1er septembre	Début de la mise en oeuvre des cadres organiques	DNFPP
Continu	Fin de la préparation des listes de recensement	DNFPP/BCS
1ère quinzaine	Choix du Gouvernement en matière de politique et de système de rémunération au vu des conclusions de l'étude	Gouvernement
1ère quinzaine	Réception et installation du matériel informatique	DNFPP
Continu	Préparation du budget pour 1992 en vue de la traduction des cadres organiques en postes budgétaires	DNFPP/DNB

OCTOBRE 1991

1er octobre	Départ de la deuxième vague	DNFPP
-------------	-----------------------------	-------

1ère semaine	Transfert des données de la solde sur les machines de la fonction publique	DNFPP/BCS/DNSI
2ème semaine	Recensement des agents publics	MFPT/Min. Intérieur
Continu	Début des préparatifs pour le départ de la troisième vague	DNFPP
NOVEMBRE 1991		
Continu	Traitement des conséquences du recensement	DNFPP/BCS
DECEMBRE 1991		
Continu	Fin du traitement du recensement et de la mise à niveau du fichier de la solde	DNFPP/BCS
1er décembre	Départ de la troisième vague de partants volontaires	DNFPP
1992		
1er janvier	Mise en service de la base de données fonction publique	DNFPP
31 mars	Fin des redéploiements consécutifs à la mise en oeuvre des cadres organiques	DNFPP/Départements
30 juin	Fin de la mise en oeuvre des cadres organiques	Gouvernement
1er juillet	4ème vague de départs	DNFPP

MESURES	RESPONSABLE	DELAIS
Programme de départs volontaires		
<u>Information</u>		
Information individuelle des partants volontaires retenus	DNFPP	Juin 1991
Information individuelle des recalés aux examens professionnels	DNFPP	Juillet 1991
Information individuelle des conventionnaires occupant des postes de fonctionnaires et n'ayant pas passé les examens professionnels	DNFPP	Juillet 1991
Information au travers des medias sur les conditions générales du programme et notamment les avantages liés à la réinsertion	MFPT/CAB	Juin 1991
<u>Départs</u>		
Envoi à la Banque mondiale des états par catégories des conventionnaires recalés aux examens professionnels et de ceux n'ayant pas passé ces examens	DNFPP	30 juin 1991
Alimentation du fonds d'indemnisation	MEF	15 juin 1991
Préparation des arrêtés de départ	DNFPP	Juin 1991
Envoi de la liste définitive des partants au BCS pour prise en compte dans la solde de juillet	DNFPP	Avant le 25 juin
Signature des arrêtés de départ	Min FPT	Juin 1991
Versement de la prime de départ	MEF	Juillet 1991
Elaboration de mesures de contrle de non-retour des partants dans la donction publique	BCS/DNFPP	Juillet 1991
<u>Retraites</u>		
Préparation des relevés de service	DNFPP	Juin 1991
Envoi à la CRM des relevés de service et des actes des agents retenus pour le départ	DNFPP	Juillet 1991
Calcul des éléments relatifs à la retraite par la CRM	CRM	Juillet 1991
Versement, le cas échéant du remboursement des cotisations de retraite	CRM	Juillet 1991
Envoi à la Banque mondiale de la proposition de programme relatif aux militaires	Gouvernement	30 juin 1991
<u>Réinsertion</u>		
Envoi à la Banque mondiale des termes de référence de la structure d'aide à la réinsertion	MTFP/CAB	20 juin 1991
Signature du contrat de prestation de service entre le ministère de la fonction publique et du travail et la structure d'aide à la réinsertion	MTFP/CAB	1er Juillet 1991
Alimentation du fonds de préparation et de formation	MEF	Juillet 1991
Alimentation du fonds de garantie	MEF	Août 1991

Signature de la convention relative à l'utilisation du fonds de garantie entre le gouvernement et le système bancaire	MEF/MFPT	Juillet 1991
Ouverture de la structure d'aide à la réinsertion	MFPT/CAB	Juillet 1991
Versement des premiers crédits de préparation et de formation	Cellule	Août 1991

Cadres organiques

Fin des travaux de la commission de révision des cadres organiques	MFPT	15 juillet 1991
Envoi à la Banque des cadres organiques révisés et des tableaux récapitulatifs faisant apparaître les soldes résultant de leur mise en oeuvre	MFPT	31 août 1991
Adoption des cadres organiques révisés par le conseil des ministres	C.des Min.	31 août 1991
Traduction des cadres organiques en postes budgétaires	DNFPP/DNB	1er septembre 1991
Préparation de l'intégration des postes budgétaires dans le budget pour 1992	DNB	1er janvier 1992
Diffusion de la circulaire relative à la mise en oeuvre des cadres organiques	MFPT/DNFPP	1er septembre 1991
Fin des redéploiements consécutifs à la mise en oeuvre des cadres organiques	MFPT & Départements	31 mars 1992
Fin de la mise en oeuvre des cadres organiques	MFPT & Départements	30 juin 1992

Informatisation

Etablissement de la structure de la base de données	DNFPP/BCS/DAFs	1er juillet 1991
Ouverture des plis et choix du fournisseur	DNFPP	20 juin 1991
Passation du contrat	DNFPP	1er juillet 1991
Réception du matériel et installation	DNFPP	1er septembre 1991
Transfert des données du fichier de la solde	DNFPP/BCS	1er octobre

Recensement

Etablissement du calendrier et de la méthodologie	DNFPP	31 juillet
Etablissement des listes de recensement	DNFPP/BCS	Août/Sept. 1991
Opérations de recensement	DNFPP/Min.Int.	Octobre 1991
Traitement du recensement	DNFPP	Novembre/déc. 1991
Mise à niveau et nettoyage du fichier de la solde suite au recensement	DNFPP/BCS	31 décembre 1991
Mise en service de la base de données fonction publique	DNFPP	1er janvier 1992

Rémunérations

Ouverture des plis et choix du consultant	DNFPP	15 juin 1991
---	-------	--------------

Passation du contrat

DNFPP

30 juin 1991

Réalisation de l'étude

Consultant

Juillet/août 1991

Choix des politiques et des délais relatifs:

Gouvernement

Septembre 1991

- à la politique de rémunération pour l'année 1992
- au système de rémunération à mettre en place

MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION

Direction Nationale
de la Statistique
et de l'Informatique

(D N S I)

B. P. : 12

Tél. 22-24-55 22-48-73

N° 00 2 4 6 / IMP-DNSI

MCI-C2-2188

Republique du Mali

Un Peuple - Un But - Une Foi

Bamako, le 14 JUN 1991

MALI TEAM

☒ Ahlers

☒ Hanson

☒ Samon

☒ De Leva

☒ FILE S.A.L. 8.1

☒ Discard

Le Directeur National de la Statistique
et de l'Informatique

Objet:

Réf:

RECEIVED ON 25 JUN 1991

N° 387

FILE

a MADAME HEIDI HENNRICH HANSON
ECONOMISTE DIVISION DES OPERATIONS
DEPARTEMENT DU SAHEL
REGION AFRIQUE - BANQUE MONDIALE

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le rapport de la mission effectuée au Bureau of Census par Monsieur Seydou DIALLO et Madame DIALLO M'Baji SENE.

Je profite de cette occasion pour vous remercier des efforts fournis pour l'organisation et le bon déroulement de cette formation qui nous sera d'une grande utilité dans les exploitations des enquêtes DSA.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

LE DIRECTEUR NATIONAL

MOHAMED LAMINE Cisse



Back to office
report

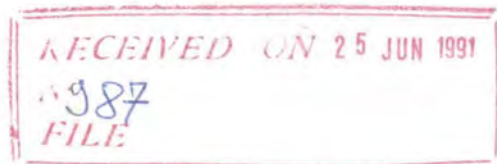
M'Bodji Sene/
Seydou
Diallo

MINISTERE DU PLAN ET DE
LA COOPERATION INTERNATIONALE

Direction Nationale de la
Statistique et de l'Informatique

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi



Rapport de Mission effectué au
Bureau de Recensement des Etats Unis
à ISPC (International Statistical Programs Center)
Washington par :

Mme Diallo M'Bodji SENE Ingénieur des travaux Statistiques

Mr. DIALLO Seydou Analyste Système

Tous deux fonctionnaires à la DNSI

Mai 1991

SOMMAIRE

I. DEROULEMENT DES COURS.....	3
II. DESCRIPTION DE IMPS.....	4
III. APPRECIATION CRITIQUE DU PRODUIT	8
IV. RENCONTRES AVEC LA BANQUE MONDIALE.	9

Sur Ordre de Mission 035/PG-RM du 07/03/1991 Mme DIALLO M'Bodji SENE et Seydou DIALLO ont participé dans le cadre du projet DSA au Stage de Formation sur IMPS (Integrated Microcomputer Processing System) à ISPC (International Statistical Programs Center) au Bureau de recensement des Etats Unis Washington DC.

Ce stage est le troisième stage de ce genre organisé par la Banque Mondiale à l'intention des pays sahélien après celui de la Mauritanie et du Tchad.

La formation a regroupé deux pays : le Mali et le Sénégal à raison de deux participants par pays.

Les Sénégalais étaient tous deux informaticiens alors que l'équipe Malienne était mixte : une statisticienne et un informaticien.

I DEROULEMENT DES COURS

Dans une première phase, les cours étaient programmés sur 4 semaines et ensuite prolongés d'une semaine sur une demande de la Banque Mondiale compte tenu des différents problèmes rencontrés par les participants de la session précédente (cas du Tchad) au moment de leur exploitation.

Les cours étaient dispensés du Lundi au Vendredi de 9H à 16H au "Scuderi Building" où se situent les bureaux annexes.

Pour assurer la formation, il n'y a pas eu de cours magistraux ; les exposés étaient immédiatement suivis de cas pratiques ; deux équipes composées d'un Malien et d'un Sénégalais ont été constituées.

Dans un premier temps, étant donné que, seul le questionnaire sénégalais était disponible, les deux équipes ont travaillé sur celui-ci en attendant l'arrivée du questionnaire malien.

A la réception de celui-ci, les équipes nationales ont été constituées et chaque équipe s'est penchée sur son questionnaire.

Les quatre premières semaines ont été consacrées à la présentation du produit **IMPS** lequel est un logiciel de traitement d'enquête. Il a été conçu par la "Division des logiciels de ISPC du Bureau Central de Recensement de Washington. La Banque Mondiale, dans la recherche d'un logiciel de traitement des Enquêtes DSA, est en phase de test de ce produit avant un choix définitif.

II DESCRIPTION DU PRODUIT

IMPS, (Integrated Microcomputer Processing System) comme son nom l'indique est un progiciel intégré composé de cinq modules :

- DATA DICTIONARY
- CENTRY
- CONCOR
- CENTS
- QUICKTABS

Chacun de ces cinq modules a fait l'objet d'exposés et d'application pratiques.

1) DATA DICTIONARY

C'est le premier module de **IMPS** comme son nom l'indique, c'est le module qui permet de constituer le dictionnaire des données. A l'aide de ce module on définit :

- l'identifiant ou la partie commune
- le nombre (de types) d'enregistrements du questionnaire
- la nature des types d'enregistrements (Single ou Multiple) obligatoire ou pas
- l'emplacement de ces différents enregistrements
- les variables composant chaque type d'enregistrement
- la nature (numérique ou alphanumérique) , longueur et position de ces variables
- le contenu de chaque variable

L'exposé de ce module et son application au cas Sénégalais ont pris la première semaine du stage.

A la fin de cette semaine, une première version du dictionnaire sénégalais était disponible.

2) CENTRY

C'est le deuxième module de IMPS; le module de saisie des données. Il est composé de deux sous-modules :

- Le sous-module **DEVELOPPER**, permet la création des écrans de saisie
- le sous-module **EXECUTOR**, permet la saisie des données.

Ce module étant certainement le plus facile, son application au cas Sénégalais a pris trois jours. En fin de semaine, le troisième module a été entamé.

3) CONCOR

C'est le troisième module de IMPS : le module d'épuration des données. Ce module permet de faire des contrôles de vraisemblances des variables prises séparément de même que des contrôles de cohérence entre deux variables. Ceci, afin de déceler les erreurs de codification et de saisie.

Après l'exécution des programmes CONCOR, des rapports sont produits et soumis aux statisticiens qui doivent donner des spécifications pour les corrections. Ce module a occupé les deux équipes jusqu'à la fin de la troisième semaine du stage.

A la fin de la deuxième semaine, le questionnaire du Mali est arrivé et l'équipe malienne s'est mis à l'utiliser.

4) CENTS

C'est l'avant dernier module de IMPS : le module de tabulation. Après la saisie des données par CENTRY et leur épuration à l'aide de CONCOR, CENTS permet de faire les tableaux demandés par les statisticiens. A cet effet, il est composé de quatre sous-module :

- CENPREP : permet la création des maquettes des tableaux demandés
- CENTAL : permet de faire les calculs en créant des matrices représentants les tableaux
- CENAREA : permet de réaliser les différents niveaux de publication
- CENCON : permet la concaténations de différents niveaux afin de parvenir à un niveau supérieur

L'application de ce module aux cas sénégalais et malien a pris le reste de la troisième semaine et toute la quatrième semaine. Les tableaux élaborés furent ceux de d'Enquêtes Prioritaires DSA qui figurent dans le document de la Banque Mondiale (Working Paper N°12 : Surveys and Statistics).

5) QUICKTAB

C'est le dernier module de IMPS. Comme son nom l'indique, ce module permet de faire des tableaux sous programme CENTS. Il permet de faire deux types de tableaux :

- tableaux par fréquences : soit des fréquences des variables prises séparément.
- tableaux par croisement de deux variables (CROSSTABS).

Il est conseillé de faire **QUICKTABS** juste après la saisie pour voir la qualité des données; et après **CONCOR** pour voir les données validées et constater la différence.

Ce module très léger a pris un jour et le reste de la dernière semaine a été consacré à l'installation du logiciel et aux discussions sur les problèmes de gestion des données.

La saisie décentralisée au niveau des régions, la formation que les superviseurs doivent recevoir, les produits qui doivent être mis à la disposition des agents de saisie et surtout les rapports issus des programmes Concor pour les démographes.

III. APPRECIATION CRITIQUE DU PRODUIT

1) Par rapport aux autres logiciels de traitement d'enquête, le logiciel IMPS a beaucoup de mérite. En effet, il est d'usage assez facile et à travers ces multiples modules, il constitue un tout.

En effet, il est possible de traiter entièrement une enquête avec ce produit. Il a ce grand avantage de regrouper à la fois les modules de saisie et d'épuration de données (CENTRY et CONCOR) de même que les modules de tabulations avec ou sans programmation (CENTS et QUICKTAB).

Ceci constitue, un avantage par rapport aux logiciels de traitement d'enquête généralement utilisés à la DNSI. En effet, jusqu'ici à la DNSI, la saisie des données se faisait dans des logiciels (RODE/PC, LANGAGE C, DBASE, COBOL), l'épuration était faite par CONCOR, COBOL, DBASE. Ensuite, les données étaient transférées sur des logiciels de tabulations (CENTS, SPSS).

Donc, on peut dire que IMPS va résoudre ce problème de va-et-vient entre les différents logiciels.

2) Par rapport aux préoccupations de la Banque Mondiale ce produit semble répondre aux préoccupations du DSA qui compte sur l'appréciation des différents pays qui utilisent le produit pour faire un choix définitif. La banque voulant toujours des équipes mixtes, (Informaticien et statisticien), le produit répond parfaitement à cette aspiration car chacun y trouve son compte : l'informaticien, dans les modules qui nécessitent une programmation et le statisticien dans les autres modules.

Cependant, à l'utilisation de IMPS, quelques imperfections apparaissent ; mais elles ont essentiellement dues au fait que ce n'est pas un produit fini. Nous avons fait part de ces imperfections à ISPC et assurance nous a été donnée que tout sera au point en juillet et qu'une nouvelle version de IMPS nous sera envoyée.

IV RENCONTRES AVEC LA BANQUE MONDIALE

Au cours de ce stage, nous avons rencontré les représentants de la Banque Mondiale à deux reprises : lors de la première rencontre à ISPC, étaient présent le Chef de la Division Informatique et son équipe, la Banque Mondiale représentée par Mr. Bajat Statisticien du projet DSA et Elisabeth Huybens responsable du projet DSA s'occupant du Mali et les participants Maliens et Sénégalais. Au cours de cette réunion Mr. Thomas Melaney qui est responsable de la formation a félicité l'équipe présente par son assiduité et son sérieux dans le travail.

Chacun des participants a pris la parole pour parler de l'avancement du projet DSA dans son pays. Les Sénégalais sont fin prêt car ils doivent débiter les enquêtes dès leur retour, tandis que l'équipe Malienne ne pouvait pas donner une date de démarrage compte tenu de la non disponibilité des ressources pour le financement des activités.

Ensuite les responsables de la Banque ont fait part à ISPC des problèmes d'exploitation de leur enquête que rencontrent actuellement les tchadiens et ont souhaité en conséquence la prolongation d'une semaine.

Ceci pour mettre l'accent sur la gestion des données qui est à l'origine de leurs problèmes.

Une seconde rencontre nous a réunis avec les responsables de la Banque cette fois-ci au Siège le 18-04-91.

Etaient présent **Mr. Bajat**, **Mr. Boubacar Traoré** Economiste du projet **DSA** responsable du Sénégal, Mauritanie et Burkina et un informaticien Camerounais **Mr. John**.

Chaque pays a donné ses impressions sur la formation reçue et des recommandations ont été formulées :

- pour qu'un tel stage se fasse en 6 semaines pour mieux cerner tous les aspects des problèmes qu'on pourrait rencontrer sur le terrain et à l'exploitation.

- des contacts doivent être maintenus entre pays afin de bénéficier mutuellement des différentes expériences.

- de même que les contacts doivent être renforcés avec **ISPC** afin de compléter cette formation et de suivre l'évolution du produit.

- au besoin, la Banque serait très favorable à un échange d'expériences entre pays.

Il serait souhaitable pour la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique, qui depuis 1978 travaille avec les produits **ISPC**, de maintenir le contact avec cet institut tant au niveau de la formation qu'au niveau de la documentation pour une bonne adaptation aux éventuelles nouvelles versions des produits.

Les projets DSA aussi doivent veiller à ce que le rapport sud-sud soit beaucoup développé pour qu'on profite de l'expérience de nos voisins qui ont eu déjà les mêmes produits.

L'enquête prioritaire d'une façon générale, les enquêtes DSA ont l'avantage étant donné l'amplitude du champ d'exploitation des données, de faire acquérir une très bonne expérience en matière de traitement des données.

Les quatre premières semaines ont été consacrées à la présentation du produit IMPS lequel est un logiciel de traitement d'enquête. Il a été conçu par la "Division des logiciels de ISPC du Bureau Central de Recensement de Washington. La Banque Mondiale, dans la recherche d'un logiciel de traitement des Enquêtes DSA est en phase de test de ce produit avant un choix définitif.

Pour assurer la formation, il n'y a pas eu de cours magistraux; les exposés étaient immédiatement suivis de cas pratiques; deux équipes composées d'un Malien et d'un Sénégalais ont été constituées.

Dans un premier temps, étant donné que, seul le questionnaire sénégalais était disponible, les deux équipes ont travaillé sur celui-ci en attendant l'arrivée du questionnaire malien.

A la réception du celui-ci, les équipes nationales ont été constituées et chaque équipe s'est penchée sur les problèmes spécifiques de son questionnaire.

Chacun de ces cinq modules a fait l'objet d'exposés et d'applications pratiques.

West Africa Files
MLI-Cr. 2188

THE WORLD BANK/IFC/M.I.G.A.

ROUTING SLIP		DATE: June 14, 1991	
NAME		ROOM NO.	
Mr. Kah Hie Lau, FRM		D 7-015	
Mr. Gian Domenico Spota, LEGAF		E 6-051	
Mr. Salem Gafsi, GFSOC		D 1-217	
☐	URGENT	☐	PER YOUR REQUEST
☐	FOR COMMENT	☐	PER OUR CONVERSATION
☐	FOR ACTION	☐	SEE MY EMAIL
☐	FOR APPROVAL/CLEARANCE	☒	FOR INFORMATION
☐	FOR SIGNATURE	☐	LET'S DISCUSS
☐	NOTE AND CIRCULATE	☐	NOTE AND RETURN
☐		☐	
RE: IBTF Mali SAL (Cr. 2188 MLI), SDA Component <i>att</i>			
REMARKS: Please find attached a copy of the signed Initiating Brief on a Trust Fund (IBTF) related to the proposed contribution of Nkr. 3 million from the Norwegian Government for cofinancing the Social Dimensions of Adjustment Component of the Mali SAL (Cr. 2188 MLI). The IBTF has been signed by Ms. Marshall on June 11.			
cc. Marshall (AF5DR); Sarbib, Key, Keough, Ahlers (o/r), Samen, Huybens, Baghdadi, Albouy, Traore, De Leva (AF5CO); Noel, Simonpietri, Paccoud, Farmer, Ngong, Wold (AFTSP); Ofusu (LEGAF); Africa Files.			
FROM: Heidi Hennrich-Hanson, AF5CO <i>HH</i>		ROOM: J 9-147	EXTENSION: 34661

Initiating Brief on A Trust Fund

Structural Adjustment Credit

Submitting Department/Division: AF5CO

Task Manager: Theodore Ahlers

Project ID Code: 3MLIPA049

Donor/Agency: Norwegian Government

Beneficiary Country: Republic of Mali

Estimated Amount and Currency: NKr 3 million

Duration: August 1 1991 - December 31 1995

Trust Fund Category: Cofinancing trust funds

Cofinancing Operation: (X) Yes () No

(If Yes) Loan/Credit Number: 2188 MLI

Project Implementation: The Government is responsible for implementing the Credit and the Bank for supervising it.

Trust Fund Objectives: In the context of the Social Dimensions of Adjustment component of the credit, the objectives of the Trust Fund will be to improve the Government's capacity to monitor the wellbeing of Malian households and to design policy measures geared towards improving the socio-economic situation of the poorest categories of the population. Specific objectives will be to (i) analyze previously collected data from the "Enquête Budget Consommation", the "Enquête sur le Secteur Informel" as well as various labor market surveys; (ii) implement a 4 year household survey program; and (iii) assure improved policy formulation on the basis of the analysis of collected data.

List of Goods and Services: Consultants' services and short-term training, vehicles, computers and other equipment, office supplies, operating expenditures and salaries for contractual staff. Consultants and training will be contracted in accordance with the Bank's Guidelines for the Use of Consultants (August 1981). Computers and vehicles will be procured through international competitive bidding in accordance with the Bank's Guidelines for Procurement under IBRD Loans and IDA Credits (May 1985). The remaining goods will be awarded on the basis of competitive bidding advertised locally in accordance with procedures acceptable to IDA, while items under categories "operating expenditures" and "salaries" could be purchased through international or local shopping on the basis of price quotations obtained from at least three contractors.

Rationale for Bank Involvement: To ensure the participation of the poorest groups of the society in the economic recovery and growth process by improving the Government's capacity to monitor their

socio-economic situation and to design policy measures geared specifically towards these groups.

Benefits and Risks:

The program would ensure the availability of an annually updated data set on the welfare of Malian households on a regional basis, which will allow for close monitoring of the effects of economic measures, and, consequently, for improved policy and program design. It will also allow for better targeting of programs which will lead to increased cost-effectiveness in Government expenditures. This will ultimately contribute to increased participation of the chronically poor in the process of development and to a decrease of poverty. The most important risk stems from the current weak technical capacities of the Ministry of Planning and the possibility of turnover among statisticians and analysts trained by the program. The first risk would be minimized by a strong training component, while the second risk would be mitigated by precluding the participation of statisticians and computer specialists in the Voluntary Departure Program.

Administration:

Incremental costs to the division in managing this Trust Fund are expected to amount to 1,5 staffweeks and one trip to Mali estimated to cost US\$ 7,000.

Cost Recovery Arrangements:

To defray its administration costs, the Bank may invest grant funds pending their disbursement and retain for its own account the income from any such investment.

External Audit Requirement:

The Bank shall cause records and accounts to be audited by its external auditors when trust fund resources have been fully disbursed. The cost of the audit shall be charged to the investment income retained by the Bank. The audit report shall be forwarded to the Norwegian Government.

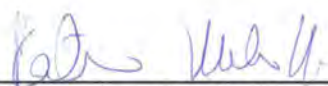
Other Reporting Requirements:

- (a) maintain separate records and ledger accounts in respect of the Contribution funds in the T-Account and those disbursed by the Bank pursuant to the provisions of the Contribution Agreement;
- (b) furnish each quarter to the Norwegian Government a statement of account on such records and accounts.

Cleared with:

a.	<u>Mr. Kah Hie Lau</u>	FRM
b.	<u>Mr. Gian Domenico Spota</u>	LEGA
c.	<u>Mr. Salem Gafsi</u>	GFSOC

Approved by:


Ms. Katherine Marshall, Director, AF5

June 6, 1991
Date

MLI-C.2188

MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

N° 0123

/MPPT - CAB

Bamako le 09 JUL 1991

219/2

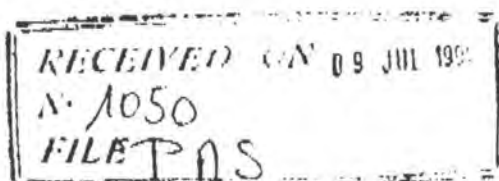
19



Le Ministre de la Fonction Publique et du Travail

à M ADAME LE REPRESENTANT DE LA BANQUE MONDIALE.

- BAMAKO -



/)/)adame le Représentant,

Doc. # D74304

J'ai l'honneur de vous transmettre pour avis le projet de termes de
références de l'Agence d'Exécution du Programme de Départs Volontaires.

Vous voudriez bien me communiquer dès que possible vos commentaires,
observations et suggestions pour nous permettre de lancer la consultation pour
le choix de l'Agence d'Exécution du Programme.

Veuillez agréer, Madame le Représentant, l'expression de ma haute
considération.

Ci-joint : T.D.R

P. LE MINISTRE P.O.
LE DIRECTEUR DE CABINET

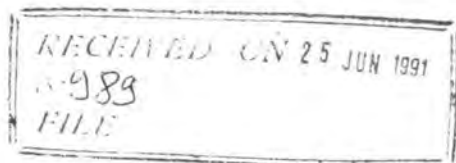


NLI-CE 218B

PR

MINISTRE DU PLAN ET DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE

DIRECTION NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INFORMATIQUE



MALI TEAM

☒ Ahlers

☒ Hanson

☒ Samen

☒ Delors

☒ FILE SAC p.2

☒ Discard

REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

LE DIRECTEUR NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INFORMATIQUE.

- B A M A K O -

/-)

/)/) Elisabeth Nybens

Banque Mondiale WASHINGTON

(S) OIT TRANSMIS 00 234 11° /MP-DNSI

6/11/91

/-)N A L Y S E : Rapport de Mission effectué au Bureau de Recensement des
Etats Unis à ISPC (International Statistical Programs
Center) Washington par :

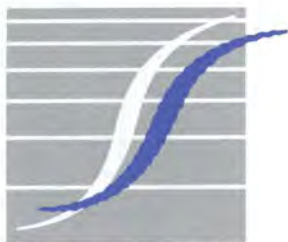
Mme DIALLLO M'Bodji SEWE Ingénieur des Travaux Statisti-
ques

Mr. DIALLLO Seydou Analyste Système

Tous deux fonctionnaires à la DNSI.

() O B S E R V A T I O N S : POUR COMPTE RENDU.





PLANI-STATS

société d'études
économiques
&
statistiques

AIC
MLI- CR. 2188
PARIS, le 5 JUIN 1991

SAL

Madame Heidi HENNRICH-HANSON
AF5CO
Room J 6172
Banque Mondiale
1818 H Street, N.W.
Washington, D.C., 20433
ETATS-UNIS

DOC# D55699

Objet : Transmission du rapport de l'étude d'amélioration des statistiques au MALI

Ref : 91/172/PHW

Madame,

Je vous envoie, comme convenu, un exemplaire de notre rapport. J'en ai envoyé ce même jour 5 exemplaires à Monsieur CISSE.

Si vous souhaitez des précisions, n'hésitez pas à nous contacter. Notre n° de Fax est 33 1 48 00 06 92, Notre n° de téléphone est : 33 1 48 00 01 10.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Paul-Henri WIRRANKOSKI

P.J. : 1 exemplaire du rapport de MM. Achour et Wirrankoski

PLANI - STATS
80, rue du Faubourg-Saint-Denis
75010 PARIS - FRANCE
Tél : (1) 48 00 01 10 - Fax : (1) 48 00 06 92
R.C.S. PARIS B 349 280 040 - APE 7702

PLANI-STATS

ZCZC AFRF0735 F5CS3049
WDIAL
.AF5CO
OINFO

-SUBJECT: MALI SAL--PETROLEUM PRICING
-DOCUMENT NAME: PETROL1.TLX
-DRAFTED BY: T. AHLERS
-EXTENSION: 34661
-AUTHORIZED BY: T. AHLERS, AF5CO
-CC: SARBIB, KEY, HENNRICH-HANSON, BOND, DAUMONT (IMF)
-CC:

IBRDBAM
-INTBAFRAD, BAMAKO, MALI
-ATTN GARRITY
BT
WASHINGTON DC JUNE 4, 1991

PRIERE BIEN VOULOIR TRANSMETTRE MESSAGE CI-APRES:

A L'ATTENTION DE M. BIRAMA DIALLO, DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM,
OSRP AVEC COPIES A MESSRS. ABOUBACAR TOURE ET AMIDOU SY, CONSEILLERS
TECHNIQUES AU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES.

REF: VOTRE LETTRE DU 3 JUIN 1991

HONNEUR VOUS INFORMER QUE NOUS N'AVONS PAS D'OBJECTION AU PLAN DE
TRAVAIL, A LA REVISION DES TERMES DE REFERENCE, ET A L'ADDENDUM AU
CONTRAT OSRP/SKAARUP JOINTS A VOTRE LETTRE CITE EN REFERENCE.

HAUTE CONSIDERATION, THEODORE AHLERS, ECONOMISTE PRINCIPAL, DIVISION
DES OPERATIONS, DEPARTEMENT DU SAHEL, REGION AFRIQUE, BANQUE MONDIALE

=06050618

ALT RTD FROM:AFRO

IN DROPCOPY OF:F5CR

NNNN

Central file

N° 314 /MFPT

Bamako le 22 OCT 1991 19

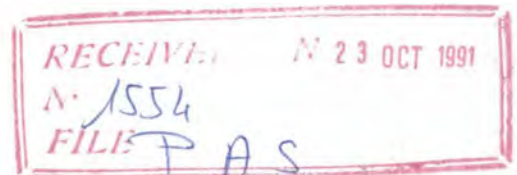


Le Ministre de la Fonction Publique et du Travail

à M ADAME LE REPRESENTANT DE LA BANQUE MONDIALE

-- B A M A K O --

Madame Le Représentant,



DOCT **DS9.419**

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, pour avis de la Banque, le projet de contrat entre le Ministère de la Fonction Publique et du Travail et le Cabinet DIARRA pour la gestion du Volet Réinsertion du Programme de Départ Volontaire.

Par rapport à l'offre initiale, l'équipe a été renforcée de 3 personnes et le montant de la rémunération mensuelle ramenée à Francs CFA 5.500.000.

Je vous demande de bien vouloir me communiquer l'avis de la Banque le plus tôt possible pour permettre le démarrage effectif des activités de l'agence.

Veuillez agréer Madame Le Représentant, l'expression de mes sentiments distingués./.-

P/LE MINISTRE P.O.
LE CHEF DE CABINET,

ABDRAMANE DOUMBIA.-

Chevalier de l'Ordre National.-